5 - IV bcd (2010-2011) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

27 JUIN 2011

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011

Le Gouvernement wallon présente au Parlement wallon le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1er

Dispositions générales

Article 1er

Les crédits non dissociés et crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Région wallonne afférentes à l'année budgétaire 2011 sont ouverts et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Cette liste et ce tableau donnent l'estimation des dépenses à imputer en 2011 à charge des crédits variables.

	Sorte de crédits	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
(En euro) Total	CND	3.757.933	3.757.933
	CD	3.659.160	3.450.521
	CV	145.506	145.506

Art. 2

L'article 4 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 1 000 000 d'euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Service public de Wallonie ainsi qu'aux comptables des établissements scientifiques de la Région wallonne et du Centre de Recherche agronomique de Gembloux, à l'effet de payer les créances n'excédant pas 5 500 euros hors TVA.

Ce montant maximum est porté à :

– 2 000 000 d'euros pour les comptables extraordinaires du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie. Pour les comptables des relations extérieures et des investissements étrangers, ce montant est porté à 375 000 euros par programme.
– 5 000 000 d'euros pour le(s) comptable(s) extraordinaire(s) du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie chargé(s) du paiement des dépenses des Cantonnements forestiers de la Division de la Nature et des

Forêts ou d'autres services particuliers de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

– 3 500 000 euros, pour le comptable extraordinaire du Service public de Wallonie ayant en charge la gestion du transport scolaire, à l'effet de payer les créances relatives au transport scolaire pour un montant ne dépassant pas 20 000 euros, hors TVA, pour autant que ces créances soient relatives à des marchés ayant fait l'objet d'un contrat, à l'entretien des véhicules gérés par le service des transports scolaires ainsi qu'au paiement de frais de transports d'élèves en application de la loi du 15 juillet 1983 portant création du service des transports scolaires.

En cas d'urgence, les créances de plus de 5 500 euros, hors TVA, liées aux relations extérieures de la Région et imputées aux allocations de base de la division organique 09, programmes 09 et 10, peuvent également être liquidées sur avances de fonds pour autant qu'elles restent inférieures à 12 500 euros, hors TVA.

Toutefois, les comptables extraordinaires du Service public de Wallonie, chargés du paiement des avances pour frais de mission, sont autorisés à consentir aux fonctionnaires, membres de Cabinet et experts envoyés en mission à l'étranger, les avances nécessaires quel que soit le montant de celles-ci.

En outre, les comptables extraordinaires du Service public de Wallonie sont autorisés à régler sans limitation tout montant dû par la Région suite aux jugements ou arrêts prononcés contre elle. ».

Art. 3

L'article 8 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2011 est fixée à 55 517 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique de janvier 2011 pour l'inflation 2011 et du refinancement structurel de 5 000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2012 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2011. ».

Art. 4

L'article 9 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2011 est fixée à 31 436 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique de janvier 2011 pour l'inflation 2011.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2012 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2011. ».

Art. 5

L'article 10 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget ajusté 2011 est fixée à 1 004 229 milliers d'euros tenant compte des prévisions du budget économique de janvier 2011 pour l'inflation 2011 et du refinancement structurel de 10 000 milliers d'euros intégré au budget initial 2009.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2012 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2011. ».

Art. 6

L'article 34 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de DEXIA Banque :

– au 1er août 2011 : 46 731 000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale;

– au 1er octobre 2011 : 31 436 000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du Fonds des communes. ».

Art. 7

L'article 35 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon définit les règles de répartition des crédits inscrits aux allocations de base 43.09, 43.14, 43.18, 43.20, 43.27, 45.03 et 63.01 du programme 02 de la division organique 17. ».

Art. 8

À l'article 43 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, les mentions des subventions reprises au programme 03 de la division organique 10, au programme 04 de la division organique 10, au programme 12 de la division organique 13, au programme 03 de la division organique 15, au programme 12 de la division organique 15, au programme 02 de la division organique 17, au programme 06 de la division organique 18, au programme 12 de la division organique 18, au programme 13 de la division organique 18, au programme 22 de la division organique 18, au programme 24 de la division organique 18, au programme 31 de la division organique 18 et au programme 02 de la division organique 19 sont modifiées comme suit :

« Programme 10.03 : Services de la Présidence et Chancellerie :

Subvention en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional.

Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes.

Subvention au Fonds d'investissements Start destiné à couvrir ses frais d'investissements.

Subvention au GREOA.

Subvention en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie.

Subvention pour la gestion des vitrines de la Wallonie.

Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des entreprises du secteur privé ou des ASBL.

Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale.

Subventions en faveur d'exercices locaux de prospective.

Subvention à l'ASBL « Tour de la Région wallonne Organisation ».

Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne.

Subvention en faveur de l'ASBL Domaine Solvay – Château de La Hulpe.

Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du Domaine de La Hulpe.

Subvention en faveur du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Subvention en faveur de la Fondation Mons 2015.

Subvention en faveur de l'Institut Jules Destrée pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale.

Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des organismes d'intérêt public.

Subvention à la Communauté germanophone.

Fonds budgétaire en matière de Loterie.

Actions humanitaires aux autorités locales.

Subventions aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale – habitat permanent.

Subventions aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale – habitat permanent.

Subventions au centre de médiation des gens de voyage.

Subvention à l'ASBL Eurometropolitan E-Campus. ».

« Programme 10.04 : Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels :

Subvention en vue d'assurer l'assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER.

Subvention en vue d'assurer l'assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEOGA.

Subventions aux universités dans le cadre d'actions connexes aux Fonds structurels. ».

« Programme 13.12 : Travaux subsidiés :

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance.

Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale.

Subvention aux Pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie.

Subvention au Centre régional d'aide aux communes dans le cadre d'investissements communaux d'intérêt public supra-local.

Subventions aux administrations subordonnées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Air – Climat (éclairage public).

Subventions à des organismes privés ou publics pour des opérations de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que des

actions en rapport avec les infrastructures routières dans le domaine des travaux subsidiés.

Subventions aux pouvoirs locaux et autres personnes de droit public pour des travaux ou des études en matière de voirie et de bâtiments publics ou de l'achat de matériel.

Subventions dans le cadre du Plan Mercure, des PICverts ainsi que des Espaces Multi Services (EMS).

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, et à des organismes publics, y compris les Gouverneurs, dans le cadre de partenariats de projets sécuritaires.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, à des organismes publics ou privés dans le cadre du cofinancement des programmes européens.

Subvention à l'intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments. ».

« Programme 15.03 : Développement et étude du milieu :

Subventions aux associations en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Subventions aux Centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE).

Subventions à la SCRL Green Property pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment où seront implantés le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises.

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subvention à VIVAQUA pour la construction du CRIE de Modave.

Subventions à des personnes physiques ou des organismes privés en matière de valorisation des ressources du sous-sol.

Subventions au Musée de la Pierre à Sprimont et au Musée du Marbre à Rance pour des actions de promotion des roches ornementales.

Subvention aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits.

Subventions aux centres pilotes, aux chambres d'agriculture et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs.

Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl.

Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement.

Subventions au Centre d'Économie rurale de Marloie (CER).

Subventions à l'Association wallonne de l'Élevage.

Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL.

Subventions à l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W).

Subventions au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (CRA-W).

Subventions au secteur public en matière agricole et agro-alimentaire.

Subventions aux centres de référence et d'expérimentation.

Subventions à des recherches scientifiques et techniques.

Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs ou de marchés publics.

Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux.

Subvention au Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).

Subvention à l'ASBL « Centre européen du cheval de Mont-le-Soie ».

Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion.

Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture.

Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement rural.

Subvention à la Cellule de la Qualité des Produits fermiers (CQPF).

Subvention aux organismes de conseils intervenant dans le cadre du Système de Conseil agricole (SCA).

Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (Gembloux Agro Bio Tech).

Subvention aux associations et organismes privés en matière agricole et agro-alimentaire.

Subvention au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité.

Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité. ».

« Programme 15.12 : Espace rural et naturel :

Subventions aux associations actives dans le domaine de la défense de la forêt et de sa valorisation.

Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de travaux forestiers.

Subventions aux facultés agronomiques pour développer la recherche forestière.

Subventions à diverses associations et personnes privées pour la conservation de la nature.

Subventions pour la sauvegarde des arbres et des haies remarquables en propriété privée et en espaces verts publics.

Soutien à des actions pilotes au niveau communal, en matière de développement rural, de conservation de la nature et d'espaces verts.

Sensibilisation du public aux plantations de la Semaine de l'Arbre.

Subventions aux associations de pépiniéristes de la Région wallonne en vue de la fourniture de plants dans le cadre de la Semaine de l'Arbre.

Indemnisation des dommages causés par les espèces protégées.

Subventions au secteur public pour la réalisation de projets pilote en protection de la nature.

Subventions aux organismes agréés en matière de sensibilisation de la nature.

Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales.

Subventions aux associations de chasseurs et pêcheurs.

Subventions destinées au développement de la pisciculture.

Subventions au secteur autre que public pour la réalisation de travaux en vue de la restauration des habitats aquatiques, en ce compris la restauration de la libre circulation du poisson et les études nécessaires à ces travaux.

Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques, en ce compris la restauration de la libre circulation du poisson.

Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques, en ce compris la restauration de la libre circulation du poisson.

Subventions au secteur autre que public pour l'acquisition, l'aménagement ou la construction de maisons de la pêche.

Subventions aux Conseils cynégétiques.

Subventions aux ASBL de gestion des parcs et jardins historiques.

Subventions aux propriétaires et aux ASBL de gestion des parcs et jardins historiques pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques.

Subventions aux propriétaires et aux ASBL de gestion des parcs et jardins historiques pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et sylviculture.

Subvention aux riverains pour empêcher l'accès du bétail aux cours d'eau.

Subventions à la Fondation Rurale de Wallonie, conformément à la convention cadre.

Subvention à la structure d'encadrement dans le cadre de la « Directive Nitrates ».

Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnementale et valorisation des matières organiques.

Subvention au GREOA et à la FGW pour leurs actions en matière de développement rural.

Subventions à des personnes physiques et à des organismes privés ou publics pour des opérations de promotion, de valorisation, de sensibilisation ou d'information sur le développement rural, le remembrement et la gestion de l'espace rural.

Subventions à des personnes physiques, à des organismes privés ou publics pour des actions, des initiatives ou des opérations de sensibilisation à la vie rurale, de connaissance de la ruralité, de développement rural et de gestion de l'espace rural.

Subventions pour des opérations pilotes transcommunales de développement rural.

Subventions pour des opérations originales et novatrices en matière de développement rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière agricole et agro-alimentaire. ».

« Programme 17.02 : Affaires intérieures :

Subventions au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions au Centre régional d'aide aux communes pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions au Conseil régional de la formation des agents des administrations locales et provinciales de Wallonie pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions et indemnités à des communes, provinces, intercommunales et à des organismes publics ou privés menant des actions de réflexion, de sensibilisation et de formation concernant la gestion des pouvoirs locaux, la citoyenneté, la démocratie participative, l'intégration sociale et les objectifs généraux du programme.

Subvention en faveur de Namur-Capitale.

Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés dans le cadre d'aide à la gestion.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés pour la formation professionnelle du personnel communal et des mandataires.

Subventions et indemnités à des communes devant leur permettre de mettre en oeuvre des mécanismes d'amélioration de leurs propres services et des services rendus aux citoyens.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics dans le cadre du cofinancement des programmes européens développés dans les communes.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics visant à promouvoir, dans tous les domaines, l'implication citoyenne et le partenariat en matière de prévention de proximité.

Subventions en faveur des communes et des provinces destinées à octroyer une compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier.

Subventions pour la formation professionnelle du personnel des administrations provinciales.

Subvention au Service du Médiateur dans le cadre de la médiation des Pouvoirs locaux.

Subvention pour le développement des TIC et du plan e-Commune.

Subvention dans le cadre du plan-formation.

Subventions aux communes et ASBL pour l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne.

Subventions pour la mise en œuvre des actions de l'association de communes Qualicité.

Financement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats.

Subventions pour les ADL sous forme d'ASBL.

Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS.

Subventions aux communes dans le cadre de la convention sectorielle 2005-2006.

Subvention aux communes pour des actions menées dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés.

Subvention aux communes dans le cadre du soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 – LEADER (FEOGA).

Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux. ».

« Programme 18.06 : PME et Classes moyennes :

Subventions pilotes aux communes en vue de l'élaboration de plans stratégiques de développement local.

Subventions relatives à des actions, activités ou études qui participent au développement économique régional.

Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aides au transport par voies navigables.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions de fonctionnement accordées dans le cadre de la mise en place d'un pôle de l'image en Wallonie.

Subventions permettant l'accompagnement des entreprises lors de leur création.

Subventions accordées en vue de soutenir les PME et les TPE dans le cadre de la politique de télécommunications.

Subvention de fonctionnement à la Sowalfin.

Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit.

Subvention à la Société Wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SOWACCESS).

Subvention à l'ASBL Bio-Logistic.

Subvention à l'Office Économique Wallon du Bois.

Subvention à la S.A. SOWAFORE.

Subvention au Laboratoire CEM de l'ULg.

Subventions aux agences de développement local.

Subvention à l'ASBL WALLONIE DESIGN. ».

« Programme 18.12 : Forem :

Subventions pour des actions spécifiques relatives à l'emploi dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de l'emploi.

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre du projet « espace ressources emploi ».

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à l'emploi.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs du PTP.

Subventions pour le financement des Cellules de reconversion collective.

Subventions aux Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation.

Subventions pour le financement des maisons de l'emploi.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Subvention pour améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers). ».

« Programme 18.13 : Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem :

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre des Programmes de Transition Professionnelle.

Subventions permettant la mise en œuvre de la réforme du PRC : Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).

Subventions pour le financement d'Emplois de proximité et d'Emplois innovants.

Subventions pour le financement de la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Subventions pour les APE marchands et jeunes.

Subventions pour les APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes (anciennes et nouvelles mesures).

Subvention pour les APE *Job Coach*. ».

« Programme 18.22 : Forem – Formation :

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions permettant le financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle.

Subventions pour des actions spécifiques relatives à la formation professionnelle dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de la formation professionnelle.

Subventions permettant la promotion de la formation des PTP.

Subventions en vue de promouvoir les métiers du secteur non-marchand.

Subventions en vue de financer le fonctionnement des centres de compétence.

Subventions en vue de permettre le financement des chèques formation.

Subvention pour les crédits d'adaptation.

Subventions en vue de lutter contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Subventions en vue de favoriser la mobilité interrégionale.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Subventions en vue de promouvoir l'autocréation d'activités.

Financement du fonctionnement et des investissements du volet Formation des pôles de compétitivité.

Subvention pour la plateforme de langues accessible à tout citoyen wallon.

Subvention pour EUROSKILLS 2012.

Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activités.

Subvention pour améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers).

Subvention pour garantir l'accessibilité maximale des centres de compétence à l'Enseignement. ».

« Programme 18.24 : Formation en alternance des indépendants et PME :

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut.

Subventions permettant la mise en œuvre de promotion et de formation des indépendants.

Subventions en vue de permettre à l'IFAPME des investissements en rapport avec les centres de formation.

Financement du plan langues dans le cadre de la formation en alternance.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Subvention pour infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes.

Subvention pour le développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisant.

Subvention pour améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers).

Subvention pour le développement de l'offre de formation en alternance – Métiers Alliance Emploi-Environnement et autres métiers verts. ».

« Programme 18.31 : Recherche :

Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir).

Subvention au FRIA (Marshall 2.vert).

Subvention à l'Agence de Stimulation Technologique (Marshall 2.vert).

Subventions en matière d'investissements dans les infrastructures de Recherche. ».

« Programme 19.02 : Fiscalité :

Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement. ».

Art. 9

Le Gouvernement wallon est autorisé à fixer un montant maximum à la subvention octroyée en fonction des dispositions de l'article 172 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie.

CHAPITRE 2

Garanties régionales

Art. 10

L'article 92 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 125 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne aux opérations de gestion financière des emprunts conclus de 1990 à 2011 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie et garantis par la Région. ».

Art. 11

L'article 107 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne de crédit social. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 254 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. ».

Art. 12

L'article 108 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne du Logement. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 111 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. ».

CHAPITRE 3

Entreprises régionales

Art. 13

L'article 126 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Office régional wallon des Déchets de l'année 2011 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 61 243 000 euros pour les recettes et à 61 243 000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 4

Services à gestion séparée

Art. 14

L'article 128 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 5 980 000 euros pour les recettes et à 5 760 000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 5

Organismes d'intérêt public

Art. 15

L'article 132 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4 308 735 euros pour les recettes et à 4 822 735 euros pour les dépenses. ».

Art. 16

L'article 133 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Scientifique de Service Public de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 27 979 000 euros pour les recettes et à 27 979 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 17

L'article 138 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut du Patrimoine wallon de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 16 302 000 euros pour les recettes et à 15 905 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 18

L'article 140 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Centre wallon de Recherches agronomiques de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 32 060 170 euros pour les recettes et à 33 032 848 euros pour les dépenses. ».

Art. 19

L'article 142 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 5 860 000 euros pour les recettes et à 8 220 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 20

L'article 144 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Commissariat général au tourisme de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 52 167 000 euros pour les recettes et à 52 167 000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 6

Dispositions diverses

Art. 21

L'article 159 du décret du 22 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 est modifié comme suit :

« En application de l'article 2 du décret du 1er avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des OISP et des EFT et compte tenu des limites budgétaires, toute demande d'agrément initial introduite en 2010 et toute demande d'agrément de nouvelles filières de formation impliquant une augmentation du subventionnement octroyé en 2010 sont refusées.

Peut être autorisée toute demande de reprise de filières introduite en 2011 relative à un transfert d'une ou de plusieurs filières de formation d'une EFT ou d'un OISP agréé(e) dont la dissolution ou la liquidation a été décidée, appelé l'organisme cédant, vers une autre EFT ou un OISP agréé(e), qui décide de reprendre la ou les filières concernées, appelé l'organisme repreneur. La demande de reprise de filières, dont le modèle est établi par l'Administration, est introduite par l'organisme repreneur auprès de celle-ci par tout moyen conférant preuve de la date d'envoi. La demande comporte les documents, renseignements ou

engagements visés à l'article 3, alinéa 1er, 6°, 7°, 9°, 11° et 12°, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009, portant exécution du décret du 1er avril 2004 précité, ainsi que les décisions de l'organisme cédant et de l'organisme repreneur au sujet du transfert de la ou des filières concernées. La procédure est celle prévue aux articles 4, 6 et 7 de l'arrêté et les délais prévus dans ces articles sont réduits de moitié.

La demande de reprise de filières ne peut entraîner d'augmentation de la subvention telle qu'elle avait été octroyée à l'organisme cédant et ne constitue pas une demande d'agrément d'une nouvelle filière de formation telle que prévue à l'article 11 du décret du 1er avril 2004 précité.

Le système de phasage prévu à l'article 23 du décret du 1er avril 2004 précité pour l'octroi et la liquidation des subventions est suspendu en 2011 lorsque le phasage vise à amortir les effets négatifs des dispositions du décret sur la trésorerie des EFT et OISP.

Par dérogation à l'article 17, paragraphe 1er, 3°, du même décret, le subventionnement pour l'année 2011 des OISP et des EFT agréé(e)s est octroyé sur la base des heures qui ont été agréées en 2010, à l'exception de celui des OISP et des EFT agréé(e)s en 2010 pour une durée d'un an et subventionnés à 50 % des heures prévues dans le programme annuel de formation qui voient leur agrément et leur subventionnement portés, en 2011, à 85 % des heures prévues dans le programme annuel de formation repris dans la demande d'agrément en 2010. ».

CHAPITRE 7

Dispositions finales

Art. 22

Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2011.

Namur, le 9 juin 2011.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon,

Rudy DEMOTTE.

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,

Jean-Marc NOLLET.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

André ANTOINE.

Le Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,

Jean-Claude MARCOURT.

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

Paul FURLAN.

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale
et de l'Égalité des chances,

Eliane TILLIEUX.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire
et de la Mobilité,

Philippe HENRY.

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité,
de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

Benoît LUTGEN.

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
		Division organique 01. ***Parlement wallon.***									
Programme	**01.00**	Dotation au Parlement wallon.	42.551	0	0	0	0	0	42.551	0	0
Programme	**01.01**	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
		Totaux pour la division organique 01.	44.337	0	0	0	0	0	44.337	0	0
		Division organique 02. ***Dépenses de cabinet*** *Ministre-Président du Gouvernement wallon*									
Programme	**02.01**	Subsistance	3.590	0	0	75	0	0	3.665	0	0
		Ministre du Développement durable et de la Fonction publique									
Programme	**02.02**	Subsistance	2.819	0	0	58	0	0	2.877	0	0
		Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports									
Programme	**02.03**	Subsistance	2.587	0	0	0	0	0	2.587	0	0
		Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles									
Programme	**02.04**	Subsistance	3.197	0	0	0	0	0	3.197	0	0
		Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville									
Programme	**02.05**	Subsistance	2.856	0	0	0	0	0	2.856	0	0
		Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances									
Programme	**02.06**	Subsistance	2.616	0	0	0	0	0	2.616	0	0
		Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité									
Programme	**02.07**	Subsistance	3.197	0	0	-132	0	0	3.065	0	0
		Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine									
Programme	**02.08**	Subsistance	3.255	0	0	0	0	0	3.255	0	0
		Totaux pour la division organique 02.	24.117	0	0	1	0	0	24.118	0	0
		Division organique 09. ***Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.***									
Programme	**09.01**	Conseil économique et social de la Région wallonne.	4.801	0	0	0	0	0	4.801	0	0
Programme	**09.02**	Service social.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
Programme	**09.03**	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.814	0	0	8	0	0	1.822	0	0
Programme	**09.04**	Commissariat wallon EASI-WAL	1.165	2.346	3.084	2	422	67	1.167	2.768	3.151
Programme	**09.06**	Secrétariat du Gouvernement wallon	1.048	0	0	4	0	0	1.052	0	0

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement						
Programme	**09.07**	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	559	0	0	4	0	0	563	0	0
Programme	**09.08**	Commissariat général au Tourisme	52.277	1.200	773	-40	0	0	52.237	1.200	773
Programme	**09.09**	Relations extérieures	0	22.553	22.616	100	-100	-100	100	22.453	22.516
Programme	**09.10**	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	0	76.383	76.383	0	-202	-202	0	76.181	76.181
Programme	**09.11**	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	0	0	0	0	0	4.900	0	0
		Totaux pour la division organique 09.	70.633	102.482	102.856	78	120	-235	70.711	102.602	102.621
		Division organique 10.									
		Secrétariat général									
Programme	**10.01**	Fonctionnel	13.729	25	15	802	0	0	14.531	25	15
Programme	**10.02**	Secrétariat général	1.606	15	10	98	19	19	1.704	34	29
Programme	**10.03**	Service de la Présidence et Chancellerie.	8.926	5.000	4.960	240	0	0	9.166	5.000	4.960
		Fonds budgétaire en matière de Loterie									
		Solde au 1er janvier	0	6.582	8.536	0	-1.097	392	0	5.485	8.928
		Recettes de l'année en cours	0	4.870	4.870	0	0	0	0	4.870	4.870
		Disponible pour l'année	0	11.452	13.406	0	-1.097	392	0	10.355	13.798
		Dépenses à charge du Fonds	0	4.870	4.870	0	0	0	0	4.870	4.870
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	6.582	8.536	0	-1.097	392	0	5.485	8.928
Programme	**10.04**	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	30	2.195	2.055	2.068	0	920	2.098	2.195	2.975
Programme	**10.05**	Audits	636	50	20	0	0	0	636	50	20
Programme	**10.06**	Communication	1.264	0	0	0	0	0	1.264	0	0
Programme	**10.07**	Géomatique	85	4.766	6.315	0	-500	-500	85	4.266	5.815
		Totaux pour la division organique 10.	26.276	12.051	13.375	3.208	-481	439	29.484	11.570	13.814
		Division organique 11.									
		Personnel et affaires générales									
Programme	**11.01**	Fonctionnel	15.086	0	0	52	0	0	15.138	0	0
Programme	**11.02**	Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation	75.022	0	0	3.645	0	0	78.667	0	0
Programme	**11.04**	Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation	802	2.184	2.577	0	0	0	802	2.184	2.577
Programme	**11.06**	Affaires juridiques	77	0	0	735	0	0	812	0	0
		Totaux pour la division organique 11.	90.987	2.184	2.577	4.432	0	0	95.419	2.184	2.577

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
		Division organique 12.									
		Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
Programme	**12.01**	Fonctionnel	25.290	0	0	1.398	0	0	26.688	0	0
Programme	**12.02**	Budget-Comptabilité-Trésorerie	21.419	0	0	4.780	0	0	26.199	0	0
Programme	**12.05**	Gestion du Trésor	420	0	200	-50	0	0	370	0	200
Programme	**12.07**	Dettes et garanties	268.647	0	0	7.352	0	0	275.999	0	0
Programme	**12.09**	Finance et Comptabilité	1.438	0	0	0	0	0	1.438	0	0
Programme	**12.11**	Fiscalité	1.761	0	0	0	0	0	1.761	0	0
Programme	**12.21**	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	11.900	70.320	24.432	-670	-450	-1.000	11.230	69.870	23.432
Programme	**12.22**	Equipement et fournitures.	18.421	0	0	19	0	0	18.440	0	0
Programme	**12.23**	Gestion immobilière et bâtiments.	38.916	277	280	3	0	0	38.919	277	280
Programme	**12.31**	Implantation immobilière.	23.572	6.108	7.739	861	1.155	247	24.433	7.263	7.986
		Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière									
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	47	47	0	47	47
		Recettes de l'année en cours	0	60	60	0	0	0	0	60	60
		Disponible pour l'année	0	60	60	0	47	47	0	107	107
		Dépenses à charge du Fonds	0	60	60	0	0	0	0	60	60
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	0	0	0	47	47	0	47	47
		Totaux pour la division organique 12.	411.784	76.705	32.651	13.693	705	-753	425.477	77.410	31.898
		Division organique 13.									
		Routes et bâtiments									
Programme	**13.01**	Fonctionnel	84.551	0	0	55	0	0	84.606	0	0

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**13.02**	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	15.610	278.357	274.098	0	2.096	2.096	15.610	280.453	276.194
		Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
		Solde au 1er janvier	0	1.806	6.671	0	4.307	5.600	0	6.113	12.271
		Recettes de l'année en cours	0	82.076	82.076	0	-18.056	-18.056	0	64.020	64.020
		Disponible pour l'année	0	83.882	88.747	0	-13.749	-12.456	0	70.133	76.291
		Dépenses à charge du Fonds	0	82.076	82.076	0	-18.056	-18.056	0	64.020	64.020
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.806	6.671	0	4.307	5.600	0	6.113	12.271
Programme	**13.03**	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	0	31.355	33.784	0	0	0	0	31.355	33.784
		Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
		Solde au 1er janvier	0	1.163	1.268	0	457	437	0	1.620	1.705
		Recettes de l'année en cours	0	700	700	0	0	0	0	700	700
		Disponible pour l'année	0	1.863	1.968	0	457	437	0	2.320	2.405
		Dépenses à charge du Fonds	0	700	700	0	0	0	0	700	700
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.163	1.268	0	457	437	0	1.620	1.705
Programme	**13.11**	Infrastructures sportives.	14.094	35.444	29.468	200	130	-94	14.294	35.574	29.374
		Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre									
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	800	0	0	800
		Recettes de l'année en cours	0	800	800	0	0	0	0	800	800
		Disponible pour l'année	0	800	800	0	0	800	0	800	1.600
		Dépenses à charge du Fonds	0	800	800	0	0	0	0	800	800
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	0	0	0	0	800	0	0	800
Programme	**13.12**	Travaux subsidiés	100	83.944	75.382	0	-5.000	0	100	78.944	75.382
		Totaux pour la division organique 13.	114.355	429.100	412.732	255	-2.774	2.002	114.610	426.326	414.734
		Division organique 14. Mobilité et voies hydrauliques									
Programme	**14.01**	Fonctionnel	69.900	160	630	-26	137	127	69.874	297	757
Programme	**14.02**	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	5.511	12.518	13.983	-3.990	3.704	3.954	1.521	16.222	17.937
Programme	**14.03**	Transport urbain, interurbain et scolaire	39.940	406.920	409.676	582	1.360	1.360	40.522	408.280	411.036

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**14.04**	Aéroports et aérodromes régionaux.	35.564	52.480	52.540	-497	0	-30	35.067	52.480	52.510
Programme	**14.11**	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	2.210	83.468	78.949	0	-6.288	-4.317	2.210	77.180	74.632
		Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
		Solde au 1er janvier	0	3.739	6.877	0	14.258	13.063	0	17.997	19.940
		Recettes de l'année en cours	0	2.500	2.500	0	0	0	0	2.500	2.500
		Disponible pour l'année	0	6.239	9.377	0	14.258	13.063	0	20.497	22.440
		Dépenses à charge du Fonds	0	2.500	2.500	0	0	0	0	2.500	2.500
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	3.739	6.877	0	14.258	13.063	0	17.997	19.940
Programme	**14.12**	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	655	17.125	17.640	0	0	0	655	17.125	17.640
		Totaux pour la division organique 14.	153.780	572.671	573.418	-3.931	-1.087	1.094	149.849	571.584	574.512
		Division organique 15.									
		Agriculture, ressources naturelles et environnement									
Programme	**15.01**	Fonctionnel	103.560	40	1.220	5.256	550	1.530	108.816	590	2.750
Programme	**15.02**	Coordination des politiques agricole et environnementale	6.138	6.238	12.824	85	-238	-1.184	6.223	6.000	11.640
Programme	**15.03**	Développement et Etude du milieu	68.017	17.922	17.581	876	1.027	1.203	68.893	18.949	18.784
		Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
		Solde au 1er janvier	0	1.508	2.152	0	152	-122	0	1.660	2.030
		Recettes de l'année en cours	0	617	617	0	0	0	0	617	617
		Disponible pour l'année	0	2.125	2.769	0	152	-122	0	2.277	2.647
		Dépenses à charge du Fonds	0	617	617	0	0	0	0	617	617
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.508	2.152	0	152	-122	0	1.660	2.030
Programme	**15.04**	Aides à l'Agriculture	13.400	51.219	61.359	-658	6.700	-1.310	12.742	57.919	60.049
		Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
		Solde au 1er janvier	0	349	473	0	85	-10	0	434	463
		Recettes de l'année en cours	0	272	272	0	0	0	0	272	272
		Disponible pour l'année	0	621	745	0	85	-10	0	706	735
		Dépenses à charge du Fonds	0	272	272	0	0	0	0	272	272
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	349	473	0	85	-10	0	434	463

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**15.11**	Nature, Forêt, Chasse-pêche	9.080	11.169	12.625	230	-366	-366	9.310	10.803	12.259
		Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
		Solde au 1er janvier	0	1.875	1.875	0	298	299	0	2.173	2.174
		Recettes de l'année en cours	0	165	165	0	0	0	0	165	165
		Disponible pour l'année	0	2.040	2.040	0	298	299	0	2.338	2.339
		Dépenses à charge du Fonds	0	165	165	0	0	0	0	165	165
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.875	1.875	0	298	299	0	2.173	2.174
		Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)									
		Solde au 1er janvier	0	761	761	0	7	7	0	768	768
		Recettes de l'année en cours	0	65	65	0	0	0	0	65	65
		Disponible pour l'année	0	826	826	0	7	7	0	833	833
		Dépenses à charge du Fonds	0	65	65	0	0	0	0	65	65
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	761	761	0	7	7	0	768	768
Programme	**15.12**	Espace rural et naturel	7.166	49.108	38.435	-491	375	375	6.675	49.483	38.810
		Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière									
		Solde au 1er janvier	0	4.373	4.421	0	23	12	0	4.396	4.433
		Recettes de l'année en cours	0	565	565	0	0	0	0	565	565
		Disponible pour l'année	0	4.938	4.986	0	23	12	0	4.961	4.998
		Dépenses à charge du Fonds	0	565	565	0	0	0	0	565	565
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	4.373	4.421	0	23	12	0	4.396	4.433
Programme	**15.13**	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	24.704	63.535	63.241	-520	-626	-626	24.184	62.909	62.615
		Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
		Solde au 1er janvier	0	27.208	34.239	0	21.020	21.141	0	48.228	55.380
		Recettes de l'année en cours	0	23.752	23.752	0	0	0	0	23.752	23.752
		Disponible pour l'année	0	50.960	57.991	0	21.020	21.141	0	71.980	79.132
		Dépenses à charge du Fonds	0	23.752	23.752	0	0	0	0	23.752	23.752
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	27.208	34.239	0	21.020	21.141	0	48.228	55.380
		Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques									
		Solde au 1er janvier	0	112	112	0	0	0	0	112	112
		Recettes de l'année en cours	0	100	100	0	0	0	0	100	100
		Disponible pour l'année	0	212	212	0	0	0	0	212	212
		Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	0	0	0	100	100
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	112	112	0	0	0	0	112	112

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
		Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement									
		Solde au 1er janvier	0	12.090	16.905	0	10.443	14.044	0	22.533	30.949
		Recettes de l'année en cours	0	15.791	15.791	0	0	0	0	15.791	15.791
		Disponible pour l'année	0	27.881	32.696	0	10.443	14.044	0	38.324	46.740
		Dépenses à charge du Fonds	0	15.791	15.791	0	0	0	0	15.791	15.791
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	12.090	16.905	0	10.443	14.044	0	22.533	30.949
		Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau									
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	500	500	0	500	500
		Recettes de l'année en cours	0	501	501	0	0	0	0	501	501
		Disponible pour l'année	0	501	501	0	500	500	0	1.001	1.001
		Dépenses à charge du Fonds	0	501	501	0	0	0	0	501	501
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	0	0	0	500	500	0	500	500
Programme	**15.14**	Police et contrôle	1.007	79	381	-110	0	0	897	79	381
		Totaux pour la division organique 15.	233.072	199.310	207.666	4.668	7.422	-378	237.740	206.732	207.288
		Division organique 16.									
		Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
Programme	**16.01**	Fonctionnel	41.169	0	0	82	0	0	41.251	0	0
Programme	**16.02**	Aménagement du territoire et urbanisme.	5.412	15.354	16.830	125	0	0	5.537	15.354	16.830
Programme	**16.03**	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	477	35.491	54.443	0	11.734	6.246	477	47.225	60.689
		Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
		Solde au 1er janvier	0	1.658	1.691	0	2	-1	0	1.660	1.690
		Recettes de l'année en cours	0	100	100	0	28	28	0	128	128
		Disponible pour l'année	0	1.758	1.791	0	30	27	0	1.788	1.818
		Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	28	28	0	128	128
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.658	1.691	0	2	-1	0	1.660	1.690
		Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
		Solde au 1er janvier	0	180	180	0	255	255	0	435	435
		Recettes de l'année en cours	0	100	100	0	0	0	0	100	100
		Disponible pour l'année	0	280	280	0	255	255	0	535	535
		Dépenses à charge du Fonds	0	100	100	0	0	0	0	100	100
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	180	180	0	255	255	0	435	435
Programme	**16.11**	Logement : secteur privé.	82.288	39.503	38.794	-1.120	3.420	3.674	81.168	42.923	42.468
Programme	**16.12**	Logement : secteur public.	71.878	95.342	75.835	-2.039	0	5.182	69.839	95.342	81.017
Programme	**16.21**	Monuments, sites et fouilles.	7.480	35.406	40.046	-27	1.689	1.689	7.453	37.095	41.735

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**16.31**	Energie.	45.123	55.505	58.774	-281	-42	-1.624	44.842	55.463	57.150
		Fonds organique: Fonds Energie									
		Solde au 1er janvier	0	18.517	33.454	0	-378	-1.195	0	18.139	32.259
		Recettes de l'année en cours	0	13.500	13.500	0	0	0	0	13.500	13.500
		Disponible pour l'année	0	32.017	46.954	0	-378	-1.195	0	31.639	45.759
		Dépenses à charge du Fonds	0	13.500	13.500	0	0	0	0	13.500	13.500
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	18.517	33.454	0	-378	-1.195	0	18.139	32.259
Programme	**16.41**	Première Alliance Emploi - Environnement.	0	8.075	3.818	0	0	0	0	8.075	3.818
Programme	**16.42**	Développement durable	5.000	515	375	-4.877	4.877	2.377	123	5.392	2.752
		Totaux pour la division organique 16.	258.827	285.191	288.915	-8.137	21.678	17.544	250.690	306.869	306.459
		Division organique 17. ***Pouvois locaux, action sociale et santé***									
Programme	**17.01**	Fonctionnel	21.704	8	146	192	330	0	21.896	338	146
Programme	**17.02**	Affaires intérieures	1.300.164	103.430	84.053	10.051	482	732	1.310.215	103.912	84.785
Programme	**17.11**	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	35.875	500	500	1.744	0	0	37.619	500	500
Programme	**17.12**	Santé	44.460	45.357	43.765	664	-280	-222	45.124	45.077	43.543
Programme	**17.13**	Action sociale.	64.729	1.065	1.292	586	0	-232	65.315	1.065	1.060
Programme	**17.14**	Famille et Troisième âge.	171.125	21.728	18.470	1.973	1.500	1.500	173.098	23.228	19.970
Programme	**17.15**	Personnes handicapées.	522.721	820	1.006	5.264	0	0	527.985	820	1.006
		Totaux pour la division organique 17.	2.160.778	172.908	149.232	20.474	2.032	1.778	2.181.252	174.940	151.010
		Division organique 18. ***Entreprises, emploi et recherche***									
Programme	**18.01**	Fonctionnel	25.729	802	700	366	-300	-300	26.095	502	400
Programme	**18.02**	Expansion économique.	1.606	83.288	51.125	237	19.000	973	1.843	102.288	52.098
		Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)									
		Solde au 1er janvier	0	117	117	0	-16	-16	0	101	101
		Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Disponible pour l'année	0	117	117	0	-16	-16	0	101	101
		Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	117	117	0	-16	-16	0	101	101

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**18.03**	Restructuration et développement.	1.101	132.405	132.405	0	-42	-42	1.101	132.363	132.363
Programme	**18.04**	Zonings.	870	44.577	49.914	0	4.153	8.978	870	48.730	58.892
Programme	**18.05**	Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides	4.898	15.269	8.738	-343	149	360	4.555	15.418	9.098
Programme	**18.06**	P.M.E. et Classes moyennes.	24.189	140.139	111.210	5.568	422	11.577	29.757	140.561	122.787
Programme	**18.11**	Promotion de l'Emploi.	19.277	13.190	13.821	341	475	908	19.618	13.665	14.729
Programme	**18.12**	Forem.	0	158.500	158.500	0	-993	-993	0	157.507	157.507
		Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
		Solde au 1er janvier	0	70	70	0	0	0	0	70	70
		Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Disponible pour l'année	0	70	70	0	0	0	0	70	70
		Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	70	70	0	0	0	0	70	70
Programme	**18.13**	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	0	630.876	630.876	0	7.374	7.374	0	638.250	638.250
Programme	**18.14**	Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme	**18.15**	Economie sociale	920	16.516	16.352	100	50	-270	1.020	16.566	16.082
Programme	**18.21**	Formation professionnelle	3.647	38.284	51.039	-129	5.915	4.521	3.518	44.199	55.560
Programme	**18.22**	Forem - Formation.	0	176.978	172.661	0	-1.144	-1.144	0	175.834	171.517
Programme	**18.23**	Formation agricole.	1.182	0	0	-1.027	1.675	868	155	1.675	868
Programme	**18.24**	IFAPME	0	51.020	51.020	0	1.000	0	0	52.020	51.020
Programme	**18.25**	Politiques croisées dans le cadre de la formation	9.496	7.480	7.741	-20	2.256	2.107	9.476	9.736	9.848
Programme	**18.31**	Recherche.	2.860	58.666	69.236	0	5.013	6.761	2.860	63.679	75.997
Programme	**18.32**	Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).	0	150.521	113.730	0	25.011	28.358	0	175.532	142.088
Programme	**18.33**	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	5.525	4.907	4.930	0	0	0	5.525	4.907	4.930

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engage-ment	Crédits d'ordon-nancement						
Programme	**18.34**	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
		Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
		Solde au 1er janvier	0	9.769	28.384	0	4.049	11.721	0	13.818	40.105
		Recettes de l'année en cours	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
		Disponible pour l'année	0	26.769	45.384	0	4.049	11.721	0	30.818	57.105
		Dépenses à charge du Fonds	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
		Solde du fonds organique au 31 décembre	0	9.769	28.384	0	4.049	11.721	0	13.818	40.105
Programme	**18.35**	(Modifié) Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication	1.107	12.385	9.519	120	0	0	1.227	12.385	9.519
		Totaux pour la division organique 18.	102.407	1.752.803	1.670.517	5.213	70.014	70.036	107.620	1.822.817	1.740.553
		Division organique 19.									
		Fiscalité									
Programme	**19.01**	Fonctionnel	9.349	3.541	3.619	101	0	0	9.450	3.541	3.619
Programme	**19.02**	Fiscalité	12.987	0	0	4.189	125	125	17.176	125	125
		Totaux pour la division organique 19.	22.336	3.541	3.619	4.290	125	125	26.626	3.666	3.744
		Division organique 32.									
		Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
Programme	**32.01**	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	98.176	34.112	0	-271	9.729	0	97.905	43.841
		Totaux pour la division organique 32.	0	98.176	34.112	0	-271	9.729	0	97.905	43.841

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement						
	Division organique 33.									
	(Modifié) Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert									
Programme 33.01	(Modifié) Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	0	6.505	58.359	0	-6.444	-55.383	0	61	2.976
	Totaux pour la division organique 33.	0	6.505	58.359	0	-6.444	-55.383	0	61	2.976
	TOTAUX GENERAUX.	3.713.689	3.713.627	3.550.029	44.244	91.039	45.998	3.757.933	3.804.666	3.596.027
	Dont fonds organiques :	0	163.534	163.534	0	-18.028	-18.028	0	145.506	145.506
	Solde au 1er janvier	0	91.877	148.186	0	54.412	66.974	0	146.289	215.160
	Recettes de l'année en cours	0	163.534	163.534	0	-18.028	-18.028	0	145.506	145.506
	Disponible pour l'année	0	255.411	311.720	0	36.384	48.946	0	291.795	360.666
	Dépenses à charge des Fonds	0	163.534	163.534	0	-18.028	-18.028	0	145.506	145.506
	Solde au 31 décembre	0	91.877	148.186	0	54.412	66.974	0	146.289	215.160

Vu pour être annexé au projet de décret

Titre V - ENTREPRISES REGIONALES

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Art.	Libellés	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté
		OFFICE WALLON DES DECHETS **RECETTES**			
		Section I. Opérations courantes			
HE	16.01	Vente de services.	7		7
HE	16.02	Produits divers.	694		694
HE	16.03	Redevances pour les documents relatifs aux transferts	200		200
HE	16.04	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage	0		0
HE	16.05	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines »	750		750
HE	16,06	Recettes Co-incinérateurs marché d'intérêt général	350		350
HE	06.01	Prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets.	52.900	+ 3520	56.420
HE	06.02	Dotation de la Région wallonne pour risques et charges à l'égard de tiers.	—		—
HE	06.03	01. Intérêts des fonds placés	—		—
		02. Prélèvement sur le fonds d'amortissement	—		—
		03. Prélèvement sur le fonds pour risques et charges à l'égard de tiers	—		—
HE	06.04	Dotation spéciale de la Région wallonne pour la gestion des déchets animaux	2.822		2.822
		Totaux pour la section I	**57.723**	**3.520**	**61.243**
		Section II. Opérations de capital			
HE	96.01	Produit des emprunts.	—	—	—
HE	08.04	Dotation de la Région wallonne.	—	—	—
HE	08.05	Recettes diverses patrimoniales.	—	—	—
HE	08.06	Prélèvement sur le fonds de renouvellement.	—	—	—
HE	08.07	Prélèvement sur le fonds de réserve.	—	—	—
HE	08.08	Incorporation de l'excédent de trésorerie(+)/du déficit de trésorerie(-) au 31/12/2001	—	—	—
		Totaux pour la section II	**0**	**0**	**0**
		Totaux pour les recettes	**57.723**	**3.520**	**61.243**

(En milliers EUR)

			MA			MP		
Min. Ordon.	Art.	Libellés	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté
		OFFICE WALLON DES DECHETS						
		DEPENSES						
		Section I. Opérations courantes						
HE	11.03	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	158	—	158	158	—	158
		Dont arrêté(s) de réallocation	-642	—	-642	-642	—	-642
HE	11.04	Allocations généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité de l'entreprise régionale.	—	—	—	—	—	—
HE	12.01	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles pour la réalisation des missions de l'entreprise régionale y compris les études et action de sensibilisation en matière de gestion des déchets.	4.187	—	4.187	2.521	—	2.521
HE	12.02	Indemnités généralement quelconques au personnel pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service.	—	—	—	—	—	—
HE	12.03	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	862	—	862	862	—	862
HE	12.04	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	12.505	—	12.505	12.505	—	12.505
HE	12.05	Remise en état d'office exécutée par l'OWD	—	—	—	—	—	—
HE	12.06	Intervention de l'OWD dans la rénovation des SAED	—	—	—	—	—	—
HE	12.07	Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets (crédits non limitatifs).	650	—	650	650	—	650
HE	12.08	Frais de perception de la taxe sur les déchets ménagers (crédits non limitatifs).	40	—	40	40	—	40
		Dont arrêté(s) de réallocation	+ 40	—	+ 40	40	—	+ 40
HE	14.01	Frais exceptionnels de traitement, de transfert ou d'élimination de déchets, avancés par la Région en vertu des articles 16, 21 ou 28 du décret du 05 juillet 1985 relatif aux déchets.	—	—	—	—	—	—
HE	30.01	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	447	—	447	447	—	447
HE	30.02	Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services	25	—	25	25	—	25
HE	30.03	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	100	—	100	100	—	100
HE	30.04	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets- programme LIFE	—	—	—	—	—	—
HE	30.05	Exécution de jugements concernant la région	—	—	—	—	—	—
		Dont arrêté(s) de réallocation						
HE	32.01	Frais de fonctionnement de la SPAQUE (crédits non limitatifs)	—	—	—	—	—	—
HE	32.02	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	330	—	330	330	—	330
HE	32.03	Frais de fonctionnement du Comité de suivi du plan wallon des déchets	—	—	—	—	—	—
HE	32.04	Frais de fonctionnement de la commission de recours (art 71 du décret relatif à la gestion des sols)	70	—	70	70	—	70
HE	33.01	Indemnisations diverses à des tiers résultant de la responsabilité de l'entreprise.	—	—	—	—	—	—
HE	40.01	Mesures de soutien au secteur public en matière de déchets ménagers et non ménagers	—	—	—	—	—	—
HE	43.01	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	5.200	—	5.200	5.200	—	5.200
HE	43.03	Subvention à l'ISSEP	1.808	—	1.808	1.808	—	1.808
		Dont arrêté(s) de réallocation	+ 405	—	+ 405	+ 405	—	+ 405
		Dépenses années antérieures	(197)	—	(197)	(197)	—	(197)
		Dont arrêté(s) de réallocation	+ 197	—		+ 197	—	+ 197
HE	43.04	Subventions aux communes relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communications	4.480	+ 3520	8.000	4.480	+ 3520	8.000
HE	43.05	Indemnités aux communes d'implantation d'un centre d'enfouissement technique pour déchets ménagers et industriels non dangereux.	—	—	—	—	—	—
HE	03.01	Alimentation du fonds pour risques et charges à l'égard de tiers.	—	—	—	—	—	—
HE	03.02	Alimentation du fonds de renouvellement.	—	—	—	—	—	—
HE	03.03	Alimentation du fonds d'amortissement.	—	—	—	—	—	—
HE	03.04	Alimentation du fonds de réserve.	—	—	—	—	—	—
		Totaux pour la section I	**31.059**	**3.520**	**34.579**	**29.393**	**3.520**	**32.913**

			MA			MP		
Min. Ordon.	Art.	Libellés	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté
		Section II. Opérations de capital						
HE	50.02	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets et de la protection de l'environnement.	—	—	—	—	—	—
HE	51.01	Contrat d'entreprise SPAQUE	—	—	—	—	—	—
HE	51.02	Missions de la SPAQUE relatives au développement d'infrastructures de collecte sélective de déchets industriels banals.	—	—	—	—	—	—
HE	60.01	Mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	1.000	—	1.000	250	—	250
HE	60.02	Remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	28.000	—	28.000	28.000	—	28.000
HE	74.06	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	100	—	100	80	—	80
		Totaux pour la section II	**29.100**	**0**	**29.100**	**28.330**	**0**	**28.330**
		Totaux pour les dépenses	**60.159**	**3.520**	**63.679**	**57.723**	**3.520**	**61.243**

Titre VI - Service régional à gestion séparée

(En milliersEUR)

Min. Ordon.	Article	LIBELLES	2011 initial			Ajustement			2011 ajusté		
				Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
			Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
		Agence wallonne de l'Air et du Climat									
		Dépenses									
		Section I. - Opérations courantes									
HE	11. 01	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel (pour mémoire)	600	—	—	-600	—	—	0	—	—
HE	12. 01.	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	160	—	—	—	—	—	160	—	—
HE	12. 02.	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	1615	—	—	430	—	—	2045	—	—
HE	12. 03.	Etudes et contrats de services – dépenses pluriannuelles		340	170	—	—	—		340	170
HE	32. 01.	Subvention aux organismes privés sans but lucratif (nouveau numéro d'article remplace le 52.01)	100			80			180		
HE	35. 01.	Contribution à des organismes internationaux	130	—	—	—	—	—	130	—	—
HE	43. 01.	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	75	—	—	—	—	—	75	—	—
		Totaux pour la section I.	2.680	340	170	-90	0	0	2.590	340	170
		Section II. - Opérations de capital									
HE	52. 01	subvention aux organismes privés sans but lucratifs (CAW)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	63. 01.	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement(CAW)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	74. 01.	Achat de biens incorporels	2000	—	—	—	—	—	2000	—	—
HE	74. 02.	Achat de biens meubles	75	—	—	—	—	—	75	—	—
HE	74. 03.	Achat biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	—	100	25	—	—	—	—	100	25
HE	88. 01.	Participations à l'étranger	—	1800	900	—	—	—	—	1800	900
		Totaux pour la section II.	2.075	1.900	925	—	—	—	2.075	1.900	925
		Totaux pour les dépenses	**4.755**	**2.240**	**1.095**	**-90**	**0**	**0**	**4.665**	**2.240**	**1.095**

Titre VI - Service régional à gestion séparée

(En milliersEUR)

Min. Ordon.	Article	LIBELLES	Budget 2011		
			2011 initial	ajustement	2011 aj.
		Agence wallonne de l'Air et du Climat			
		Recettes			
		Section I. Opérations courantes			
HE	06. 01.	Prélèvement sur le fonds Kyoto	0	—	0
HE	06. 02.	Dotation de la Région wallonne	5.630	-520	5.110
HE	06. 03.	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence	—	—	—
HE	06. 04.	Prélèvement sur le fonds Environnement	220	—	220
HE	16. 01.	Vente de services à des tiers	—	—	—
HE	16. 02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	—	—	—
HE	06. 04.	Prélèvement sur le fonds de réserve de l'AwAC (2669868 EUR au 31-12-2010) création de l'AB	—	650	650
		totaux pour la section I	5.850	130	5.980
		Section II. Opérations de capital			
HE	08. 01.	Prélèvement sur le fonds Kyoto	—	—	—
HE	50. 01.	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers	—	—	—
HE	77. 01.	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels	—	—	—
		totaux pour la section II	0	—	0
		Totaux pour les recettes	5.850	130	5.980

TITRE VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2011 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2011 ajusté (en EUR)
		CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES			
		RECETTES			
		Chapitre 41			
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire			
FU		Recettes fonctionnelles			
FU	06.00.00	Résultat exercice antérieur			
		a) Excédent subvention - Frais de fonctionnement			
		b) Excédent subvention - Frais d'établissements			
FU	06.00.00	Produits de droits, redevances, produits et			
		profits divers (Centre Régional de la Formation)	346.000		346.000
FU	11.00.40	Récupération de frais administratifs pour compte	0		0
		de tiers	0		0
FU		a) Frais généraux d'administration	325.000		325.000
FU	11.00.40	b) Participation du personnel dans les titres repas	15.000		15.000
	26.00.10	Intérêts sur placements (créditeurs)	0		0
		Recettes exceptionnelles	0	110.000	110.000
		Prise en charge d'un quantum des frais du Centre par	0		0
		le débit du compte CRAC			
		Total du chapitre 41	**686 000**	**110 000**	**796 000**
		Chapitre 42			
		Recettes avec affectations spéciales			
		Total du chapitre 42	**0**		**0**
		Chapitre 43			
		Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
FU	77.00.20	Mobilier			
FU	77.00.20	Matériel			
FU	77.00.10	Véhicules automobiles			
FU	08.00.30	Récupération de garanties déposées			
		Total du chapitre 43	**0**		**0**
		Chapitre 44			
		Recettes financières patrimoniales			
FU		Donations et legs			
FU		Produits des emprunts			
FU		Avances remboursables			
FU		Réalisations de placements			
FU		Produits divers du patrimoine immobilier			
FU		Remboursements sur avances récupérables			
		accordées au personnel			
FU		Remboursements sur avances récupérables			
		consenties à ou pour compte de tiers			
		Total du chapitre 44	**0**		**0**

TITRE VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2011 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2011 ajusté (en EUR)
		Chapitre 45			
		Intervention de la Région			
		Montants nécessaires pour équilibrer le budget			
FU	46.01.12	a) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre Régional d'aide aux Communes (Centre)	2.591.152	-50.000	2.541.152
FU	46.02.12	b) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne (C. Sup.)	578.765	-578.765	0
FU	46.03.12	c) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Régional de la formation du Personnel des Pouvoirs locaux de Wallonie (CRF)	804.583		804.583
FU	66.01.12	d) subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	157.000		157.000
FU	66.02.12	e) subventions au Centre pour frais d'établissement du C. Sup.	10.000	-10.000	0
FU	66.03.12	f) subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	10.000		10.000
		Total du chapitre 45	**4 151 500**	**-638.765**	**3.512.735**
		Chapitre 49			
		Recettes pour ordre			
		Versements de garanties			
		Fonds en souffrance			
		Total du chapitre 49	**0**		**0**
		TOTAUX POUR LES RECETTES	**4.837.500**	**-528.765**	**4.308.735**
		EXCEDENT SUBVENTION REGION WALLONNE EXERCICES PRECEDENTS			
		Chapitre 50			
		Mouvement interne	514.000		514.000
		TOTAUX POUR LES EXCEDENTS	**514.000**	**0**	**514.000**
		DEPENSES			
		Chapitre 51			
		Paiements aux personnes attachées à l'organisme			
FU	11.00.11	Rémunération du personnel	**2.823.000**	**-349.000**	**2.474.000**
FU	11.01.11	a) Personnel statutaire	301 000		301.000
FU	11.01.11	b) Personnel contractuel du Centre	1 673 000	-23.000	1.650.000
FU	11.02.11	c) Personnel contractuel du C. Sup	326 000	-326.000	0
FU	11.03.11	d) Personnel contractuel du CRF	523 000		523.000
FU	11.00.12	Autres éléments de rémunération	**291.000**	**-36.000**	**255.000**
FU	11.01.12	a) Personnel statutaire	34.000		34.000
FU	11.01.12	b) Personnel contractuel du Centre	165.000		165.000
FU	11.02.12	c) Personnel contractuel du C. Sup	36.000	-36.000	0
FU	11.03.12	d) Personnel contractuel du CRF	56.000		56.000
		Charges de pension du personnel statutaire			
FU	11.00.20	Charges sociales part patronale	**949.000**	**-121.000**	**828.000**
FU	11.01.20	a) Centre statutaires	126 000		126.000
FU	11.01.20	b) Centre contractuels	545 000	-13.000	532.000
FU	11.02.20	c) C. Sup	107 000	-107.000	0
FU	11.03.20	d) CRF	171 000	-1.000	170.000

TITRE VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2011 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2011 ajusté (en EUR)
FU	11.00.31	Charges sociales extra-légales intervention patronale	**9.000**	**0**	**9.000**
FU	11.01.31	Centre	9.000		9.000
FU	11.00.40	Titres repas	**75.000**	**-10.000**	**65.000**
FU	11.01.40	a) Centre	52.000		52.000
FU	11.02.40	b) C. Sup	10.000	-10.000	0
FU	11.03.40	c) CRF	13.000		13.000
FU	12.00.21	Formation professionnelle	**7.000**	**-1.000**	**6.000**
FU	12.01.21	a) Centre	2.000		2.000
FU	12.02.21	b) C. Sup	1.000	-1.000	0
FU	12.03.21	c) CRF	4.000		4.000
		Indemnités et allocations couvrant des charges réelles			
		Indemnités ne couvrant pas des charges réelles			
FU	12.00.21	Honoraires forfait. Med-Trav	**4.500**	**-750**	**3.750**
FU	12.01.21	a) Centre	3.000		3.000
FU	12.01.22	b) C. Sup	750	-750	0
FU	12.01.22	c) CRF	750		750
FU	12.00.11	Cotisations secrétariat social	**18.500**	**-3.000**	**15.500**
FU	12.01.11	a) Centre	12.000		12.000
FU	12.02.11	b) C. Sup	3.000	-3.000	0
FU	12.03.11	c) CRF	3.500		3.500
FU	12.00.11	Service social	**20.000**	**-3.000**	**17.000**
FU	12.01.11	a) Centre	13.000		13.000
FU	12.02.11	b) C. Sup	3.000	-3.000	0
FU	12.03.11	c) CRF	4.000		4.000
FU	12.00.11	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail	**40.000**	**-3.000**	**37.000**
FU	12.01.11	a) Centre	28.000	2.000	30.000
FU	12.02.11	b) C. Sup	6.000	-6.000	0
FU	12.03.11	c) CRF	6.000	1.000	7.000
		Indemnités vêtements de travail Centre	**6.000**	**0**	**6.000**
FU	12.00.21	Rétributions autres que celles du personnel	**20.000**	**0**	**20.000**
FU	12.01.21	a) Comité d'orientation du Centre	0		0
FU	12.02.21	b) C. Sup	0		0
FU	12.03.21	c) CRF	20.000		20.000
FU	12.00.31	Remboursement des rémunérations du personnel détaché	**43.000**	**0**	**43.000**
FU	12.01.31	a) Centre	43.000		43.000
FU	12.02.31	b) C. Sup	0		0
FU	12.03.31	c) CRF	0		0
		Frais de représentation-déplacements			
FU	12.00.11	Représentations	**11.000**	**-2.000**	**9.000**
FU	12.01.11	a) Centre	5.000		5.000
FU	12.02.11	b) C. Sup	2.000	-2.000	0
FU	12.03.11	c) CRF	4.000		4.000
FU	11.00.12	Déplacements	**24.000**	**-11.000**	**13.000**
FU	11.01.12	a) Centre	3.000		3.000
FU	11.02.12	b) C. Sup	11.000	-11.000	0
FU	11.03.12	c) CRF	10.000		10.000
		Total du chapitre 51	**4.341.000**	**-539.750**	**3.801.250**
		Chapitre 52			
		Paiements à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, ... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés			
		Locaux et matériel			
FU	12.00.11	Bâtiment : Entretien, maintenance, charges et divers	**150.000**	**-25.000**	**125.000**
FU	12.00.11	Location de matériel et de mobilier	**20.000**	**-4.000**	**16.000**
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	**20.000**		**20.000**
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel roulant	**8.000**		**8.000**

TITRE VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2011 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2011 ajusté (en EUR)
FU	12.00.11	Assurances	**18.000**		**18.000**
FU	12.00.50	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulatoires	**1.000**		**1.000**
FU	12.00.11	Combustibles pour véhicules automoteurs	**18.000**	**5.000**	**23.000**
FU	12.00.11	Divers	**5.000**	**-515**	**4.485**
		Bureau			
FU	12.00.11	Frais de bureau généralement quelconques Centre et CRF	**63.000**	**1.000**	**64.000**
FU	12.00.11	a) Fournitures de bureau	12.000	-1.000	11.000
FU	12.00.11	b) Affranchissement du courrier	5.000	3.000	8.000
FU	12.00.11	c) Téléphone et télégraphie	33.000	-5.000	28.000
FU	12.00.11	d) Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridique)	9.000		9.000
FU	12.00.11	e) Licences informatiques	1.000		1.000
FU	12.00.11	f) Pourboires, étrennes	0		0
FU	12.00.11	g) Petit matériel de bureau	2.000	4.000	6.000
FU	12.00.11	h) Frais de banque et de CCP	0		0
FU	12.00.11	i) Divers	1.000		1.000
FU	12.02.11	Frais de bureau généralement quelconques C. Sup	**21.500**	**-21.500**	**0**
FU	12.02.11	a) Fournitures de bureau	5.000	-5.000	0
FU	12.02.11	b) Affranchissement du courrier	3.000	-3.000	0
FU	12.02.11	c) Téléphone et télégraphie	1.000	-1.000	0
FU	12.02.11	d) Documentation (journaux et périodiques)	7.000	-7.000	0
FU	12.02.11	e) Licences informatiques	2.000	-2.000	0
FU	12.02.11	f) Pourboires, étrennes	500	-500	0
FU	12.02.11	g) Petit matériel de bureau	3.000	-3.000	0
FU	12.02.11	h) Frais de banque et de CCP			
FU	12.02.11	i) Divers			
FU	12.00.30	Publications, propagande, publicité, réunion et colloques			
		Frais généralement quelconques de publications,	**27.000**	**-2.000**	**25.000**
FU	12.00.30	propagande et publicité			
FU	12.01.30	a) Centre	5.000		5.000
FU	12.02.30	b) C. Sup.	2.000	-2.000	0
FU	12.03.30	c) CRF	20.000		20.000
FU	12.00.30	Réunions et colloques	**100.000**	**0**	**100.000**
FU	12.01.30	a) Centre	25.000	15.000	40.000
FU	12.02.30	b) C. Sup	15.000	-15.000	0
FU	12.03.30	c) CRF	60.000	0	60.000
		Contentieux			
FU	12.00.30	Charges financières	**2.000**	**0**	**2.000**
		Intérêts sur emprunts			
FU	12.00.30	Courtage et frais			
		Autres prestations et travaux par tiers			
FU	12.00.30	Mission de consultance	**380.000**	**68.000**	**448.000**
FU	12.01.30	a) Centre	45.000	75.000	120.000
FU	12.02.30	b) C. Sup.	7.000	-7.000	0
FU	12.03.30	c) C.R.F.	328.000		328.000
		Total du chapitre 52	**833.500**	**20.985**	**854.485**
		Chapitre 55			
		Paiement à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux			
FU	74.00.22	Mobilier	**16.000**	**-3.000**	**13.000**
FU	74.01.22	a) Centre	10.000		10.000
FU	74.02.22	b) C. Sup	3.000	-3.000	0
		c) C.R.F.	3.000		3.000

TITRE VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2011 initial (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2011 ajusté (en EUR)
FU	74.00.22	Matériel divers et technique	**116.000**	**-3.000**	**113.000**
FU	74.01.22	a) Centre	110.000		110.000
FU	74.02.22	b) C. Sup	3.000	-3.000	0
		c) C.R.F.	3.000		3.000
FU	74.01.10	Véhicules automobiles	**30.000**	**0**	**30.000**
FU	74.00.22	Matériel informatique	**15.000**	**-4.000**	**11.000**
FU	74.01.22	a) Centre	7.000		7.000
FU	74.02.22	b) C. Sup	4.000	-4.000	0
		c) C.R.F.	4.000		4.000
		Total du chapitre 55	**177.000**	**-10.000**	**167.000**
		Chapitre 57			
		Affectation du boni			
FU	03.00.20	Versement à la Région			
		Total du chapitre 57	**0**	**0**	**0**
		Chapitre 59			
		Dépenses pour ordre			
FU	03.00.30	Remboursement de garanties			
FU	03.00.30	Affectations des fonds en souffrance			
		Total du chapitre 59	**0**	**0**	**0**
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	**5.351.500**	**-528.765**	**4.822.735**

Titre VII. – ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. ordon	Article	LIBELLES	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté
		INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC			
		RECETTES			
HE	16 01 11	Vente de biens non durables et de services	4609	56	4665
HE	39 01 10	UE – Interventions	783	-12	771
HE	46 01 40	Subventions relatives au fonctionnement et au développement	990	36	1026
HE	46 02 40	Subventions relatives à des missions permanentes	14543	19	14562
HE	46 03 40	Subventions relatives à des missions à vocation permanente	2445	-162	2283
HE	46 04 40	Subventions relatives à des missions temporaires	2215	382	2597
HE	46 05 40	Subventions relatives à des dépenses d'infrastructures immobilières Courantes	250	150	400
HE	46 06 40	Subventions relatives aux activités européennes	541		541
HE	46 07 40	Subventions relatives aux charges du passé	1010		1010
HE	46 08 40	Subventions relatives à des dépenses d'infrastructures immobilières (laboratoire « Sol » Colfontaine))	0	124	124
		TOTAL POUR LES RECETTES	**27386**	**593**	**27979**
		DEPENSES			
HE	11 01 11	Rémunérations	13391	-50	13341
HE	11 01 12	Rémunérations correspondant aux charges du passé	1010		1010
HE	11 01 20	Cotisations sociales	3560	-10	3550
HE	11 01 40	Service social, titres-repas, vêtements de travail	370	1	371
HE	12 01 11	Frais de fonctionnement	4688	438	4971
HE	12 01 30	Collaboration de tiers et sous-traitance	1340	39	1379
HE	74 01 22	Acquisition de mobilier, matériel et livres	2571	56	2627
HE	74 01 10	Acquisition de véhicules	193		193
HE	74 01 30	Immeubles (dépenses courantes)	250	150	400
HE	74 01 40	Investissements immatériels	13		13
HE	74 02 30	Immeubles (laboratoire « Sol » Colfontaine)	0	124	124
		TOTAL POUR LES DEPENSES	**27386**	**748**	**27979**

Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2011 inital			Ajustement			2011 ajusté		
			Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
				Crédits d'engage-ment	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON									
		I. Budget de fonctionnement									
		1 - Personnel									
LU	11.11.00	Rémunérations : traitements bruts imposables	2.747	-	-	-	-	-	2.747	-	-
LU	11.12.00	Autres éléments de la rémunération	246	-	-	+165	-	-	411	-	-
LU	11.12.20	Commission consultative : frais et jetons de présence des membres	5	-	-	-	-	-	5	-	-
LU	11.20.00	ONSS, cotisations et assurances patronales	1.468	-	-	-295	-	-	1.173	-	-
LU	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales	5	-	-	-	-	-	5	-	-
LU	11.40.00	Autres avantages	150	-	-	-20	-	-	130	-	-
		Total des dépenses liées au personnel	**4.621**	-	-	**-150**	-	-	**4.471**	-	-
		2 - Services et biens non repris à l'inventaire									
LU	12.10.10	Frais de voyage et d'éloignement	65	-	-	+10	-	-	75	-	-
LU	12.11.11	Fournitures et frais divers	158	-	-	+24	-	-	182	-	-
LU	12.11.12	Matériel informatique (fonctionnement)	121	-	-		-	-	121	-	-
LU	12.11.13	Location / maintenance de matériel divers dont technique	70	-	-	-	-	-	70	-	-
LU	12.11.14	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	540	-	-	-80	-	-	460	-	-
LU	12.11.15	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	52	-	-	-	-	-	52	-	-
LU	12.11.16	Frais juridiques et financiers	19	-	-	+6	-	-	25	-	-
LU	12.11.17	Autres frais liés au personnel	128	-	-	-	-	-	128	-	-
		Total des services et biens non repris à l'inventaire	**1.153**	-	-	**-40**			**1.113**	-	-
		3 - Biens acquis repris à l'inventaire									
LU	74.01.10	Acquisition de véhicules	55	-	-	-	-	-	55	-	-
LU	74.02.20	Téléphones et fax	10	-	-	-	-	-	10	-	-
LU	74.03.20	Livres de bibliothèques, CD-rom, etc.	15	-	-	-	-	-	15	-	-
LU	74.04.20	Acquisition de mobilier	30	-	-	-	-	-	30	-	-
LU	74.05.20	Acquisition de matériel et licences informatiques	76	-	-	+61	-	-	137	-	-
LU	74.06.20	Acquisition de matériel divers, dont technique	20	-	-	+15	-	-	35	-	-
		Total des biens acquis repris à l'inventaire	**206**	-	-	**+76**	-	-	**282**	-	-
		Total des dépenses de fonctionnement	**5.980**	**0**	**0**	**-114**	**0**	**0**	**5.866**	**0**	**0**
		II. Dépenses liées aux missions décrétales									
		Opérations courantes									
LU	12.10.20	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	226	-	-	+5	-	-	231	-	-
LU	12.10.30	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	p.m.	-	-	-	-	-	p.m.	-	-

Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2011 inital			Ajustement			2011 ajusté		
			Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
				Crédits d'engage-ment	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*
LU	12.11.10	Stages de formations et classes d'éveil : rémunérations des formateurs	115	-	-	+56	-	-	171	-	-
LU	12.11.20	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	35	-	-	-	-	-	35	-	-
LU	12.12.30	Fournitures et services destinés aux stages et classes d'éveil	158	-	-	-25	-	-	133	-	-
LU	12.13.10	Actions de promotions et de communication : événements et supports promotionnels en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	181	-	-	-	-	-	181	-	-
LU	12.14.10	Organisation des Journées du Patrimoine	220	-	-	+55	-	-	275	-	-
LU	12.15.10	Edition ou publication de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	-	209	206	-	+5	+5	-	214	211
LU	12.16.10	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'IPW	83	-	-	+22	-	-	105	-	-
LU	12.17.10	Frais d'études et honoraires ne se rapportant pas directement à des travaux	-	46	61	-	+79	+129	-	125	190
LU	12.17.20	Conseil en réaffectation de monuments : activités, études et honoraires	20	-	-	-	-	-	20	-	-
LU	12.18.10	Réalisation d'un ouvrage technique en collaboration avec un formateur du Centre de la Paix-Dieu	p.m.	-	-	-	-	-	p.m.	-	-
LU	12.19.10	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	-	420	645		-	-	-	420	645
LU	12.19.20	Productions de publications	-	331	422	-	+54	+91	-	385	513
LU	31.32.00	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	1.039	-	-	-	-	-	1.039	-	-
LU	33.01.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	395	-	-	-	-	-	395	-	-
LU	33.04.00	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	50	-	-	-	-	-	50	-	-
LU	33.08.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine	787	-	-	+30	-	-	817	-	-
LU	34.00.00	Allocations, prix et bourses de formation	5	-	-	-	-	-	5	-	-
LU	41.02.00	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	25	-	-	-	-	-	25	-	-
LU	41.10.00	Subventions à des associations (secteur public) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	50	-	-		-	-	50	-	-
		Total des dépenses courantes	**3.389**	**1.006**	**1.334**	**+143**	**+138**	**+225**	**3.532**	**1.144**	**1.559**

Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2011 inital			Ajustement			2011 ajusté		
			Crédits non dissociés	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*		*Crédits non dissociés*	*Crédits dissociés*	
				Crédits d'engage-ment	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*		*Crédits d'engage-ment*	*Crédits d'ordon-nancement*
		Opérations d'investissement									
LU	71.11.30	Acquisition de droits réels immobiliers	p.m.	-	-	-	-	-	p.m.	-	-
LU	72.11.30	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	-	538	1.113	-	-50	-282	-	488	831
LU	72.12.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	-	3.576	1.707	-	+751	+629	-	4.327	2.336
LU	72.13.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de la Paix-Dieu, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	-	490	1.717		+1717	-172	-	2.207	1.545
LU	72.14.30	Travaux de rénovation du siège de l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	-	80	84	-	-	-	-	80	84
LU	72.15.30	Travaux de rénovation de l'hôtel de Soër de Solière	-	p.m.	p.m.	-	-	-	-	p.m.	p.m.
LU	72.16.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation sur d'autres biens classés inscrits sur les listes de l'IPW	-	130	130		+60	+5	-	190	135
LU	74.11.00	Acquisition de biens meubles divers (mobilier pédagogique ou objet de valeur et œuvre d'art)	5	-	-	-	-	-	5	-	-
LU	74.30.00	Frais notariés	12	-	-	-	-	-	12	-	-
LU	81.11.40	Participation dans des sociétés ou partenariats	-	p.m.	p.m.	-	-	-	-	p.m.	p.m.
		Total des dépenses d'investissement	**17**	**4.814**	**4.751**	**-**	**+2478**	**+180**	**17**	**7.292**	**4.931**
		Total des dépenses liées aux missions décrétales	**3.406**	**5.820**	**6.085**	**+143**	**+2616**	**+405**	**3.549**	**8.436**	**6.490**
		Total des dépenses	**9.386**	**5.820**	**6.085**	**+29**	**+2616**	**+405**	**9.415**	**8.436**	**6.490**

Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	2011 initial	Ajustement	2011 ajusté
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON			
		Recettes courantes			
LU	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas	17	-	17
LU	16.10.01	Ventes de biens non durables et de services à l'Archéoforum	83	-	83
LU	16.10.02	Ventes de biens non durables et de services au CWAB	p.m.	-	p.m.
LU	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations	9	-	9
LU	16.12.10	Produits résultant de la vente de services à la Paix-Dieu	245	-70	175
LU	16.13.10	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'IPW	48	+4	52
LU	16.14.10	Produits résultant de la vente de documents	80	15	95
LU	16.20.00	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	10	-	10
LU	28.11.00	Concessions et dividendes reçus	p.m.	-	p.m.
LU	38.00.00	Produits divers en provenance du privé	125	-45	80
LU	38.00.10	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	p.m.	-	p.m.
LU	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	p.m.	-	p.m.
LU	46.10.00	Dotation de la Région wallonne	6.862	-	6.862
LU	46.10.01	Dotation complémentaire de la Région wallonne	2.138	-	2.138
LU	46.10.10	Encours sur dotation antérieure	p.m.	-	p.m.
LU	46.10.20	Produits divers en provenance du même groupe institutionnel	15	+56	71
LU	46.11.00	Interventions diverses dans les coûts des missions de formation de la Paix-Dieu	21	+100	121
		Total des recettes courantes	**9.653**	**+60**	**9.713**
		Recettes de capital			
LU	59.11.10	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	286	-	286
LU	66.11.10	Intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	5.699	+604	6.303
LU	68.00.00	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Institut pour compte de pouvoirs subordonnés	p.m.	-	p.m.
LU	76.11.30	Produits de la vente de biens réhabilités	p.m.	-	p.m.
LU	77.40.00	Produits de la vente d'objets de valeur	p.m.	-	p.m.
		Total des recettes de capital	**5.985**	**+604**	**6.589**
		Total des recettes	**15.638**	**+664**	**16.302**
		Réserves reportées (art.223, 7° sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	**1.434**	**+570**	**2.004**
		Total des ressources (art.223 sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	**17.072**	**+1234**	**18.306**

Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2011 initial			Ajustement			2011 ajusté		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnanceme
		Centre wallon de Recherches agronomiques									
		RECETTES									
		Chapitre 41									
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire									
LU	16.11.0	Recettes de prestations		3.050.000			+350000			3.400.000	
LU	16.11.20	Conventions de recherche		4.888.251			+38203			4.926.454	
LU	16.11.21	Recettes gestion conventions		280.000			0			280.000	
LU	46.10.00	Subvention personnel APE		350.000			-60000			290.000	
LU	−11.40.00	Intervention du personnel dans le coût des titres repas		100.440						100.440	
LU	−11.11.01	Intervention dans les rémunérations		43.500						43.500	
LU	−11.20.30	Réduction précompte professionnel Loi Moerman		1.557.574			1.018.712			2.576.286	
LU		**Total du chapitre 41**		**10.269.765**			**1.346.915**			**11.616.680**	
		Chapitre 43									
		Intervention de la Région Recettes en capital									
LU	77,10	Subvention d'investissement		2.050.000						2.050.000	
		Total du chapitre 43		**2.050.000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2.050.000**	
		Chapitre 45									
		Intervention de la Région									
LU	41.02.30	Subvention de fonctionnement du CRA-W		18.241.984			151.506			18.393.490	
		Total du chapitre 45		**18.241.984**						**18.393.490**	
		TOTAUX POUR LES RECETTES		**30.561.749**			**1.346.915**			**32.060.170**	
		Chapitre 50									
		Excédent exercices précédents									
		Mouvement interne					994.951			994.951	

			2011 initial			Ajustement			2011 ajusté		
Min. Ordon.	Article	Libellé	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnanceme
		DEPENSES									
		Chapitre 51 *Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme*									
LU	11.11.00	Rémunérations brutes du personnel RP (recettes propres)		2.203.059	2.203.059		-172.364	-172.364		2.030.695	2.030.695
LU	11.11.20	Rémunérations brutes du personnel CO (conventions)		2.652.240	2.652.240		26.522	26.522		2.678.762	2.678.762
LU	11.11.30	Rémunérations brutes du personnel LM (Loi Moerman)		801.363	801.363		286.205	286.205		1.087.568	1.087.568
LU	11.11.40	Rémunération brutes du personnel DO (dotation)		9.963.792	9.963.792		99.638	99.638		10.063.430	10.063.430
LU	11.12.00	Autres éléments de la rémunération RP		284.054	284.054		-22.224	-22.224		261.830	261.830
LU	11.12.20	Autres éléments de la rémunération CO		387.829	387.829		3.878	3.878		391.707	391.707
LU	11.12.30	Autres éléments de la rémunération LM		119.445	119.445		42.659	42.659		162.104	162.104
LU	11.12.40	Autres éléments de la rémunération DO		1.324.951	1.324.951		13.250	13.250		1.338.201	1.338.201
LU	11.20.00	Cotisations sociales et assurances patronales RP		524.118	524.118		-41.006	-41.006		483.112	483.112
LU	11.20.20	Cotisations sociales et assurances patronales CO		669.371	669.371		6.694	6.694		676.065	676.065
LU	11.20.30	Cotisations sociales et assurances patronales LM		199.701	199.701		71.323	71.323		271.024	271.024
LU	11.20.40	Cotisations sociales et assurances patronales DO		3.336.182	3.336.182		33.362	33.362		3.369.544	3.369.544
LU	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social RP		104.512	104.512		-8.177	-8.177		96.335	96.335
LU	11.30.20	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social CO		110.928	110.928		1.109	1.109		112.037	112.037
LU	11.30.30	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social LM		14.165	14.165		5.059	5.059		19.224	19.224
LU	11.30.40	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social DO		525.584	525.584		5.256	5.256		530.840	530.840
LU	11.40.00	Autres avantages (nature) RP		118.684	118.684		--9286	-9.286		109.398	109.398
LU	11.40.20	Autres avantages (nature) CO		142.882	142.882		0	0		142.882	142.882
LU	11.40.30	Autres avantages (nature) LM		44.864	44.864		0	0		44.864	44.864
LU	11.40.40	Autres avantages (nature) DO		550.524	550.524		0	0		550.524	550.524
		Total du chapitre 51		**24.078.249**	**24.078.249**		**341.898**	**341.898**		**24.420.147**	**24.420.147**
		Chapitre 52 *Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures travaux, ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés*									
LU	12.11.40	Bâtiments et énergie		1.065.000	1.020.000		0	0		1.065.000	1.020.000
LU	12.11.42	Fonctionnement informatique		75.000	65.000		25.000	25.000		100.000	90.000
LU	12.11.43	Fonctionnement bureau		32.000	25.000		27.700	27.700		59.700	52.700
LU	12.11.45	Prestations de tiers		250.000	225.000		0	0		250.000	225.000
LU	12.11.46	Autres frais de fonctionnement (formations, notoriété, frais)		100.000	85.000		10.000	10.000		110.000	95.000
LU	12.11.20	Dépenses de fonctionnement général sur conventions (CO)		15.000	15.000		0	0		15.000	15.000
LU	12.11.30	Dépenses de fonctionnement général sur Loi Moerman (LM)		7.500	7.500		0	0		7.500	7.500
		Total du chapitre 52		**1.544.500**	**1.442.500**		**62.700**	**62.700**		**1.607.200**	**1.505.200**

			2011 initial			Ajustement			2011 ajusté		
Min. Ordon.	Article	Libellé	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnancemen		Crédits d'engagement	Crédit d'ordonnanceme
		Chapitre 53 *Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire*									
LU	12.11.5	Frais de fonctionnement laboratoire		800.000	800.000		130.550	130.550		930.550	930.550
LU	12.11.6	Frais de fonctionnement spéculations végétales		250.000	250.000		37.000	37.000		287.000	287.000
LU	12.11.7	Frais de fonctionnement spéculations animales		220.000	220.000		80.000	80.000		300.000	300.000
LU	12.11.8	Frais de véhicules, communications, organisations		415.000	415.000		90.000	90.000		505.000	505.000
LU	12.11.9	Frais de deplct scientifiques		130.000	130.000		0	0		130.000	130.000
LU	12.11.22	Frais de gestion conventions		280.000	280.000		0	0		280.000	280.000
LU	12.11.23	Frais de fonctionnement scientifique CO (conventions)		620.000	620.000		0	0		620.000	620.000
LU	12.11.32	Frais de fonctionnement scientifique LM (loi Moerman)		225.000	225.000		10.000	10.000		235.000	235.000
		Divers à reventiler		156.000	156.000		0	0		156.000	156.000
		Total du chapitre 53		**3.096.000**	**3.096.000**		**347.550**	**347.550**		**3.443.550**	**3.443.550**
		Chapitre 55 *Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux*									
LU	72.00.4	Construction d'un nouveau bâtiment		pm	pm		0	0		pm	pm
LU	72.00.5	Travaux d'assainissement et de sécurisation des bâtiments		1.000.000	800.000		2.028.098	2.028.098		3.028.098	1.709.431
LU	72.00.6	Installations		50.000	50.000		0	0		50.000	50.000
LU	74.10	Acquisition matériel roulant		50.000	50.000		0	0		50.000	50.000
LU	74.22.5	Acquisition matériel informatique		150.000	125.000		-25.000	-25.000		125.000	100.000
LU	74.22.4	Acquisition équipements scientifiques et techniques		800.000	700.000		85.520	85.520		885.520	785.520
LU	74.40	Acquisition brevets, licences		0	0		0	0		0	0
LU	74.22.2	Acquisition équipements scientifiques et techniques CO (conventions)		290.000	220.000		0	0		290.000	220.000
LU	74.22.3	Acquisition équipements scientifiques et techniques LM (loi Moerman)		0	0		749.000	749.000		749.000	749.000
		Total du chapitre 55		**2.340.000**	**1.945.000**		**2.837.617**	**2.837.617**		**5.177.617**	**3.663.951**
		TOTAUX POUR LES DEPENSES		**31.058.749**	**30.561.749**		**3.589.765**	**3.589.765**		**34.648.514**	**33.032.848**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En millers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	RIEP	Initial 2011	Ajustement	Total 2011
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique				
		Opérations courantes				
DE	06.01.00	Produits divers		0,0		0,0
TI	12.03.00	Dépenses liées à la mise en œuvre d'un Observatoire de la Santé	P	105,0		105,0
DE	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas		15,0		15,0
DE	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations et de la vente de documents		140,0	95,0	235,0
DE	26.01.01	Intérêts sur placement du disponible		p.m.		p.m.
MA	31.10.10	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques en matière économique	P	0,0		0,0
DE	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le financement des études		0,0		0,0
HE	41.01.00	Subventions aux organismes universitaires (CAW) (crédits de la CPDT pour paiement du traitement des 2 personnes de l'ODT)	P	135,0		135,0
HE	41.02.40	Subvention à l'IWEPS pour le financement du programme de travail de l'Observatoire de la Mobilité	P	80,0	300,0	380,0
AN	41.32.00	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	P	0,0		0,0
AN	41.33.40	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi	P	30,0	60,0	90,0
DE	46.01.30	Subside de fonctionnement à l'IWEPS (-17 puis -393 via transfert)	P	4.900,0		4.900,0
DE	46.02.30	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	P	0,0		0,0
		Opérations de capital		p.m.		p.m.
		Total des recettes		**5.405,0**	**455,0**	**5.860,0**

Min. Ordon.	Article	Tableau des opérations internes	Initial 2011	Ajustement	Total 2011
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique			
		Opérations internes			
	08.05.20	Opérations internes liées au fonctionnement de l'Institut et/ou aux missions décrétales	9.404,5	-767,0	8637,5
		Sous-total (a)	9.404,5	-767,0	8637,5
		Utilisation	2.520,0	-185,0	2.335,0
		Sous-total (b)	2.520,0	-185,0	2.335,0
		Total (a) - (b)	**6.884,5**	**-582,0**	**6.302,5**

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	R I E P	Crédits non dissociés			Crédits dissociés					
				Initial 2011	*Ajustement*	*Total 2011*	*Initial 2011*	*Ajustement*	*Total 2011*	*Initial 2011*	*Ajustement*	*Total 2011*
				(en m€)			*Crédits d'engagement (en m€)*			*Crédits d'ordonnancement (en m€)*		
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique										
		DEPENSES										
		I. Budget de fonctionnement										
		1 - Personnel										
DE	11.01.11	Rémunérations (traitements bruts imposables)		2.800,0		2.800,0						
DE	11.02.12	Autres éléments de la rémunération (PV AFA, AF/AR, dom/trav)		300,0		300,0						
DE	11.03.20	Cotisations et assurances patronales (ONSS)		870,0		870,0						
DE	11.04.31	Allocations familiales		60,0	5,0	65,0						
DE	11.05.40	Autres avantages (CR)		75,0		75,0						
DE	11.06.00	Autres frais liés au personnel (missions)		40,0		40,0						
DE	11.07.02	Service social		15,0		15,0						
DE	11.08.00	Frais et indemnités versés aux membres du CWEPS		5,0		5,0						
DE	12.15.10	Frais de formation des membres de l'IWEPS		30,0	30,0	60,0						
DE	12.16.10	Frais de participation à des colloques, séminaires, etc.		17,5		17,5						
DE	12.17.10	Frais d'organisation de réunions, colloques, séminaires, etc.		32,5		32,5						
DE	12.18.10	Défraiement de tiers lors des procédures d'engagement de personnel et/ou de l'organisation de réunions, colloques, séminaires, etc.		10,0		10,0						
		Total des dépenses liées au personnel		**4.255,0**	**35,0**	**4.290,0**						
		2 - Services et biens non repris à l'inventaire										
DE	12.01.11	Fournitures et frais divers		75,0		75,0						
DE	12.02.11	Fonctionnement informatique		520,0		520,0						
DE	12.03.11	Location / maintenance de matériel divers dont technique		20,0		20,0						
DE	12.04.10	Loyer et charges des locaux et bâtiments administratifs		355,0		355,0						
DE	12.05.10	Frais juridiques et financiers		110,0		110,0						
DE	12.06.10	Frais de déménagement		p.m.		p.m.						
DE	12.07.11	Livres et revues de bibliothèque		75,0		75,0						
DE	12.10.10	(nouveau) Entretien, réparation, carburant, et assurance véhicule de fonction			3,0	3,0						
DE	12.14.10	Frais d'impression et de diffusion des publications		130,0		130,0						
		Total des dépenses relatives aux fournitures et services non repris à l'inventaire		**1.285,0**	**3,0**	**1.288,0**						
		3 - Biens acquis repris à l'inventaire										
DE	12.13.10	Données et licences informatiques spécialisées	R	210,0	15,0	225,0						
DE	74.01.20	Centrale et postes téléphoniques			5,0	5,0						
DE	74.02.20	Réseau et serveurs informatiques		10,0		10,0						
DE	74.03.20	Ordinateurs		10,0		10,0						
DE	74.04.20	Licences informatiques génériques		35,0		35,0						
DE	74.05.20	Acquisition matériel divers, i.a. copieurs et imprimantes			25,0	25,0						
DE	74.06.20	Mobilier		10,0		10,0						
	74.07.20	(nouveau) Achat de biens meubles durables non spécifiques - véhicule de fonction			42,0	42,0						
		Total des dépenses relatives aux biens repris à l'inventaire		**275,0**	**87,0**	**362,0**						
		Total des dépenses de fonctionnement		**5.815,0**	**125,0**	**5.940,0**						

Min. Ordon.	Article	Libellé	R I E P	Crédits non dissociés			Crédits dissociés					
				Initial 2011	*Ajustement*	*Total 2011*	*Initial 2011*	*Ajustement*	*Total 2011*	*Initial 2011*	*Ajustement*	*Total 2011*
				(en m€)			*Crédits d'engagement (en m€)*			*Crédits d'ordonnancement (en m€)*		
		II. Dépenses liées aux missions décrétales										
		Opérations courantes										
DE	12.11.10	Conventions de recherche	R				755,0	565,0	1.320,0	775,0	65,0	840,0
DE	12.12.10	Enquêtes	R				840,0	270,0	1.110,0	600,0		600,0
AN	12.19.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de l'Emploi	R				190,0		190,0	190,0		190,0
HE	12.20.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Mobilité	R				300,0		300,0	320,0	80,0	400,0
AN	12.21.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	R				30,0		30,0	30,0		30,0
MA	12.22.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services en matière économique	R					330,0	330,0	165,0		165,0
TI	12.23.10	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Santé	R				30,0	25,0	55,0	30,0	25,0	55,0
		Total des dépenses courantes					**2.145,0**	**1.190,0**	**3.335,0**	**2.110,0**	**170,0**	**2.280,0**
		Opérations d'investissement					pm		pm	pm	pm	pm
		Total des dépenses		**5.815,0**	**125,0**	**5.940,0**	**2.145,0**	**1.190,0**	**3.335,0**	**2.110,0**	**170,0**	**2.280,0**
		Total des dépenses					**7.960,0**	**1.315,0**	**9.275,0**	**7.925,0**	**295,0**	**8.220,0**
		Total des recettes								**5.405,0**	**455,0**	**5.860,0**
		Différence								**2.520,0**	**-160,0**	**2.360,0**

Min. Ordon.	Article	Libellé	2011		
			2011 initial	ajustement	2011 ajusté
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME			
		RECETTES			
FU	11.10.40	Participation du personnel dans les titres repas	25		25
FU	16.01.10	Ventes de biens non durables et services au Domaine de Hottemme	8		8
FU	16.02.10	Produits résultants de convention/prestations	2		2
FU	16.03.10	Redevances agences de voyage	pm		
FU	16.04.10	Produits de la location de bâtiment au secteur public	pm		
FU	38.01.00	Produits divers en provenance du privé	pm		
FU	38.02.00	Produits des amendes administratives	pm		
FU	41.11.40	Subvention de la Région wallonne	52.291	-159	52.132
FU	58.01.00	Remboursement de subvention (secteur privé)	pm		
FU	61.01.40	Subvention de la Région wallonne (investissement)	pm		
FU	68.01.00	Remboursement de subvention (secteur public)	pm		
FU	76.01.00	(modifié) Produits de la vente de biens immobiliers	pm		
FU	77.01.00	(nouveau) Produits de la vente d'autres actifs immobilisés	pm		
FU	77.02.00	(nouveau) Produits de la vente de bois	pm		
		TOTAL POUR LES RECETTES	**52.326**	**-159**	**52.167**

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA 2011 initial	MA 2011 ajusté	MP 2011 initial	MP 2011 ajusté
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME				
		DEPENSES				
		I. Dépenses de fonctionnement				
		1. Personnel				
FU	11.01.11	Rémunérations : traitements bruts imposables	4212	4137	4212	4137
FU	11.02.12	Autres éléments de la rémunération	574	571	574	571
FU	11.03.20		1228	1201	1228	1201
FU	11.04.31	Allocations directes : allocations familiales	118	118	118	118
FU	11.05.40	Autres avantages	185	185	185	185
		Total des dépenses liées au personnel	**6317**	**6212**	**6317**	**6212**
		2. Services et biens non repris à l'inventaire				
FU	12.10.11	Autres frais liés au personnel	106	106	106	106
FU	12.11.11	Frais de voyage et de déplacements	125	125	125	125
FU	12.12.11	Fournitures et frais divers	145	145	145	145
FU	12.13.11	(Supprimé) Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonct.)	0	0	0	0
FU	12.14.11	Location/maintenance de matériel divers dont technique	30	30	30	30
FU	12.15.12	Locaux et bâtiments administratifs (location)	700	700	700	700
FU	12.16.11	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement, entretien, gardiennage, …)	450	450	450	450
FU	12.17.13	Matériel roulant (leasings)	0	0	0	0
FU	12.18.11	Matériel roulant (fonctionnement, carburants, …	27	27	27	27
FU	12.19.11	Frais de déménagement	5	5	5	5
FU	12.20.11	(Nouveau) Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonctionnement)	400	400	300	300
		Total des services et biens non repris à l'inventaire	**1988**	**1988**	**1888**	**1888**
FU	74.02.10	Acquisition de véhicules	40	40	40	40
FU	74.04.22	Matériel informatique et télécom	80	80	80	80
FU	74.05.22	Mobilier (acquisition)	100	100	100	100
FU	74.06.22	Travaux informatiques	15	15	15	15
FU	74.07.22	Travaux d'aménagement bâtiment administratif	120	120	120	120
		Total des biens repris à l'inventaire	**355**	**355**	**355**	**355**
		Total des dépenses de fonctionnement	**8660**	**8555**	**8560**	**8455**
		II. Dépenses liées aux missions décrétales				
FU	12.01.00	Entretien des bâtiments y compris les impôts grevant les bâtiments	585	585	585	585
		Dont arrêté(s) de réallocation				
		Dépenses années antérieures				
		Dont arrêté de réallocation				
FU	12.02.00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et honoraires d'avocats	650	650	650	650
FU	12.03.00	Etudes, actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0	0	0
FU	12.05.00	Actions spécifiques menées par l'Observatoire du Tourisme wallon – Centre d'ingénierie touristique (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, fonctionnement)	530	530	473	473

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2011 initial	2011 ajusté	2011 initial	2011 ajusté
FU	12.06.00	(Nouveau) Fournitures de biens et de services liés à la mise en œuvre de la valorisation des produits touristiques en Wallonie	400	400	300	300
FU	12.07.00	Etudes, relations publiques, documentation, participations à des séminaires et colloques, frais de réunions, fourniture de biens et de services liés à la gestion informatique des informations touristiques	500	500	500	500
FU	12.08.00	Etudes et fournitures relatives aux hébergements touristiques, attractions touristiques, itinéraires touristiques balisés et organismes touristiques	100	100	100	100
FU	31.01.00	Subvention en faveur de l'entretien patrimonial des Jardins d'Annevoie	100	100	100	100
FU	33.01.00	Subventions en matière de promotion touristique	3500	3500	2700	2700
FU	33.02.00	Subvention de fonctionnement à l'Organisme agrée en charge de la gestion du label « endroit de camp »	130	130	130	130
FU	33.04.00	Subvention de fonctionnement aux organismes touristiques	3293	3293	3293	3293
FU	33.05.00	Subventions complémentaires dans le cadre du programme Wallo'net et de missions d'assistance informatiques aux MT	351	351	351	351
FU	33.06.00	Subventions de fonctionnement accordées aux associations et organismes chargés de la gestion des infrastructures touristiques	1235	1235	1235	1235
FU	33.07.00	Subventions pour la réalisation de balisages	50	50	50	50
FU	33.08.00	Subvention exposition Folon	0	0	0	0
FU	33.09.00	Subvention pour le développement de réseaux de produits touristiques	300	300	450	450
FU	33.10.00	(Nouveau) Subvention aux organismes touristiques et aux ASBL de filière de produits dans le cadre de la plate forme Tour-I-Wal et de l'adaptation de leurs sites web	500	500	400	400
FU	41.01.40	Office de Promotion du Tourisme Wallonie – Bruxelles (OPT)	8280	8280	8264	8264
FU	41.02.00	Subvention en faveur de projets touristiques d'intérêt régional	50	50	50	50
FU	41.03.40	Programme de Transition professionnelle (PTP)	330	330	330	290
FU	41.04.40	(Nouveau) Subvention à l'Office de la naissance et de l'Enfance	225	225	225	225
FU	41.04.40	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à l'A.S.B.L. « Les Lacs de l'eau d'Heure »	2244	2244	2244	2244
FU	41.08.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions de promotion initiées par ses clubs	1000	1000	1000	1000
FU	41.09.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions complémentaires	2500	2500	2500	2500
FU	43.04.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0	0	0
FU	43.05.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	314	314	866	866
FU	45.01.21	Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE)	85	85	85	85
FU	51.05.00	Primes en matière d'hébergements touristiques	5195	5195	4735	4735
FU	51.06.00	Subvention aux campings touristiques pour les eaux de baignade	50	50	50	50
FU	52.01.10	Subvention pour l'acquisition de matériel pour les Maisons du Tourisme	135	135	135	135
FU	52.04.10	Subventions pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées à la promotion du tourisme social	2000	2000	2600	2600
FU	52.05.10	Subventions aux ASBL en matière d'équipements touristiques	2000	2000	2500	2500
FU	52.06.10	Subventions en matière d'attractions touristiques	500	500	300	300
FU	52.08.00	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0	0	0
FU	52.09.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	196	196	21	21
FU	63.01.21	Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	2800	2800	3800	3800
FU	63.04.21	Equipement des sites d'accueil en matière de tourisme fluvial.	0	0	0	0
FU	63.05.00	Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques	25	25	25	25

Min. Ordon.	Article	Libellé	MA		MP	
			2011 initial	2011 ajusté	2011 initial	2011 ajusté
FU	63.06.00	Equipement de sites d'accueil pour motorhomes et campings-cars	500	500	200	200
FU	63.07.00	Financement de travaux d'intérêts publics à l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure	2000	2000	1000	1000
FU	63.08.00	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0		0	
FU	63.09.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0	0	48	48
FU	72.01.10	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales	2500	2500	1271	1257
FU	72.04.10	Travaux de rénovation et acquisition de mobilier destiné aux infrastructures touristiques régionales	200	200	200	200
FU	72.05.00	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales, cofinancés par les fonds européens (nouvelle programmation)	0	0	0	0
FU	74.01.00	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	0	0
FU	74.02.00	Acquisition de matériel et logiciels informatiques destinés à la mise en oeuvre du pararégional CGT	0	0	0	0
		Total dépenses relatives aux missions décrétales	**45.353**	**45.353**	**43.766**	**43.712**
		TOTAL POUR LES DEPENSES	**54.013**	**53.908**	**52.326**	**52.167**

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 01.									
					Parlement wallon.									
					Programme 01.00.									
					Dotation au Parlement wallon.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	00	Dotation au Parlement wallon	42.551	—	—	—	—	—	42.551	—	—
					Totaux pour le Titre I.	42.551	0	0	0	0	0	42.551	0	0
					Totaux pour le programme 01.00.	42.551	0	0	0	0	0	42.551	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 01.01.									
					Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne	1.786	—	—	—	—	—	1.786	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
					Totaux pour le programme 01.01.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 01.	44.337	0	0	—	—	—	44.337	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Division organique 02.									
					Dépenses de cabinet									

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 02.01. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
DE	11	02	00	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.101	—	—	27	—	—	2.128	—	—
DE	11	03	11	01	Remboursements de traitements	472	—	—	—	—	—	472	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-28								
					Dépenses années antérieures	(28)	—	—	—	—	—	(28)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+28								
DE	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	90	—	—	10	—	—	100	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—	8	—	—	(18)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
DE	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	627	—	—	—	—	—	627	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-21								
					Dépenses années antérieures	(21)	—	—	5	—	—	(26)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+21								
					Totaux pour le Titre I.	3.468	0	0	50	0	0	3.518	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	122	—	—	25	—	—	147	—	—
					Totaux pour le Titre II.	122	0	0	25	0	0	147	0	0
					Totaux pour le programme 02.01.	3.590	0	0	75	0	0	3.665	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
					Programme 02.02. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.870	—	—	—	—	—	1.870	—	—
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—	—	—	—	100	—	—
NO	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
NO	12	19	11	02	Frais de fonctionnement du cabinet	598	—	—	58	—	—	656	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.694	0	0	58	0	0	2.752	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet	125	—	—	—	—	—	125	—	—
					Totaux pour le Titre II.	125	0	0	0	0	0	125	0	0
					Totaux pour le programme 02.02.	2.819	0	0	58	0	0	2.877	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
AN	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.749	—	—	—	—	—	1.749	—	—
AN	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—	—	—	—	100	—	—
AN	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
AN	12	19	11	03	Frais de fonctionnement du cabinet	492	—	—	—	—	—	492	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.467	0	0	0	0	0	2.467	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—	—	—	—	120	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0	0	0	0	120	0	0
					Totaux pour le programme 02.03.	2.587	0	0	0	0	0	2.587	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.04. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—	—	—	—	116	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	—	—	—	(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	3								
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.141	—	—	—	—	—	2.141	—	—
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	—	—	—	—	—	—	—	—
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—	—	—	—	120	—	—
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	690	—	—	—	—	—	690	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.077	0	0	0	0	0	3.077	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—	—	—	—	120	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0	0	0	0	120	0	0
					Totaux pour le programme 02.04.	3.197	0	0	0	0	0	3.197	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 02.05.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.024	—	—	—	—	—	2.024	—	—
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	106	—	—	—	—	—	106	—	—
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	500	—	—	—	—	—	500	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.756	0	0	0	0	0	2.756	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	74	01	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	—	—	—	—	—	100	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	0	0	0	0	0	100	0	0
					Totaux pour le programme 02.05.	2.856	0	0	0	0	0	2.856	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.06.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
TI	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.915	—	—	—	—	—	1.915	—	—
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	105	—	—	—	—	—	105	—	—
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	12	07	11	06	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	12	19	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet	430	—	—	—	—	—	430	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.576	0	0	0	0	0	2.576	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	74	01	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	—	—	—	—	—	40	—	—
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0	0	0	0	40	0	0
					Totaux pour le programme 02.06.	2.616	0	0	0	0	0	2.616	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.07.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
HE	11	02	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.532	—	—	-93	—	—	2.439	—	—
HE	11	03	00	07	Remboursement de traitements	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	86	—	—	8	—	—	94	—	—
HE	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
HE	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	374	—	—	-18	—	—	356	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.118	0	0	- 103	0	0	3.015	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	79	—	—	-29	—	—	50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	79	0	0	- 29	0	0	50	0	0
					Totaux pour le programme 02.07.	3.197	0	0	- 132	0	0	3.065	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.08. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
LU	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.435	—	—	25	—	—	2.460	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50								
LU	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel	84	—	—	—	—	—	84	—	—
LU	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
LU	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet	540	—	—	-25	—	—	515	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50	—	—	—	—	—	-50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.185	0	0	0	0	0	3.185	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			*Crédits dissociés*			*Crédits dissociés*	
					i = programme d'investissement	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	70	—	—	—	—	—	70	—	—
					Totaux pour le Titre II.	70	0	0	0	0	0	70	0	0
					Totaux pour le programme 02.08.	3.255	0	0	0	0	0	3.255	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 02.	24.117	0	0	1	—	—	24.118	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 09.									
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.									
					Programme 09.01. **Conseil économique et social de la Région wallonne.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	4.191	—	—	—	—	—	4.191	—	—
DE	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	510	—	—	—	—	—	510	—	—
TI	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESRW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	—	—	—	—	—	100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.801	0	0	0	0	0	4.801	0	0
					Totaux pour le programme 09.01.	4.801	0	0	0	0	0	4.801	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	4.069	—	—	—	—	—	4.069	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
					Totaux pour le programme 09.02.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.03. **Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets** *Titre I. - Dépenses courantes*									
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	887	—	—	7	—	—	894	—	—
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	41	—	—	1	—	—	42	—	—
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	102	—	—	—	—	—	102	—	—
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	590	—	—	—	—	—	590	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—	—	—	—	(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	49	—	—	—	—	—	49	—	—
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	60	—	—	—	—	—	60	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.789	0	0	8	0	0	1.797	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0	0	0	0	25	0	0
					Totaux pour le programme 09.03.	1.814	0	0	8	0	0	1.822	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.04.									
					Commissariat wallon EASI-WAL									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	04	Allocations et indemnités du personnel	195	—	—	2	—	—	197	—	—
NO	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	950	—	—	—	—	—	950	—	—
DE	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	—	1.796	2.593	—	280	—	—	2.076	2.593
DE	12	03	00	04	Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.	—	475	400	—	-8	-8	—	467	392
DE	12	04	11	04	Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	75	75	—	—	—	—	75	75
DE	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—	—	150	75	0	150	75
DE	40	01	00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	0	16	—	—	—	—	—	16
					Totaux pour le Titre I.	1.145	2.346	3.084	2	422	67	1.147	2.768	3.151

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	20	—	—	—	—	—	20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	20	0	0	0	0	0	20	0	0
					Totaux pour le programme 09.04.	1.165	2.346	3.084	2	422	67	1.167	2.768	3.151
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.06. **Secrétariat du Gouvernement wallon**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	416	—	—	3	—	—	419	—	—
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	32	—	—	1	—	—	33	—	—
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	—	—	—	—	—	50	—	—
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	503	—	—	—	—	—	503	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.001	0	0	4	0	0	1.005	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	47	—	—	—	—	—	47	—	—
					Totaux pour le Titre II.	47	0	0	0	0	0	47	0	0
					Totaux pour le programme 09.06.	1.048	0	0	4	0	0	1.052	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.07 **Collaborateurs des Ministres sortis de charge**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	537	—	—	4	—	—	541	—	—
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	22	—	—	—	—	—	22	—	—
					Totaux pour le Titre I.	559	0	0	4	0	0	563	0	0
					Totaux pour le programme 09.07.	559	0	0	4	0	0	563	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.08 **Commissariat général au Tourisme**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	1.200	0	—	—	—	0	1.200	0
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	52.277	—	—	-40	—	—	52.237	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-14								
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	—	0	773	—	—	—	0	0	773
					Dont arrêté(s) de transfert			+773						
					Totaux pour le Titre I.	52.277	1.200	773	- 40	0	0	52.237	1.200	773
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	—	0	0	—	—	—	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 09.08.	52.277	1.200	773	- 40	0	0	52.237	1.200	773
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.09 **Relations extérieures**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	09	Provision Présidence belge à l'UE 2010	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	—	781	902	—	—	—	—	781	902
					Dont arrêté(s) de transfert		+781	+902						
DE	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	—	—	100	—	—	100	—	—
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	—	21.160	21.160	—	—	—	—	21.160	21.160
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	—	529	529	—	-100	-100	—	429	429
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	—	58	0	—	—	—	—	58	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+58							
DE	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes publics	—	25	25	—	—	—	—	25	25
DE	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	22.553	22.616	100	- 100	- 100	100	22.453	22.516
					Totaux pour le programme 09.09.	0	22.553	22.616	100	- 100	- 100	100	22.453	22.516
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.10 **Commerce extérieur et investisseurs étrangers** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	—	4.426	4.426	—	—	—	—	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	—	58.703	58.703	—	—	—	—	58.703	58.703
MA	41	04	40	10	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	41	10	00	10	Subvention à l'AWEx - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - axe II)	—	2.800	2.800	—	—	—	—	2.800	2.800
					Dont arrêté(s) de transfert	—	-6.493	-6.493						
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explort (Marshall 2.vert - Axe 1)	—	400	400	—	—	—	—	400	400
MA	41	12	40	10	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.500	1.500	—	—	—	—	1.500	1.500
MA	41	13	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500	—	—	—	—	500	500
MA	41	14	40	10	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	625	625	—	—	—	—	625	625
MA	41	15	40	10	(Nouveau) Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	—	6.493	6.493	—	—	—	—	6.493	6.493
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.493	+6.493						
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	—	936	936	—	-202	-202	—	734	734
					Totaux pour le Titre I.	0	76.383	76.383	0	- 202	- 202	0	76.181	76.181
					Totaux pour le programme 09.10.	0	76.383	76.383	0	- 202	- 202	0	76.181	76.181
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.11									
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	11	Dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	—	—
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	—	—	—	—	—	4.900	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.900	0	0	0	0	0	4.900	0	0
					Totaux pour le programme 09.11.	4.900	0	0	0	0	0	4.900	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 09.	70.633	102.482	102.856	78	120	-235	70.711	102.602	102.621
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 10									
					Secrétariat général									
					Programme 10.01. Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.617	—	—	309	—	—	13.926	—	—
NO	11	04	00	01	(Nouveau) Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	0	—	—	493	—	—	493	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	44	—	—	—	—	—	44	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	52	—	—	—	—	—	52	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	04	00	01	Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	12	05	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques – projets à plus d'un an	—	20	10	—	—	—	—	20	10
					Totaux pour le Titre I.	13.714	20	10	802	0	0	14.516	20	10

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	15	—	—	—	—	—	15	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	—	5	5	—	—	—	—	5	5
					Totaux pour le Titre II.	15	5	5	0	0	0	15	5	5
					Totaux pour le programme 10.01.	13.729	25	15	802	0	0	14.531	25	15
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.02. **Secrétariat général**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	02	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	515	—	—	—	—	—	515	—	—
DE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	55	—	—	—	—	—	55	—	—
DE	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	—	15	10	—	—	—	—	15	10
DE	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, de valorisation des œuvres intégrées, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	50	—	—	-6	—	—	44	—	—
					Dépenses années antérieures	—	—	—	6	—	—	6	—	—
DE	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	92	—	—	—	—	—	92	—	—
TI	12	06	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	99	—	—	—	—	—	99	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+99								
DE	12	07	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	80	—	—	-80	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	08	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—	99	—	—	99	—	—
FU	12	09	11	02	(Nouveau) Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du Conseil	0	—	—	64	—	—	64	—	—
DE	12	10	11	02	(Nouveau) Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	—	—	—	—	+19	+19	—	19	19
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	500	—	—	—	—	—	500	—	—
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	160	—	—	—	—	—	160	—	—
TI	33	03	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	37	—	—	—	—	—	37	—	—
TI	43	01	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	43	02	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.588	15	10	83	19	19	1.671	34	29

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	13	—	—	—	—	—	13	—	—
TI	74	02	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+5								
HE	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—	5	—	—	5	—	—
FU	74	04	22	02	(Nouveau) Frais d'équipement du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	0	—	—	10	—	—	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	18	0	0	15	0	0	33	0	0
					Totaux pour le programme 10.02.	1.606	15	10	98	19	19	1.704	34	29
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde au 1er janvier	—	6.582	8.536	—	-1.097	392	—	5.485	8.928
					Recettes de l'année en cours	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Disponible pour l'année	—	11.452	13.406	—	-1.097	392	—	10.355	13.798
					Dépenses à charge du Fonds	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	6.582	8.536	—	-1.097	392	—	5.485	8.928
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	486	—	—	—	—	—	486	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—	—	—	—	(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	1.118	—	—	—	—	—	1.118	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—	—	—	—	(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	50	50	—	—	—	—	50	50

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	5	—	—	—	—	—	5	—	—
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	230	—	—	—	—	—	230	—	—
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	217	—	—	—	—	—	217	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	—	—	—	(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
DE	12	14	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du Contrat d'Avenir	—	0	0	—	—	—	0	0	0
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0	—	—	—	0	0	0
DE	12	16	11	03	Image de la Wallonie	202	—	—	-8	—	—	194	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-171								
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	30	—	—	—	—	—	30	—	—
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	10	—	—	—	—	—	10	—	—
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2.vert	—	80	40	—	—	—	—	80	40
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	566	—	—	-20	—	—	546	—	—
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	30	—	—	-30	—	—	—	—	—
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	235	—	—	-186	—	—	49	—	—
DE	30	07	00	03	Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale	320	—	—	—	—	—	320	—	—
DE	30	08	00	03	(Modifié) Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	218	—	—	20	—	—	238	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+25								
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	360	—	—	—	—	—	360	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	161	—	—	—	—	—	161	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	—	—	—	—	—	17	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	210	—	—	—	—	—	210	—	—
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	4	—	—	—	—	—	4	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	260	—	—	—	—	—	260	—	—
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	—	—	—	—	—	460	—	—
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	—	—	—	—	—	74	—	—
DE	33	05	00	03	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	522	—	—	8	—	—	530	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+126								
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.500	—	—	—	—	—	1.500	—	—
DE	33	08	00	03	(Nouveau) Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	0	—	—	250	—	—	250	—	—
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	25	—	—	—	—	—	25	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-17								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
DE	43	03	22	03	(Nouveau) Subventions en faveur des institutions publiques organisatrices des Fêtes de Wallonie et oeuvrant à la promotion de la Wallonie	—	—	—	206	—	—	206	—	—
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	—	—	—	—	—	1.497	—	—
					Totaux pour le Titre I.	8.827	5.000	4.960	240	0	0	9.067	5.000	4.960

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	20	—	—	—	—	—	20	—	—
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	01	01	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	79	—	—	—	—	—	79	—	—
DE	01	03	00	03	Organisation des élections régionales	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre II.	99	0	0	0	0	0	99	0	0
					Totaux pour le programme 10.03.	8.926	5.000	4.960	240	0	0	9.166	5.000	4.960
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	6.582	8.536	—	-1.097	392	—	5.485	8.928
					Programme 10.04.									
					Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	—	888	500	—	—	—	—	888	500
					Dont arrêté(s) de réallocation		-12							
DE	12	02	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	375	590	—	—	—	0	375	590
					Dont arrêté(s) de transfert		+375	+590						
DE	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	—	12	45	—	—	—	—	12	45
					Dont arrêté(s) de réallocation		+12							
DE	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—	—	—	—	20	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	30	01	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	—	0	0	—	—	—	0	0	0
DE	30	02	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	—	0	0	—	—	—	0	0	0
DE	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	—	720	720	—	—	720	—	720	1.440
DE	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	—	200	200	—	—	200	—	200	400
DE	45	03	23	04	(Nouveau) Subventions aux Universités dans le cadre d'actions connexes aux Fonds structurels	—	—	—	2.068	—	—	2.068	—	—
					Totaux pour le Titre I.	20	2.195	2.055	2.068	0	920	2.088	2.195	2.975
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 10.04.	30	2.195	2.055	2.068	0	920	2.098	2.195	2.975
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.05.									
					Audits									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	126	—	—	—	—	—	126	—	—
NO	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	205	—	—	—	—	—	205	—	—
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	190	—	—	—	—	—	190	—	—
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	80	—	—	—	—	—	80	—	—
AN	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	—	50	20	—	—	—	0	50	20
					Totaux pour le Titre I.	601	50	20	0	0	0	601	50	20

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	04	00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	25	—	—	—	—	—	25	—	—
NO	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	—	—	—	—	—	5	—	—
AN	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	35	0	0	0	0	0	35	0	0
					Totaux pour le programme 10.05.	636	50	20	0	0	0	636	50	20
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.06. **Communication**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	859	—	—	-2	—	—	857	—	—
					Dépenses années antérieures	—	—	—	2	—	—	(2)	—	—
DE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	—	—	—	—	—	—	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	255	—	—	—	—	—	255	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.114	0	0	0	0	0	1.114	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	120	—	—	—	—	—	120	—	—
NO	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	30	—	—	—	—	—	30	—	—
					Totaux pour le Titre II.	150	0	0	0	0	0	150	0	0
					Totaux pour le programme 10.06.	1.264	0	0	0	0	0	1.264	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 10.07.									
					Géomatique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	—	66	66	—	—	—	—	66	66
HE	12	03	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	85	—	—	—	—	—	85	—	—
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	—	2.000	2.000	—	-500	-500	—	1.500	1.500
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	—	1.900	3.449	—	—	—	—	1.900	3.449
					Totaux pour le Titre I.	85	3.966	5.515	0	- 500	- 500	85	3.466	5.015
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	800	800	—	—	—	—	800	800
					Totaux pour le Titre II.	0	800	800	0	0	0	0	800	800
					Totaux pour le programme 10.07.	85	4.766	6.315	0	- 500	- 500	85	4.266	5.815
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	26.276	12.051	13.375	3.208	-481	439	29.484	11.570	13.814
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	6.582	8.536	—	-1.097	392	—	5.485	8.928

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Division organique 11.									
					Personnel et affaires générales									
					Programme 11.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.058	—	—	187	—	—	13.245	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	—	—	—	—	—	14	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an	1.423	—	—	-135	—	—	1.288	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-472								
					Dépenses années antérieures	(472)	—	—	—	—	—	(472)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+472								
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets infomatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0	—	—	—	0	0	0
NO	12	04	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
NO	12	05	00	01	Frais d'avocats	15	—	—	—	—	—	15	—	—
NO	12	06	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0	—	—	—	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	14.997	0	0	52	0	0	15.049	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	9	—	—	—	—	—	9	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	80	—	—	—	—	—	80	—	—
					Totaux pour le Titre II.	89	0	0	0	0	0	89	0	0
					Totaux pour le programme 11.01.	15.086	0	0	52	0	0	15.138	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 11.02. **Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	3.830	—	—	3.661	—	—	7.491	—	—
NO	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	3.000	—	—	—	—	—	3.000	—	—
NO	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	—	—	—	—	—	50	—	—
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	2.600	—	—	—	—	—	2.600	—	—
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	8.600	—	—	—	—	—	8.600	—	—
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.040	—	—	—	—	—	8.040	—	—
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrites par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	—	—	—	—	—	70	—	—
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	14.000	—	—	—	—	—	14.000	—	—
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	—	—	—	—	—	3.960	—	—
NO	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	12.500	—	—	—	—	—	12.500	—	—
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.500	—	—	—	—	—	3.500	—	—
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacements des départs temporaires	5.394	—	—	—	—	—	5.394	—	—
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	—	—	—	—	—	100	—	—
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.915	—	—	—	—	—	5.915	—	—
NO	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	—	—	—	—	—	800	—	—
NO	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif	50	—	—	—	—	—	50	—	—
NO	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	30	—	—	—	—	—	30	—	—
NO	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	153	—	—	—	—	—	153	—	—
NO	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	943	—	—	—	—	—	943	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	—	—	—	—	—	21	—	—
NO	12	12	00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	249	—	—	—	—	—	249	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-17								
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—	—	—	—	(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+17								
NO	12	13	00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	688	—	—	-16	—	—	672	—	—
NO	12	14	00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'évènements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	156	—	—	—	—	—	156	—	—
NO	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	37	—	—	—	—	—	37	—	—
NO	43	01	11	02	Subventions aux provinces	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	74.703	0	0	3.645	0	0	78.348	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	85	—	—	—	—	—	85	—	—
NO	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	184	—	—	—	—	—	184	—	—
NO	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	—	—	—	—	—	50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	319	0	0	0	0	0	319	0	0
					Totaux pour le programme 11.02.	75.022	0	0	3.645	0	0	78.667	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 11.04. **Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	—	429	602	—	—	—	—	429	602
NO	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	1.755	1.955	—	—	—	—	1.755	1.955
NO	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	495	—	—	—	—	—	495	—	—
NO	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	255	—	—	—	—	—	255	—	—
NO	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	0	20	—	—	—	—	—	20
					Totaux pour le Titre I.	750	2.184	2.577	0	0	0	750	2.184	2.577
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines	52	—	—	—	—	—	52	—	—
					Totaux pour le Titre II.	52	0	0	0	0	0	52	0	0
					Totaux pour le programme 11.04.	802	2.184	2.577	0	0	0	802	2.184	2.577
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 11.06. **Affaires juridiques**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	6	—	—	—	—	—	6	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, consultations juridiques	43	—	—	—	—	—	43	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	5	—	—	—	—	—	5	—	—
NO	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	22	—	—	735	—	—	757	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+14								
					Totaux pour le Titre I.	76	0	0	735	0	0	811	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques	1	—	—	—	—	—	1	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1	0	0	0	0	0	1	0	0
					Totaux pour le programme 11.06.	77	0	0	735	0	0	812	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 11.	90.987	2.184	2.577	4.432	—	—	95.419	2.184	2.577
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 12.									
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
					Programme 12.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.260	—	—	898	—	—	26.158	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
AN	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—	500	—	—	500	—	—
NO	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Totaux pour le Titre I.	25.280	0	0	1.398	0	0	26.678	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 12.01.	25.290	0	0	1.398	0	0	26.688	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.02.									
					Budget-Comptabilité-Trésorerie									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	Provision pour charges sociales	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	19.492	—	—	4.855	—	—	24.347	—	—
AN	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	900	—	—	-70	—	—	830	—	—
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	702	—	—	—	—	—	702	—	—
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	220	—	—	-40	—	—	180	—	—
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	40	—	—	35	—	—	75	—	—
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	21.354	0	0	4.780	0	0	26.134	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	60	—	—	—	—	—	60	—	—
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	65	0	0	0	0	0	65	0	0
					Totaux pour le programme 12.02.	21.419	0	0	4.780	0	0	26.199	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	60	—	—	—	—	—	60	—	—
AN	12	01	11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	60	—	—	—	—	—	60	—	—
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	30	—	—	—	—	—	30	—	—
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	253	—	—	-50	—	—	203	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-17								
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—	—	—	—	(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+17								
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	—	0	200	—	—	—	0	0	200
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	420	0	200	- 50	0	0	370	0	200
					Totaux pour le programme 12.05.	420	0	200	- 50	0	0	370	0	200
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.07. **Dettes et garanties**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	216.419	—	—	8.772	—	—	225.191	—	—
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	—	—	—	—	—	1.250	—	—
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	—	—	—	—	—	1.250	—	—
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	131	—	—	—	—	—	131	—	—
AN	21	10	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société régionale wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	15.606	—	—	—	—	—	15.606	—	—
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	15.000	—	—	3.000	—	—	18.000	—	—
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	18.073	—	—	-4.420	—	—	13.653	—	—
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	267.729	0	0	7.352	0	0	275.081	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	91	01	11	07	Amortissement de la dette régionale consolidée non spécialement affectée	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	91	03	10	07	Amortissement complémentaire de la dette indirecte	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	91	06	00	07	Amortissement de l'emprunt sidérurgique (SWS)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	91	09	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne du Crédit social	0	—	—	—	—	—	—	—	—
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	918	—	—	—	—	—	918	—	—
AN	91	12	00	07	Amortissement d'emprunts contractés par les centres de formation (IFPME)	0	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	91	14	00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre II.	918	0	0	0	0	0	918	0	0
					Totaux pour le programme 12.07.	268.647	0	0	7.352	0	0	275.999	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.09.									
					Finance et Comptabilité									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	750	—	—	—	—	—	750	—	—
AN	11	02	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	428	—	—	6	—	—	434	—	—
					Dépenses années antérieures	0	—	—	3	—	—	3	—	—
AN	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	99	—	—	—	—	—	99	—	—
AN	12	02	11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	31	—	—	19	—	—	50	—	—
AN	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	85	—	—	-28	—	—	57	—	—
AN	12	05	11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.393	0	0	0	0	0	1.393	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	30	—	—	—	—	—	30	—	—
AN	74	02	00	09	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	15	—	—	—	—	—	15	—	—
					Totaux pour le Titre II.	45	0	0	0	0	0	45	0	0
					Totaux pour le programme 12.09.	1.438	0	0	0	0	0	1.438	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.11. **Fiscalité**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	700	—	—	—	—	—	700	—	—
AN	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	20	—	—	—	—	—	20	—	—
AN	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	200	—	—	—	—	—	200	—	—
AN	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	700	—	—	—	—	—	700	—	—
AN	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	119	—	—	—	—	—	119	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.739	0	0	0	0	0	1.739	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	22	—	—	—	—	—	22	—	—
					Totaux pour le Titre II.	22	0	0	0	0	0	22	0	0
					Totaux pour le programme 12.11.	1.761	0	0	0	0	0	1.761	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.21. **Gestion informatique du Service Public de Wallonie**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	21	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	60	—	—	—	—	—	60	—	—
DE	12	03	30	21	Connexion des cabinets ministériels à un réseau de communication et à l'informatique du SPW	247	—	—	—	—	—	247	—	—
DE	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	12	05	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	07	00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	504	—	—	—	—	—	504	—	—
DE	12	11	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	4.011	—	—	-670	—	—	3.341	—	—
DE	12	13	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	14	30	21	Service de gestion de l'infrastructure informatique du SPW - transition GIEI	—	57.997	13.528	—	—	—	—	57.997	13.528
DE	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	10.823	9.259	—	-450	-1.000	—	10.373	8.259
DE	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	17	00	21	Plan de sécurité informatique du SPW	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	12	18	11	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation G.I.E.I.	—	1.500	1.423	—	—	—	—	1.500	1.423
DE	12	22	30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	3.279	—	—	—	—	—	3.279	—	—
DE	12	23	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—	—	—	—	—	—	—
DE	14	06	10	21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	—	0	222	—	—	—	—	0	222
					Totaux pour le Titre I.	8.101	70.320	24.432	- 670	- 450	- 1.000	7.431	69.870	23.432
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	*i* 73	15	11	21	Fournitures d'équipements de télécommunication et de serveurs centralisés	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	74	01	00	21	Achat de biens meubles durables	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	74	02	22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	74	03	00	21	Gestion informatique du SPW - Frais d'investissement en matériel	3.799	—	—	—	—	—	3.799	—	—
					Totaux pour le Titre II.	3.799	0	0	0	0	0	3.799	0	0
					Totaux pour le programme 12.21.	11.900	70.320	24.432	- 670	- 450	- 1.000	11.230	69.870	23.432
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.22. **Equipement et fournitures.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	02	45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	145	—	—	—	—	—	145	—	—
NO	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services.- Service public de Wallonie Fournitures de bureau	2.474	—	—	8	—	—	2.482	—	—
NO	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements professionnels spécifiques pour le personnel du Service public de Wallonie	872	—	—	—	—	—	872	—	—
NO	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie -Imprimerie	300	—	—	—	—	—	300	—	—
NO	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, …	5.120	—	—	5	—	—	5.125	—	—
NO	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules - Véhicules de service et de fonction	5.438	—	—	—	—	—	5.438	—	—
					Totaux pour le Titre I.	14.349	0	0	13	0	0	14.362	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Mobilier et machines de bureau	2.378	—	—	6	—	—	2.384	—	—
NO	74	03	05	22	Achat de biens durables spécifiques - Service public de Wallonie - Edition	100	—	—	—	—	—	100	—	—
NO	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Véhicules non spécifiques - Véhicules de service et de fonction	1.594	—	—	—	—	—	1.594	—	—
					Totaux pour le Titre II.	4.072	0	0	6	0	0	4.078	0	0
					Totaux pour le programme 12.22.	18.421	0	0	19	0	0	18.440	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.23. **Gestion immobilière et bâtiments.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	20.398	—	—	—	—	—	20.398	—	—
NO	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	9.069	—	—	—	—	—	9.069	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-54								
					Dépenses années antérieures	(39)	—	—	—	—	—	(39)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+39								
NO	12	06	00	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	6.246	—	—	3	—	—	6.249	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-278								
					Dépenses années antérieures	(293)	—	—	—	—	—	(293)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+293								
NO	12	07	11	23	Déménagements	147	—	—	—	—	—	147	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	—	—	—	(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
NO	12	08	11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.392	—	—	—	—	—	1.392	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8								
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—	—	—	—	(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8								
NO	12	09	11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	299	—	—	—	—	—	299	—	—
NO	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	—	15	18	—	—	—	—	15	18
					Dont arrêté(s) de réallocation		+15	+15						
NO	12	11	00	23	Location, maintenance et travaux d'entretien des équipements de téléphonie fixe	275	—	—	—	—	—	275	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-175								
					Dépenses années antérieures	(196)	—	—	—	—	—	(196)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+196								
NO	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	—	262	262	—	—	—	—	262	262
					Dont arrêté(s) de réallocation		-15	-15						
					Totaux pour le Titre I.	38.365	277	280	3	0	0	38.368	277	280

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	175	—	—	—	—	—	175	—	—
NO	74	02	22	23	Infrastructures et équipements de téléphonie	340	—	—	—	—	—	340	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-57								
					Dépenses années antérieures	(36)	—	—	—	—	—	(36)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+36								
					Totaux pour le Titre II.	551	0	0	0	0	0	551	0	0
					Totaux pour le programme 12.23.	38.916	277	280	3	0	0	38.919	277	280
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.31. **Implantation immobilière.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière									
					Solde au 1er janvier	—	0	0	—	47	47	—	47	47
					Recettes de l'année en cours	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Disponible pour l'année	—	60	60	—	47	47	—	107	107
					Dépenses à charge du Fonds	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0	—	47	47	0	47	47
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	75	—	—	—	—	—	75	—	—
NO	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	5.933	—	—	—	—	—	5.933	—	—
					Totaux pour le Titre I.	6.008	60	60	0	0	0	6.008	60	60

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO		72 01 10		31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	—	2.114	2.384	—	575	237	—	2.689	2.621
NO		72 02 10		31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restauration, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	—	0	0	—	—	—	0	0	0
NO	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	—	2.820	2.425	—	580	25	—	3.400	2.450
					Dont arrêté(s) de réallocation		-400	—						
DE		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	—	345	745	—	—	—	—	345	745
NO		72 06 10		31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	375	—	—	—	—	—	375	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-70								
					Dépenses années antérieures	(70)	—	—	—	—	—	(70)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+70								
NO		72 07 10		31	Mesures pour le développement durable	—	625	1.965	—	—	—	—	625	1.965
					Dont arrêté(s) de réallocation		400	—						
DE		73 05 10		31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	—	144	160	—	—	-15	—	144	145
NO	*i*	91 01 70		31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	17.119	—	—	861	—	—	17.980	—	—
					Totaux pour le Titre II.	17.564	6.048	7.679	861	1.155	247	18.425	7.203	7.926
					Totaux pour le programme 12.31.	23.572	6.108	7.739	861	1.155	247	24.433	7.263	7.986
					Dont programme d'investissement	17.119	2.820	2.425	861	580	25	17.980	3.400	2.450
					Dont fonds organiques	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	47	47	—	47	47
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 12.	411.784	76.705	32.651	13.693	705	-753	425.477	77.410	31.898
					Dont programme d'investissement	17.119	2.820	2.425	861	580	25	17.980	3.400	2.450
					Dont fonds organiques	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	47	47	—	47	47

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 13.									
					Routes et bâtiments									
					Programme 13.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	84.415	—	—	55	—	—	84.470	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	106	—	—	—	—	—	106	—	—
					Totaux pour le Titre I.	84.521	0	0	55	0	0	84.576	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	30	—	—	—	—	—	30	—	—
					Totaux pour le Titre II.	30	0	0	0	0	0	30	0	0
					Totaux pour le programme 13.01.	84.551	0	0	55	0	0	84.606	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.02.									
					Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	—	30.500	30.500	—	15.313	15.313	—	45.813	45.813
					Dont arrêté(s) de transfert		-12.000	-12.000						
LU	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	150	200	—	—	—	—	150	200
LU	12	03	30	02	Etudes	—	2.000	1.500	—	—	—	—	2.000	1.500
LU	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	—	100	125	—	—	—	—	100	125
HE	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	—	100	100	—	—	—	—	100	100
LU	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	800	1.000	—	—	—	—	800	1.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+150	+350						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	12	07	10	02	Achat de petites fournitures, biens et services divers, payables notamment par avances de fonds	2.000	—	—	—	—	—	2.000	—	—
LU	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	—	650	1.950	—	—	—	—	650	1.950
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.000						
LU	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	—	600	850	—	—	—	—	600	850
					Dont arrêté(s) de transfert			+250						
LU	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	—	6.000	6.500	—	—	—	—	6.000	6.500
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.500	+3.000						
LU	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	—	13.000	15.000	—	—	—	—	13.000	15.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.000	+5.000						
LU	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	—	1.800	3.500	—	—	—	—	1.800	3.500
LU	14	11	10	02	Entretien du réseau non structurant	—	12.300	12.000	—	-2.000	—	—	10.300	12.000
LU	14	12	10	02	Propreté du réseau non structurant	—	4.000	5.250	—	—	—	—	4.000	5.250
LU	14	13	10	02	Marquages du réseau non structurant	—	4.000	3.500	—	—	—	—	4.000	3.500
LU	14	14	10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau non structurant	—	3.000	3.700	—	—	—	—	3.000	3.700
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.000	+500						
LU	14	15	10	02	Entretien des pistes cyclables du réseau non structurant	—	1.600	1.550	—	—	—	—	1.600	1.550
					Dont arrêté(s) de transfert			-400						
LU	14	16	10	02	(Nouveau) Installation et entretien d'équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	—	0	0	—	2.000	—	—	2.000	—
LU	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	40	40	—	—	—	—	40	40
LU	33	03	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	110	—	—	—	—	—	110	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	—	230	230	—	—	—	—	230	230
LU	34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	—	4.000	4.000	—	1.339	1.339	—	5.339	5.339
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.500	+1.500						
HE	43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Totaux pour le Titre I.	2.110	84.970	91.595	0	16.652	16.652	2.110	101.622	108.247

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	01	01	00	02	Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)								
						Solde au 1er janvier	—	1.806	6.671	—	4.307	5.600	—	6.113	12.271
						Recettes de l'année en cours	—	82.076	82.076	—	-18.056	-18.056	—	64.020	64.020
						Disponible pour l'année	—	83.882	88.747	—	-13.749	-12.456	—	70.133	76.291
						Dépenses à charge du Fonds	—	82.076	82.076	—	-18.056	-18.056	—	64.020	64.020
						Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.806	6.671	—	4.307	5.600	—	6.113	12.271
LU	*i*	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	—	1.512	707	—	—	—	—	1.512	707
						Dont arrêté(s) de transfert		+1.512	+707						
LU	*i*	72	01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	—	1.250	950	—	—	—	—	1.250	950
LU	*i*	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	—	86.154	76.000	—	3.500	3.500	—	89.654	79.500
LU		73	03	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	—	8.795	6.870	—	—	—	—	8.795	6.870
						Dont arrêté(s) de transfert		+8.795	+6.870						
LU	*i*	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	—	6.500	7.000	—	—	—	—	6.500	7.000
LU	*i*	73	07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	—	5.800	7.500	—	—	—	—	5.800	7.500
LU		74	01	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes, à payer par avances de fonds	100	—	—	—	—	—	100	—	—
LU		74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	—	1.300	1.400	—	—	—	—	1.300	1.400
LU		81	01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	5.000	—	—	—	—	—	5.000	—	—
LU		93	08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	—	—	—	—	—	8.400	—	—
						Totaux pour le Titre II.	13.500	193.387	182.503	0	- 14.556	- 14.556	13.500	178.831	167.947
						Totaux pour le programme 13.02.	15.610	278.357	274.098	0	2.096	2.096	15.610	280.453	276.194
						Dont programme d'investissement	—	181.780	173.526	—	-14.556	-14.556	—	167.224	158.970
						Dont fonds organiques	—	82.076	82.076	—	-18.056	-18.056	—	64.020	64.020
						Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.806	6.671	—	4.307	5.600	—	6.113	12.271

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 13.03. **Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	01	03	00	03	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	1.163	1.268	—	457	437	—	1.620	1.705
					Recettes de l'année en cours	—	700	700	—	—	—	—	700	700
					Disponible pour l'année	—	1.863	1.968	—	457	437	—	2.320	2.405
					Dépenses à charge du Fonds	—	700	700	—	—	—	—	700	700
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.163	1.268	—	457	437	—	1.620	1.705
LU	12	01	00	03	Achat de biens et services à la SOFICO	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	12	02	00	03	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	12	03	11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	—	200	200	—	—	—	—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert		-100	-100						
LU	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Dont arrêté(s) de transfert		-50	-50						
LU	12	06	30	03	Etudes et prestations de tiers	—	170	170	—	—	—	—	170	170
LU	12	09	30	03	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	—	200	250	—	—	—	—	200	250
LU	14	02	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	—	8.190	8.680	—	—	—	—	8.190	8.680
					Dont arrêté(s) de transfert			+480						
LU	14	03	10	03	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	—	8.500	8.400	—	—	—	—	8.500	8.400
LU	14	06	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	300	520	—	—	—	—	300	520
					Dont arrêté(s) de transfert		+130	-150						
LU	14	07	10	03	Gestion des espaces paysagers et urbains	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	18.360	19.020	0	0	0	—	18.360	19.020

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73	01	11	03 Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	4.000	7.050	—	—	—	—	4.000	7.050
					Dont arrêté(s) de transfert			+750						
LU	*i*	73	10	11	03 Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	—	8.500	7.100	—	—	—	—	8.500	7.100
LU		73	15	11	03 Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	120	180	—	—	—	—	120	180
LU	*i*	73	25	11	03 Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	55	124	—	—	—	—	55	124
LU		74	01	00	03 Achats de biens meubles durables	—	320	310	—	—	—	—	320	310
					Dont arrêté(s) de transfert		-130	-130						
					Totaux pour le Titre II.	0	12.995	14.764	0	0	0	—	12.995	14.764
					Totaux pour le programme 13.03.	—	31.355	33.784	0	0	0	—	31.355	33.784
					Dont programme d'investissement	—	12.555	14.274	—	—	—	—	12.555	14.274
					Dont fonds organiques	—	700	700	—	—	—	—	700	700
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.163	1.268	—	457	437	—	1.620	1.705
					Programme 13.11.									
					Infrastructures sportives.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN		01	01	00	11 Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre									
					Solde au 1er janvier	—	0	0	—	—	800	0	0	800
					Recettes de l'année en cours	—	800	800	—	—	—	0	800	800
					Disponible pour l'année	—	800	800	—	—	800	0	800	1.600
					Dépenses à charge du Fonds	—	800	800	—	—	—	0	800	800
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0	—	—	800	—	0	800
AN		12	02	00	11 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	101	—	—	—	—	—	101	—	—
AN		12	09	00	11 Développement de l'application informatique "Cadasport"	—	0	200	—	—	—	—	0	200
AN		31	01	00	11 Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	900	—	—	—	—	—	900	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	33	02	00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	1.000	—	—	200	—	—	1.200	—	—
AN	33	03	00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	175	—	—	—	—	—	175	—	—
AN	33	04	00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.571	—	—	—	—	—	3.571	—	—
AN	41	01	40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	—	558	534	—	—	-224	—	558	310
AN	43	01	00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	8.347	—	—	—	—	—	8.347	—	—
					Totaux pour le Titre I.	14.094	1.358	1.534	200	0	- 224	14.294	1.358	1.310
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52	06	10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	—	15.000	13.000	—	—	—	—	15.000	13.000
AN	63	08	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	—	300	500	—	—	—	—	300	500
AN	63	09	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	—	15.671	11.819	—	130	130	—	15.801	11.949
AN	63	10	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	63	11	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	—	3.000	2.500	—	—	—	—	3.000	2.500
AN	74	01	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	15	15	—	-10	-10	—	5	5
AN	74	02	00	11	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	—	0	0	—	10	10	—	10	10
AN	74	03	22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Totaux pour le Titre II.	0	34.086	27.934	0	130	130	0	34.216	28.064
					Totaux pour le programme 13.11.	14.094	35.444	29.468	200	130	- 94	14.294	35.574	29.374
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	800	800	—	—	—	—	800	800
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	800	—	—	800

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU		12	02	00	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU		12	03	11	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	—	185	185	—	—	—	—	185	185
FU		12	06	00	12	Achat de biens meubles non durables	5	—	—	—	—	—	5	—	—
FU		33	01	00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU		33	02	00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	—	95	95	—	—	—	—	95	95
FU		43	01	00	12	Subventions et indemnités - secteur public	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU		43	02	30	12	Subventions et indemnités - secteur public	—	95	95	—	—	—	—	95	95
FU		43	04	10	12	Partenariat projets sécuritaires avec les Gouverneurs	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		43	15	22	12	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	—	0	0	—	—	—	—	0	0
						Totaux pour le Titre I.	5	375	375	0	0	0	5	375	375
						Titre II. - Dépenses de capital									
FU		51	01	11	12	(Nouveau) Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	0	0
FU		52	01	10	12	Subventions d'investissements à des associations menant des actions d'éducation permanente et de soutien à l'économie sociale	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	*i*	63	01	21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	—	475	580	—	—	—	—	475	580
FU	*i*	63	02	21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque	—	30.000	7.737	—	-5.000	—	—	25.000	7.737
						Dont arrêté(s) de réallocation			-3.500					
FU		63	04	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	—	6.594	5.350	—	—	—	—	6.594	5.350
FU	*i*	63	05	21	12	Fonds des Calamités	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU	*i*	63	06 00	12	Subvention aux admininistrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	—	0	9.840	—	—	—	—	0	9.840
					Dont arrêté(s) de réallocation			+4.840						
FU		63	07 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	—	100	100	—	—	—	—	100	100
FU		63	09 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de Développement régional (Phasing out)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	*i*	63	10 21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	—	15.500	15.500	—	—	—	—	15.500	15.500
FU		63	11 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	—	900	5.900	—	—	—	—	900	5.900
					Dont arrêté(s) de transfert		+900	+5.900						
FU		63	12 21	12	Plan air-climat : éclairage public	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.340						
FU		63	14 21	12	Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	30.000	30.000	—	—	—	—	30.000	30.000
FU		63	15 21	12	Subvention au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		73	01 00	12	Réalisation de pistes d'habileté et de sécurité sur le domaine de la Région wallonne	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		74	06 00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	95	—	—	—	—	—	95	—	—
					Totaux pour le Titre II.	95	83.569	75.007	0	- 5.000	0	95	78.569	75.007
					Totaux pour le programme 13.12.	100	83.944	75.382	0	- 5.000	0	100	78.944	75.382
					Dont programme d'investissement	—	45.975	33.657	—	-5.000	—	—	40.975	33.657
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 13.	114.355	429.100	412.732	255	-2.774	2.002	114.610	426.326	414.734
					Dont programme d'investissement	—	240.310	221.457	—	-19.556	-14.556	—	220.754	206.901
					Dont fonds organiques	—	83.576	83.576	—	-18.056	-18.056	—	65.520	65.520
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.969	7.939	—	4.764	6.837	—	7.733	14.776

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 14.									
					Mobilité et voies hydrauliques									
					Programme 14.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	69.724	—	—	-26	—	—	69.698	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	113	—	—	—	—	—	113	—	—
LU	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques - Electromécanique	—	0	300	—	40	—	—	40	300
HE	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	—	0	180	—	97	97	—	97	277
					Dont arrêté(s) de transfert			+180						
HE	12	04	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre I.	69.837	0	480	- 26	137	97	69.811	137	577
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	30	—	—	—	—	—	30	—	—
LU	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	160	130	—	—	30	—	160	160
LU	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	—	0	20	—	—	—	—	0	20

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	74	05	22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	33	—	—	—	—	—	33	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+33								
					Totaux pour le Titre II.	63	160	150	0	0	30	63	160	180
					Totaux pour le programme 14.01.	69.900	160	630	- 26	137	127	69.874	297	757
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.02.									
					Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	—	50	30	—	—	—	—	50	30
					Dont arrêté(s) de transfert		+50	+30						
HE	01	02	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement d'entreprises	—	250	250	—	100	100	—	350	350
HE	01	03	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement scolaires	—	350	350	—	—	—	—	350	350
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	450	—	—	-100	—	—	350	—	—
HE	01	05	00	02	Actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et à l'élaboration de plans communaux de mobilité durable et études complémentaires	—	1.479	700	—	-250	—	—	1.229	700
					Dont arrêté(s) de réallocation		-21							
HE	12	02	00	02	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	390	—	—	—	—	—	390	—	—
HE	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	—	250	350	—	—	—	—	250	350
HE	12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	—	21	300	—	—	—	—	21	300
					Dont arrêté(s) de réallocation		+21							

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	05	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions relatifs au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité et à la promotion des voies navigables	300	—	—	—	—	—	300	—	—
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	—	2.000	1.800	—	—	—	—	2.000	1.800
HE	33	02	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	220	—	—	—	—	—	220	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—	—	—	—	(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
HE	41	01	00	02	Subvention au secteur public en faveur d'actions privilégiant le développement du transport ferroviaire	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	41	02	40	02	Dépense de toute nature pour la définition, la collecte et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	—	100	50	—	—	—	—	100	50
HE	43	01	00	02	Dépense de toute nature pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	—	900	405	—	—	—	—	900	405
HE	43	02	00	02	Subvention aux Communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	4.046	—	—	-3.890	—	—	156	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.411	5.400	4.235	- 3.990	- 150	100	1.421	5.250	4.335
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	01	06	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	01	07	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	01	09	00	02	Dépenses de toutes nature relative à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	442	—	—	—	—	0	442
					Dont arrêté(s) de transfert			+442						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
HE	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	—	62	65	—	—	—	—	62	65
HE	01	11	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre d'un programme de sécurisation et de facilitation des déplacements à vélo	—	0	1.500	—	3.854	3.854	—	3.854	5.354
HE	52	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité (Contrat d'avenir)	—	7	7	—	—	—	—	7	7
					Dont arrêté(s) de réallocation		+7	+7						
HE	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité (Contrat d'avenir)	—	7.049	7.619	—	—	—	—	7.049	7.619
					Dont arrêté(s) de transfert			-187						
					Dont arrêté(s) de réallocation		-7	-7						
HE	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux et aux exploitants de taxis pour l'achat de véhicules propres	—	0	115	—	—	—	—	0	115
HE	63	03	00	02	(Nouveau) Subvention pour un bateau école au bénéfice de la Province de Liège	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	100	—	—	—	—	—	100	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	7.118	9.748	0	3.854	3.854	100	10.972	13.602
					Totaux pour le programme 14.02.	5.511	12.518	13.983	- 3.990	3.704	3.954	1.521	16.222	17.937
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.03. **Transport urbain, interurbain et scolaire**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains et interurbains (Contrat d'avenir)	60	—	—	—	—	—	60	—	—
HE	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite (Contrat d'avenir)	300	—	—	-39	—	—	261	—	—
HE	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	—	8.810	8.810	—	—	—	—	8.810	8.810
HE	01	05	00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	—	1.284	1.284	—	—	—	—	1.284	1.284
HE	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	4.480	—	—	468	—	—	4.948	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-197								
					Dépenses années antérieures	(197)	—	—	—	—	—	(197)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	197								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	147	—	—	—	—	—	147	—	—
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	12	—	—	—	—	—	12	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	—	—	—	(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	3								
HE	12	04	00	03	(Nouveau) Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	—	—	250	—	—	250	—	—
HE	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	—	334.719	334.719	—	15	15	—	334.734	334.734
HE	31	02	22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	06	22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilté réduite (Contrat d'avenir)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	—	40.176	40.176	—	1.345	1.345	—	41.521	41.521
HE	31	08	22	03	Intervention financière de la Région dans la prise en charge des primes d'intéressement à la réalisation des objectifs des contrats de gestion de la SRWT et des TEC	—	1.000	1.000	—	—	—	—	1.000	1.000
HE	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	192	192	—	—	—	—	192	192
HE	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	42	02	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	43	01	22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	—	—	—	—	—	75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.274	386.181	386.181	679	1.360	1.360	5.953	387.541	387.541

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01 04 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	i	51 01 11		03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	—	500	3.500	—	—	—	—	500	3.500
HE	i	51 02 11		03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	—	12.485	10.059	—	—	—	—	12.485	10.059
HE	i	51 03 11		03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	i	51 04 11		03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	i	51 05 11		03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	i	51 06 11		03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	i	51 07 11		03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	32.128	—	—	—	—	—	32.128	—	—
HE	i	51 08 11		03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.129	—	—	—	—	—	2.129	—	—
HE	i	51 09 11		03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	—	6.254	6.254	—	—	—	—	6.254	6.254
HE	i	51 10 11		03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	—	0	182	—	—	—	—	0	182
					Dont arrêté(s) de transfert			+182						
HE	i	73 01 41		03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	—	1.500	3.500	—	—	—	—	1.500	3.500
HE		74 06 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	166	—	—	-97	—	—	69	—	—
HE		81 01 41		03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	243	—	—	—	—	—	243	—	—
					Totaux pour le Titre II.	34.666	20.739	23.495	- 97	0	0	34.569	20.739	23.495
					Totaux pour le programme 14.03.	39.940	406.920	409.676	582	1.360	1.360	40.522	408.280	411.036
					Dont programme d'investissement	34.257	20.739	23.495	—	—	—	34.257	20.739	23.495
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	926	—	—	-597	—	—	329	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-163								
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—	—	—	—	(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12								
AN	12	01	00	04	Contrats de services en relation avec la sûreté et la sécurité des aéroports wallons	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	50	—	—	—	—	—	50	—	—
AN	12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	—	—	—	—	—	90	—	—
AN	12	04	00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	—	6.600	6.600	—	—	—	—	6.600	6.600
AN	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	—	0	60	—	—	—	—	0	60
AN	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	125	—	—	—	—	—	125	—	—
AN	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	35	—	—	—	—	—	35	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
AN	12	10	11	04	(Nouveau) Ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons	0	—	—	100	—	—	100	—	—
AN	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	40	—	—	—	—	—	40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10								
					Dépenses années antérieures	(20)	—	—	—	—	—	(20)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20								
AN	14	02	10	04	Dépenses d'entretien du matériel spécifique et des locaux des aéroports	157	—	—	—	—	—	157	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+98								
					Dépenses années antérieures	(19)	—	—	—	—	—	(19)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+19								
AN	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	10	—	—	—	—	—	10	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
AN	31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	200	—	—	—	—	—	200	—	—
AN	31	02	22	04	Subvention accordée aux sociétés de gestion des aérodromes en exécution des conventions de concessions entre celles-ci et la Région.	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	—	—	—	—	—	6.148	—	—
AN	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	—	—	—	—	—	6.730	—	—
AN	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	—	21.231	21.231	—	—	—	—	21.231	21.231
AN	31	12	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	—	7.956	7.956	—	—	—	—	7.956	7.956
AN	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	225	—	—	—	—	—	225	—	—
AN	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	38	38	—	—	-30	—	38	8
					Totaux pour le Titre I.	14.787	35.825	35.885	- 497	0	- 30	14.290	35.825	35.855
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	01	06	00	04	Dépenses de toutes natures portant sur des mesures d'encadrement destinées à assurer l'intégration du développement aéroportuaire dans son environnement immédiat	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN i	51	03	12	04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—	—	—	—	10.353	—	—
AN i	51	04	12	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—	—	—	—	10.353	—	—
AN	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	13	—	—	—	—	—	13	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	- 27								
AN	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	56	—	—	—	—	—	56	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	6								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—	—	—	—	(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
AN	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	—	16.655	16.655	—	—	—	—	16.655	16.655
					Totaux pour le Titre II.	20.777	16.655	16.655	0	0	0	20.777	16.655	16.655
					Totaux pour le programme 14.04.	35.564	52.480	52.540	- 497	0	- 30	35.067	52.480	52.510
					Dont programme d'investissement	20.706	—	—	—	—	—	20.706	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 14.11.									
					Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	i	01	02	00	11 Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	3.739	6.877	—	14.258	13.063	—	17.997	19.940
					Recettes de l'année en cours	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Disponible pour l'année	—	6.239	9.377	—	14.258	13.063	—	20.497	22.440
					Dépenses à charge du Fonds	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	3.739	6.877	—	14.258	13.063	—	17.997	19.940
LU		12	01	30	11 Achats de biens et services (SOFICO)	—	12.100	12.100	—	—	—	—	12.100	12.100
LU		12	02	00	11 Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	—	100	150	—	—	-30	—	100	120
LU		12	03	30	11 Etudes	—	800	750	—	—	—	—	800	750
LU		12	04	11	11 Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	1.910	—	—	—	—	—	1.910	—	—
LU		12	05	11	11 Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	—	140	140	—	—	—	—	140	140
LU		12	10	11	11 Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	365	315	—	-156	—	—	209	315
					Dont arrêté(s) de réallocation		-285	-285						
LU		14	03	10	11 Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	—	10.130	10.362	—	-7.000	-5.039	—	3.130	5.323
LU		31	01	22	11 Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		33	02	00	11 Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	35	35	—	1	1	—	36	36
					Dont arrêté(s) de réallocation		+35	+35						
LU		34	02	41	11 Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	500	539	—	150	175	—	650	714
					Dont arrêté(s) de réallocation		+250	+250						
LU		41	01	55	11 Subvention à l'ISSEP	—	600	450	—	—	—	—	600	450
LU		41	02	55	11 Subvention à l'ITB dns le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	—	18	18	—	—	—	—	18	18
LU		45	01	40	11 Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.910	27.288	27.359	0	- 7.005	- 4.893	1.910	20.283	22.466

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	i	51	14	11	11 Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	—	3.690	4.500	—	—	—	—	3.690	4.500
LU	i	51	15	11	11 Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		51	16	11	11 Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	—	1.748	1.748	—	752	752	—	2.500	2.500
LU		51	17	11	11 Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	—	0	2.287	—	—	—	—	0	2.287
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.287						
LU		61	01	00	11 Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		61	02	00	11 Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	2.310	—	—	—	—	0	2.310
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.310						
LU		73	01	21	11 Rénovation et réhabilitation des ponts	—	4.125	3.500	—	—	—	—	4.125	3.500
HE		73	02	21	11 Dragage de rivière set canaux, y compris dragague proprement dit , traitement, séchage et valorisation	—	26.260	16.700	—	—	—	—	26.260	16.700
LU	i	73	03	21	11 Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	—	6.227	7.000	—	—	-34	—	6.227	6.966
LU	i	73	04	21	11 Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	—	450	450	—	—	—	—	450	450
LU	i	73	05	21	11 Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		73	06	21	11 Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013)	—	3.172	895	—	—	—	—	3.172	895
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.172	+895						
LU	i	73	08	21	11 Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	—	0	0	—	6	34	—	6	34
LU	i	73	09	21	11 Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	—	1.850	2.200	—	-41	-176	—	1.809	2.024
LU	i	73	10	21	11 Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	*i*	73	21	21	11 Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	—	8.058	9.300	—	—	—	—	8.058	9.300
LU		73	22	21	11 Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	300	—	—	—	—	—	300	—	—
LU		74	01	00	11 Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	—	600	700	—	—	—	—	600	700
LU		81	01	00	11 Intervention dans le capital de la SOFICO	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	300	56.180	51.590	0	717	576	300	56.897	52.166
					Totaux pour le programme 14.11.	2.210	83.468	78.949	0	- 6.288	- 4.317	2.210	77.180	74.632
					Dont programme d'investissement	—	22.775	25.950	—	-35	-176	—	22.740	25.774
					Dont fonds organiques	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	3.739	6.877	—	14.258	13.063	—	17.997	19.940
					Programme 14.12. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12	02	00	12 Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	—	41	41	—	—	—	—	41	41
LU		12	03	11	12 Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	60	60	—	—	—	—	60	60
LU		14	03	10	12 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	655	—	—	—	—	—	655	—	—
LU		14	04	10	12 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	—	3.045	3.119	—	—	—	—	3.045	3.119
LU		14	05	10	12 Dépenses énergétiques	—	4.355	4.000	—	—	—	—	4.355	4.000
LU		14	06	10	12 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	80	80	—	—	—	—	80	80
					Totaux pour le Titre I.	655	7.581	7.300	0	0	0	655	7.581	7.300

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73 01	21	12	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	4.259	6.000	—	—	—	—	4.259	6.000
LU		73 15	11	12	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	*i*	73 19	21	12	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	—	5.145	4.200	—	—	—	—	5.145	4.200
LU		73 25	11	12	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	50	50	—	—	—	—	50	50
LU		74 01	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques	—	90	90	—	—	—	—	90	90
					Totaux pour le Titre II.	0	9.544	10.340	0	0	0	—	9.544	10.340
					Totaux pour le programme 14.12.	655	17.125	17.640	0	0	0	655	17.125	17.640
					Dont programme d'investissement	—	9.404	10.200	—	—	—	—	9.404	10.200
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 14.	153.780	572.671	573.418	-3.931	-1.087	1.094	149.849	571.584	574.512
					Dont programme d'investissement	54.963	52.918	59.645	—	-35	-176	54.963	52.883	59.469
					Dont fonds organiques	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	3.739	6.877	—	14.258	13.063	—	17.997	19.940

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Division organique 15									
					Agriculture, ressources naturelles et environnement									
					Programme 15.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	93.137	—	—	5.286	—	—	98.423	—	—
NO	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	815	—	—	520	—	—	1.335	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	950	—	—	-550	—	—	400	—	—
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	10	80	—	550	550	—	560	630
					Dont arrêté(s) de transfert			+70						
LU	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	8.633	—	—	—	—	—	8.633	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+7.961								
LU	12	05	30	01	Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	—	0	1.110	—	—	980	—	0	2.090
					Dont arrêté(s) de transfert		—	+1.110						
					Totaux pour le Titre I.	103.550	10	1.190	5.256	550	1.530	108.806	560	2.720
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
HE	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	—	30	30	—	—	—	—	30	30
LU	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	30	30	0	0	0	10	30	30
					Totaux pour le programme 15.01.	103.560	40	1.220	5.256	550	1.530	108.816	590	2.750
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Programme 15.02. **Coordination des politiques agricole et environnementale** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	635	—	—	—	—	—	635	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—	—	—	—	(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	535	—	—	—	—	—	535	—	—
HE	12	03	00	02	Etudes et contrats de services - dépenses pluriannuelles	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	12	04	30	02	Frais de fonctionnement relatifs aux services des Conseillers agricoles	10	—	—	—	—	—	10	—	—
LU	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	1.097	388	—	—	—	—	1.097	388
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	—	—	—	—	—	10	—	—
LU	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	90	90	—	—	—	—	90	90
LU	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	35	25	—	—	—	—	35	25
					Dont arrêté(s) de réallocation		-50	-60						
LU	12	10	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Agriculture et Ruralité)	115	—	—	—	—	—	115	—	—
LU	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	800	—	—	—	—	—	800	—	—
LU	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	—	—	—	—	—	1.673	—	—
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	—	0	148	—	—	—	—	0	148
					Dont arrêté(s) de transfert			+148						
LU	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	100	211	—	—	—	—	100	211
					Dont arrêté(s) de transfert		+100	+211						
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	50	100	—	—	—	—	50	100
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	425	—	—	—	—	—	425	—	—
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	427	—	—	—	—	—	427	—	—
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	515	—	—	-205	—	—	310	—	—
LU	12	29	00	02	Frais liés à la présience de l'UE	—	33	309	—	—	—	—	33	309
					Dont arrêté(s) de réallocation		-57	-1						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
HE	12	30	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	—	55	150	—	—	—	—	55	150
HE	12	31	11	02	Frais liés à la présidence de l'UE	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	12	32	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	25	25	—	—	—	—	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	10	—	—	—	—	—	10	—	—
LU	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	15	15	—	—	—	—	15	15
LU	30	05	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'agriculture et de ruralité	15	—	—	—	—	—	15	—	—
LU	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	964	1.193	—	—	—	—	964	1.193
					Dont arrêté(s) de réallocation		+140							
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	326	—	—	—	—	0	326
					Dont arrêté(s) de transfert			+326						
LU	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	866	1.377	—	—	—	—	866	1.377
					Dont arrêté(s) de transfert		+866	+1.377						
LU	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	—	170	231	—	—	—	—	170	231
					Dont arrêté(s) de réallocation		-33	+60						
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	98	—	—	—	—	—	98	—	—
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	—	30	30	—	—	—	—	30	30
LU	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	85	—	—	—	—	—	85	—	—
LU	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	217	—	—	—	—	0	217
					Dont arrêté(s) de transfert			+217						
LU	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	—	88	436	—	—	—	—	88	436
					Dont arrêté(s) de transfert		+88	+436						
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	—	—	—	—	—	0	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	1.163	1.163	—	—	-794	—	1.163	369
LU	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	0	1	—	—	—	—	0	1
					Dont arrêté(s) de réallocation			+1						
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	—	899	899	—	-238	-390	—	661	509
LU	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	—	50	50	—	—	—	—	50	50
					Totaux pour le Titre I.	5.358	5.730	7.384	- 205	- 238	- 1.184	5.153	5.492	6.200
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	20	41	—	—	—	—	20	41
LU	51	02	00	02	Aides à l'investissement dans les secteurs de la production et de la transformation des produits de la pêche	—	2	1	—	—	—	—	2	1
LU	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	80	121	—	—	—	—	80	121
					Dont arrêté(s) de transfert		+80	+121						
LU	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	—	0	2.664	—	—	—	—	0	2.664
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.664						
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	—	166	1.657	—	—	—	—	166	1.657
					Dont arrêté(s) de transfert		+166	+1.657						
LU	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	0	756	—	—	—	—	0	756
					Dont arrêté(s) de transfert			+756						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	—	240	200	—	—	—	—	240	200
LU	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	50	—	—	—	—	—	50	—	—
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	265	—	—	110	—	—	375	—	—
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	35	—	—	—	—	—	35	—	—
LU	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achatis de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	430	—	—	180	—	—	610	—	—
LU	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	780	508	5.440	290	0	0	1.070	508	5.440
					Totaux pour le programme 15.02.	6.138	6.238	12.824	85	- 238	- 1.184	6.223	6.000	11.640
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 15.03. **Développement et Etude du milieu**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.922	—	—	36	—	—	1.958	—	—
LU	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	386	406	—	—	—	—	386	406
HE	12	06	11	03	Etudes et contrats de services pluriannuels (Environnement)	—	35	9	—	—	—	—	35	9
					Dont arrêté(s) de réallocation		+35	+9						
LU	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	630	—	—	—	—	—	630	—	—
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	1.150	—	—	-100	—	—	1.050	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
LU	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	572	523	—	—	—	—	572	523
LU	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	—	1.129	938	—	—	—	—	1.129	938
					Dont arrêté(s) de réallocation		+290	+124						
HE	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	530	—	—	—	—	—	530	—	—
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	49	49	—	—	—	—	49	49

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	533	533	—	—	—	—	533	533
LU	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	1.500	1.500	—	—	—	—	1.500	1.500
LU	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	72	72	—	—	—	—	72	72
LU	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	0	600	—	—	—	—	—	600
LU	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.136	—	—	—	—	—	1.136	—	—
HE	31	09	00	03	(Nouveau) Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	—	—	—	—	370	370	—	370	370
LU	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	—	9	121	—	—	—	—	9	121
					Dont arrêté(s) de réallocation		-290	-91						
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	—	16	—	—	—	—	—	16
					Dont arrêté(s) de réallocation		-35	-9						
LU	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—	—	—	—	971	—	—
LU	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.760	—	—	—	—	—	1.760	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-74								
LU	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	825	820	—	—	—	—	825	820
LU	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—	—	—	—	445	—	—
LU	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	215	—	—	—	—	—	215	—	—
						+74								
LU	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	125	—	—	—	—	—	125	—	—
LU	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—	—	—	—	965	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1.547	—	—	—	—	—	1.547	—	—
HE	33	21	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière d'information et d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la sensibilisation et de la protection environnementale	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.650	—	—	593	—	—	4.243	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100								
LU	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.603	—	—	—	—	—	8.603	—	—
LU	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	18.242	—	—	152	—	—	18.394	—	—
LU	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	1.500	1.500	—	—	—	—	1.500	1.500
LU	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.345	—	—	—	—	—	5.345	—	—
LU	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	135	—	—	—	—	—	135	—	—
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.236	—	—	45	—	—	17.281	—	—
LU	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	7.000	6.000	—	—	—	—	7.000	6.000
LU	41	08	00	03	Subventions au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissements y compris études	—	2.050	2.050	—	-2.050	-2.050	—	—	—
LU	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	—	335	301	—	—	—	—	335	301
					Dont arrêté(s) de réallocation			-33						
LU	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	90	—	—	—	—	—	90	—	—
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.432	—	—	—	—	—	1.432	—	—
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	140	158	—	—	—	—	140	158
					Dont arrêté(s) de réallocation		+140	+70						
					Totaux pour le Titre I.	66.129	16.135	15.596	726	- 1.680	- 1.680	66.855	14.455	13.916
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
					Solde au 1er janvier	—	1.508	2.152	—	152	-122	—	1.660	2.030
					Recettes de l'année en cours	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Disponible pour l'année	—	2.125	2.769	—	152	-122	—	2.277	2.647
					Dépenses à charge du Fonds	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.508	2.152	—	152	-122	—	1.660	2.030
LU	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	150	150	—	—	—	—	150	150
HE	51	02	00	03	Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	60	—	—	—	—	0	60
LU	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	25	—	—	—	—	—	25	—	—
LU	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	150	80	—	—	—	—	150	80

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	52	04	10	03	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissement dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	61	02	00	03	(Nouveau) Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	—	0	0	—	2.050	2.050	—	2.050	2.050
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.675	—	—	150	—	—	1.825	—	—
HE	63	01	21	03	Subventions pour la création de centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE)	—	310	310	—	-310	-310	—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation		-550	-212						
					Dont arrêté(s) de transfert			-70						
LU	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	150	626	—	—	176	—	150	802
					Dont arrêté(s) de transfert			+546						
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	—	410	142	—	—	—	—	410	142
					Dont arrêté(s) de réallocation		+410	+142						
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	—	—	—	—	—	44	—	—
LU	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	75	—	—	—	—	—	75	—	—
LU	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	25	—	—	—	—	—	25	—	—
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	—	—	—	—	—	44	—	—
HE	81	01	00	03	(Nouveau) Participation de la Région-SCRL Eco TechnoPôle Wallonie	—	—	—	—	967	967	—	967	967
					Totaux pour le Titre II.	1.888	1.787	1.985	150	2.707	2.883	2.038	4.494	4.868
					Totaux pour le programme 15.03.	68.017	17.922	17.581	876	1.027	1.203	68.893	18.949	18.784
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.508	2.152	—	152	-122	—	1.660	2.030

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	04	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—	—	—	—	20	—	—
LU	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	270	335	—	—	—	—	270	335
LU	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	786	1.455	—	—	-980	—	786	475
					Dont arrêté(s) de transfert		—	-1.110						
LU	12	05	11	04	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	810	—	—	-658	—	—	152	—	—
LU	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-7.961								
LU	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	1.000	—	—	—	—	—	1.000	—	—
LU	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	—	6.800	12.637	—	—	—	—	6.800	12.637
LU	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	—	50	3.800	—	—	—	—	50	3.800
LU	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	—	20	1.300	—	—	—	—	20	1.300
LU	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	15.000	9.500	—	—	—	—	15.000	9.500
LU	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	5.000	2.500	—	—	—	—	5.000	2.500
LU	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	600	600	—	—	—	—	600	600
LU	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	10.519	17.950	—	5.700	—	—	16.219	17.950
					Dont arrêté(s) de réallocation		+354							
LU	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	6.568	6.568	—	—	—	—	6.568	6.568
LU	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	—	200	200	—	—	—	—	200	200
LU	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	506	—	—	—	—	—	506	—	—
LU	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	200	200	—	—	—	—	200	200
LU	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	974	974	—	—	—	—	974	974
LU	34	02	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	210	—	—	—	—	—	210	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	638	—	—	—	—	—	638	—	—
LU	41	01	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	41	02	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	460	614	—	—	-154	—	460	460
					Dont arrêté(s) de réallocation		-354							
LU	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	—	500	500	—	—	—	—	500	500
LU	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	350	—	—	—	—	—	350	—	—
LU	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	692	—	—	—	—	—	692	—	—
LU	45	02	00	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	4.236	47.947	59.133	- 658	5.700	- 1.134	3.578	53.647	57.999
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	04	00	04	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
					Solde au 1er janvier	—	349	473	—	85	-10	—	434	463
					Recettes de l'année en cours	—	272	272	—	—	—	—	272	272
					Disponible pour l'année	—	621	745	—	85	-10	—	706	735
					Dépenses à charge du Fonds	—	272	272	—	—	—	—	272	272
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	349	473	—	85	-10	—	434	463
LU	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	150	—	—	—	—	—	150	—	—
LU	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	6.500	—	—	—	—	—	6.500	—	—
LU	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	500	—	—	—	—	—	500	—	—
LU	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformités des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	2.000	—	—	—	—	—	2.000	—	—
LU	51	08	12	04	Subventions aux exploitations agricoles pour la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers	0	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	—	2.000	1.454	—	—	-176	—	2.000	1.278
					Dont arrêté(s) de transfert			-546						
LU	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	—	1.000	500	—	1.000	—	—	2.000	500
LU	74	01	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	14	—	—	—	—	—	14	—	—
LU	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	9.164	3.272	2.226	0	1.000	- 176	9.164	4.272	2.050
					Totaux pour le programme 15.04.	13.400	51.219	61.359	- 658	6.700	- 1.310	12.742	57.919	60.049
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	272	272	—	—	—	—	272	272
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	349	473	—	85	-10	—	434	463
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	872	—	—	—	—	—	872	—	—
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—	—	—	—	(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+17								
LU	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	985	1.300	—	—	—	—	985	1.300
LU	12	04	50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	—	0	73	—	—	—	—	0	73
LU	12	05	30	11	(Modifié) Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	—	727	700	—	—	—	—	727	700
LU	12	06	11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	—	162	200	—	—	—	—	162	200
LU	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	—	389	429	—	—	—	—	389	429
LU	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	1.030	—	—	-50	—	—	980	—	—
LU	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	135	—	—	50	—	—	185	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	33	01	00	11	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	1.264	1.262	—	—	—	—	1.264	1.262
					Dont arrêté(s) de réallocation		-81	-38						
LU	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	81	54	—	—	—	—	81	54
					Dont arrêté(s) de réallocation		+81	+38						
LU	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	85	—	—	—	—	—	85	—	—
LU	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	684	—	—	—	—	—	684	—	—
LU	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	460	—	—	—	—	—	460	—	—
LU	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	359	—	—	—	—	—	359	—	—
LU	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	316	—	—	280	—	—	596	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-293								
LU	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	—	117	70	—	—	—	—	117	70
LU	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	100	—	—	—	—	—	100	—	—
					Dépenses années antérieures	(80)	—	—	—	—	—	(80)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+80								
LU	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	—	10	5	—	—	—	—	10	5
LU	41	01	40	11	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	500	—	—	—	—	—	500	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+145								
					Dépenses années antérieures	(51)	—	—	—	—	—	(51)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+51								
LU	43	01	00	11	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	350	500	—	—	—	—	350	500
LU	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	2.190	—	—	—	—	—	2.190	—	—
LU	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	—	1.056	1.056	—	—	—	—	1.056	1.056
LU	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	600	—	—	—	—	—	600	—	—
LU	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	684	—	—	—	—	—	684	—	—
LU	44	02	00	11	Subventions au secteur public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	8.163	5.141	5.649	280	0	0	8.443	5.141	5.649
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
					Solde au 1er janvier	—	1.875	1.875	—	298	299	—	2.173	2.174
					Recettes de l'année en cours	—	165	165	—	—	—	—	165	165
					Disponible pour l'année	—	2.040	2.040	—	298	299	—	2.338	2.339
					Dépenses à charge du Fonds	—	165	165	—	—	—	—	165	165
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.875	1.875	—	298	299	—	2.173	2.174
LU	01	03	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)				—	—	—			
					Solde au 1er janvier	—	761	761	—	7	7	—	768	768
					Recettes de l'année en cours	—	65	65	—	—	—	—	65	65
					Disponible pour l'année	—	826	826	—	7	7	—	833	833
					Dépenses à charge du Fonds	—	65	65	—	—	—	—	65	65
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	761	761	—	7	7	—	768	768
LU	52	01	10	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	—	31	111	—	—	—	—	31	111
LU	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	—	911	998	—	—	—	—	911	998
LU	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	589	556	—	—	—	—	589	556
LU	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	100	30	—	—	—	—	100	30
LU	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	—	220	250	—	—	—	—	220	250
LU	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	—	255	150	—	—	—	—	255	150
LU	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	300	70	—	—	—	—	300	70

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU		63	01 21	11	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	—	120	1.460	—	—	—	—	120	1.460
LU		63	04 21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, d'espaces verts publics, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		63	05 21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	—	285	326	—	—	—	—	285	326
LU		63	06 21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	765	465	—	-80	-100	—	685	365
LU		63	07 21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	600	180	—	-200	—	—	400	180
LU		70	01 10	11	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	—	776	947	—	-86	-86	—	690	861
LU		70	02 10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	—	234	229	—	—	—	—	234	229
LU		70	03 10	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	—	162	207	—	—	—	—	162	207
LU		70	04 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	497	—	—	—	—	—	497	—	—
LU	*i*	71	01 10	11	(Modifié) Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	—	150	250	—	—	—	—	150	250
LU		71	02 10	11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU		71	03 10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	—	300	500	—	—	-180	—	300	320
LU		74	06 00	11	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	420	—	—	-50	—	—	370	—	—
LU		74	07 22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	—	0	17	—	—	—	—	0	17
LU		74	08 00	11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	917	6.028	6.976	- 50	- 366	- 366	867	5.662	6.610
					Totaux pour le programme 15.11.	9.080	11.169	12.625	230	- 366	- 366	9.310	10.803	12.259
					Dont programme d'investissement	—	150	250	—	—	—	—	150	250
					Dont fonds organiques	—	230	230	—	—	—	—	230	230
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.636	2.636	—	305	306	—	2.941	2.942

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes…	905	—	—	—	—	—	905	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 1								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
LU	12	03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	—	3.693	3.387	—	—	—	—	3.693	3.387
LU	12	05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	—	3.959	3.815	—	—	—	—	3.959	3.815
LU	12	08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	200	—	—	—	—	—	200	—	—
LU	31	02	00	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	1.200	1.225	—	—	—	—	1.200	1.225
LU	31	03	00	12	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	—	400	300	—	—	—	—	400	300
LU	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	735	665	—	—	—	—	735	665
LU	33	02	23	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	0	0	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation		-175	-100						
HE	33	03	00	12	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre	1.601	—	—	—	—	—	1.601	—	—
LU	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	2.964	—	—	—	—	—	2.964	—	—
LU	33	05	00	12	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnementale et valorisation des matières organiques	352	—	—	—	—	—	352	—	—
LU	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	76	38	—	—	—	—	76	38
					Dont arrêté(s) de réallocation		+76	+38						
LU	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	15	230	—	—	—	—	15	230
					Dont arrêté(s) de réallocation		-60							

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
LU	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	—	200	175	—	—	—	—	200	175
LU	33	10	00	12	Subventions à la FGW pour ses actions en matière de développement rural	—	50	25	—	—	—	—	50	25
LU	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Dont arrêté(s) de réallocation		-60	-40						
LU	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	—	390	240	—	—	—	—	390	240
					Dont arrêté(s) de réallocation		+60	+40						
LU	41	03	00	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	—	1.200	1.200	—	—	—	—	1.200	1.200
LU	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	120	—	—	—	—	—	120	—	—
LU	41	05	00		Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	—	175	100	—	—	—	—	175	100
					Dont arrêté(s) de réallocation		+175	+100						
LU	41	06	00		Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	175	100	—	—	—	—	175	100
					Dont arrêté(s) de réallocation		+175	+100						
LU	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	290	300	—	—	—	—	290	300
LU	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	194	210	—	—	—	—	194	210
					Dont arrêté(s) de réallocation		+194	+97						
LU	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	25	170	—	—	—	—	25	170
					Dont arrêté(s) de réallocation		-50							
LU	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	25	—	—	—	—	—	25	—	—
LU	45	01	23	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	0	0	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation		-175	-100						
					Totaux pour le Titre I.	6.168	12.837	12.240	0	0	0	6.168	12.837	12.240

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	02	00	12	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière	—	—	—						
					Solde au 1er janvier	—	4.373	4.421	—	23	12	—	4.396	4.433
					Recettes de l'année en cours	—	565	565	—	—	—	—	565	565
					Disponible pour l'année	—	4.938	4.986	—	23	12	—	4.961	4.998
					Dépenses à charge du Fonds	—	565	565	—	—	—	—	565	565
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	4.373	4.421	—	23	12	—	4.396	4.433
LU	51	01	12	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	100	80	—	—	—	—	100	80
LU	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	—	160	100	—	—	—	—	160	100
LU	52	06	10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	125	—	—	—	—	—	125	—	—
LU	53	03	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	—	130	115	—	—	—	—	130	115
					Dont arrêté(s) de réallocation		-270	-135						
LU	53	04	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	0	117	—	—	—	—	0	117
LU	*i* 63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	3.600	2.600	—	—	—	—	3.600	2.600
LU	*i* 63	04	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	—	3.500	2.000	—	—	—	—	3.500	2.000
LU	63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	—	181	130	—	—	—	—	181	130
LU	*i* 63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	—	17.450	11.000	—	-36	-36	—	17.414	10.964
					Dont arrêté(s) de réallocation		-550	-1.000						
LU	63	07	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	—	200	150	—	—	—	—	200	150
LU	63	09	12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	1.010	835	—	—	—	—	1.010	835
					Dont arrêté(s) de réallocation		+660							
LU	70	01	10	12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	—	1.850	1.400	—	-80	-80	—	1.770	1.320
LU	71	02	10	12	Acquisitions de terrains par la Région	—	915	1.515	—	—	—	—	915	1.515
					Dont arrêté(s) de réallocation		+915	+1.515						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	*i*	73 01 21		12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	—	2.310	2.468	—	—	—	—	2.310	2.468
					Dont arrêté(s) de réallocation			-515						
LU		73 02 00		12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	—	2.400	1.800	—	—	—	—	2.400	1.800
LU		73 03 21		12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	—	200	220	—	—	—	—	200	220
LU		74 06 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	308	—	—	—	—	—	308	—	—
LU		74 08 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	100	100	—	—	—	—	100	100
LU		85 01 34		12	Règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	565	—	—	-491	—	—	74	—	—
LU		85 02 34		12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avances remboursables	—	1.600	1.000	—	491	491	—	2.091	1.491
					Totaux pour le Titre II.	998	36.271	26.195	- 491	375	375	507	36.646	26.570
					Totaux pour le programme 15.12.	7.166	49.108	38.435	- 491	375	375	6.675	49.483	38.810
					Dont programme d'investissement	—	26.860	18.068	—	-36	-36	—	26.824	18.032
					Dont fonds organiques	—	565	565	—	—	—	—	565	565
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	4.373	4.421	—	23	12	—	4.396	4.433
					Programme 15.13.									
					Prévention et Protection : Air, Eau, Sol									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE		12 01 00		13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.150	—	—	—	—	—	1.150	—	—
HE		12 02 00		13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	55	—	—	—	—	—	55	—	—
HE		12 03 30		13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	—	2.200	2.086	—	-626	-626	—	1.574	1.460
HE		12 04 30		13	Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques	—	0	59	—	—	—	—	0	59
HE		12 05 30		13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	—	600	281	—	—	—	—	600	281
HE		12 10 11		13	Dotation au CESRW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des stations d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	450	—	—	—	—	—	450	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	14	00	13	Elaboration et encadrement des plans de gestion par sous-bassin hydrologique et exécution de la directive cadre sur l'eau	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	02	22	13	Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne	2.822	—	—	—	—	—	2.822	—	—
HE	31	03	22	13	Dotation à la SPAQuE	—	18.861	18.861	—	—	—	—	18.861	18.861
HE	31	20	22	13	Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démergement	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	33	01	00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de gestion des déchets	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	—	1.610	1.590	—	—	—	—	1.610	1.590
LU	33	05	00	13	Subvention au secteur autre que public en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	33	07	00	13	Subventions au secteur autre que public	—	0	100	—	—	—	—	0	100
HE	33	08	00	13	Subventions et indemnités	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	185	—	—	—	—	—	185	—	—
HE	40	01	00	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat")	5.630	—	—	-520	—	—	5.110	—	—
HE	41	07	40	13	Dotation spécifique à l'Office wallon des Déchets	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	10.292	23.271	22.977	- 520	- 626	- 626	9.772	22.645	22.351
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	01	01	00	13	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
					Solde au 1er janvier	—	27.208	34.239	—	21.020	21.141	—	48.228	55.380
					Recettes de l'année en cours	—	23.752	23.752	—	—	—	—	23.752	23.752
					Disponible pour l'année	—	50.960	57.991	—	21.020	21.141	—	71.980	79.132
					Dépenses à charge du Fonds	—	23.752	23.752	—	—	—	—	23.752	23.752
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	27.208	34.239	—	21.020	21.141	—	48.228	55.380
HE	01	02	00	13	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques				—	—	—			
					Solde au 1er janvier	—	112	112	—	—	—	—	112	112
					Recettes de l'année en cours	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Disponible pour l'année	—	212	212	—	—	—	—	212	212
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	112	112	—	—	—	—	112	112
HE	*i* 01	03	00	13	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement				—	—	—			
					Solde au 1er janvier	—	12.090	16.905	—	10.443	14.044	—	22.533	30.949
					Recettes de l'année en cours	—	15.791	15.791	—	—	—	—	15.791	15.791
					Disponible pour l'année	—	27.881	32.696	—	10.443	14.044	—	38.324	46.740
					Dépenses à charge du Fonds	—	15.791	15.791	—	—	—	—	15.791	15.791
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	12.090	16.905	—	10.443	14.044	—	22.533	30.949

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	*i*	01	04 00	13	Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau				—	—	—			
					Solde au 1er janvier	—	0	0	—	500	500	—	500	500
					Recettes de l'année en cours	—	501	501	—	—	—	—	501	501
					Disponible pour l'année	—	501	501	—	500	500	—	1.001	1.001
					Dépenses à charge du Fonds	—	501	501	—	—	—	—	501	501
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0	—	500	500	—	500	500
HE	*i*	51	04 00	13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démergement	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		51	08 12	13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées	—	100	100	—	—	—	—	100	100
HE		52	02 10	13	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements dans le secteur de l'eau	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		53	01 10	13	Subventions en matière d'épuration individuelle	2.000	—	—	—	—	—	2.000	—	—
HE		63	01 00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	—	—	—	—	—	10	—	—
HE		63	06 21	13	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements dans le cadre du Plan Wallon des Déchets (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	*i*	73	01 41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	—	20	20	—	—	—	—	20	20
HE		74	06 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	50	—	—	—	—	—	50	—	—
HE		74	07 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme ("Plan Air-Climat")	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		74	08 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	—	—	—	—	—	5	—	—
HE		81	04 41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	12.347	—	—	—	—	—	12.347	—	—
					Totaux pour le Titre II.	14.412	40.264	40.264	0	0	0	14.412	40.264	40.264
					Totaux pour le programme 15.13.	24.704	63.535	63.241	- 520	- 626	- 626	24.184	62.909	62.615
					Dont programme d'investissement	—	16.312	16.312	—	—	—	—	16.312	16.312
					Dont fonds organiques	—	40.144	40.144	—	—	—	—	40.144	40.144
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	39.410	51.256	—	31.963	35.685	—	71.373	86.941
					Programme 15.14.									
					Police et contrôle									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12	01 00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB et de la Direction des Contrôles	105	—	—	—	—	—	105	—	—
HE		12	02 00	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	459	—	—	—	—	—	459	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+23								
					Dépenses années antérieures	(27)	—	—	—	—	—	(27)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+27								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	03	30	14	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	79	221	—	—	—	—	79	221
HE	12	04	30	14	Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	20	10	14	Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépotoires en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines	100	—	—	—	—	—	100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	691	79	221	0	0	0	691	79	221
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles	116	—	—	—	—	—	116	—	—
HE	74	06	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	200	—	—	-110	—	—	90	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-50								
HE	74	07	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	—	0	160	—	—	—	—	0	160
					Totaux pour le Titre II.	316	0	160	- 110	0	0	206	0	160
					Totaux pour le programme 15.14.	1.007	79	381	- 110	0	0	897	79	381
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 15.	233.072	199.310	207.666	4.668	7.422	-378	237.740	206.732	207.288
					Dont programme d'investissement	—	43.322	34.630	—	-36	-36	—	43.286	34.594
					Dont fonds organiques	—	41.828	41.828	—	—	—	—	41.828	41.828
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	48.276	60.938	—	32.528	35.871	—	80.804	96.809

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 16.									
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
					Programme 16.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	40.989	—	—	82	—	—	41.071	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département de l'Energie	0	—	—	—	—	—	—	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département de l'Energie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département du Logement	155	—	—	—	—	—	155	—	—
NO	12	12	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département du Logement	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	41.159	0	0	82	0	0	41.241	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 16.01.	41.169	0	0	82	0	0	41.251	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
HE	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	767	—	—	6	—	—	773	—	—
HE	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	60	—	—	—	—	—	60	—	—
HE	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	1.458	—	—	—	—	—	1.458	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-29								
					Dépenses années antérieures	(16)	—	—	1	—	—	(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+16								
HE	12	03	30	02	Etudes (CAW)	—	110	1.200	—	—	—	—	110	1.200
HE	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	—	1.510	1.189	—	—	—	—	1.510	1.189
HE	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	—	0	31	—	—	—	—	0	31
HE	12	06	30	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	—	0	42	—	—	—	—	0	42
					Dont arrêté(s) de réallocation			+42						
HE	12	08	30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	—	545	345	—	-165	-165	—	380	180
HE	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, d'experts judiciaires et de personnes étrangères à l'administration	934	—	—	—	—	—	934	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-9								
					Dépenses années antérieures	(21)	—	—	—	—	—	(21)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+21								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
HE	12	11	11	02	Dotation au CESRW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	388	—	—	118	—	—	506	—	—
					Dépenses années antérieures	(57)	—	—	—	—	—	(57)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+57								
HE	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme à moins d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	284	—	—	—	—	—	284	—	—
HE	12	13	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme de plus d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	—	200	158	—	—	—	—	200	158
					Dont arrêté(s) de réallocation			-42						
HE	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	1.219	—	—	—	—	—	1.219	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-109								
					Dépenses années antérieures	(40)	—	—	—	—	—	(40)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40								
HE	33	01	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	0	309	—	—	—	—	0	309
					Dont arrêté(s) de transfert			+309						
HE	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	1.310	2.310	—	165	-24	—	1.475	2.286
HE	33	04	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	46	—	—	—	—	0	46
HE	33	05	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	152	—	—	—	—	0	152
HE	33	06	00	02	Subventions de fonctionnment aux parc naturels pour les missions d'aménagment du territoire	—	300	300	—	—	—	—	300	300
HE	41	01	00	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	12	12	—	—	—	—	12	12
HE	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement (CAW)	—	88	126	—	—	—	—	88	126
					Dont arrêté(s) de transfert		+88	+126						
HE	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	—	3.250	3.250	—	—	189	—	3.250	3.439

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	41	04	60	02	Subventions Observatoire developpement territorial	—	150	150	—	—	—	—	150	150
HE	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	—	1.416	1.242	—	—	—	—	1.416	1.242
HE	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	—	5.563	5.056	—	—	—	—	5.563	5.056
HE	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagement, de rapports d'incidences sur les plans commuanux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	—	500	400	—	—	—	—	500	400
					Totaux pour le Titre I.	5.244	14.954	16.318	125	0	0	5.369	14.954	16.318
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme (CAW)	—	140	252	—	—	—	—	140	252
HE	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	—	250	250	—	—	—	—	250	250
HE	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Dépenses années antérieures	(13)	—	—	—	—	—	13	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+13								
HE	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	10	—	—	—	—	—	10	—	—
HE	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	10	—	—	—	—	—	10	—	—
HE	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	—	10	10	—	—	—	—	10	10
HE	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	125	—	—	—	—	—	125	—	—
HE	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	168	400	512	0	0	0	168	400	512
					Totaux pour le programme 16.02.	5.412	15.354	16.830	125	0	0	5.537	15.354	16.830
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.03. **Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
HE	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	397	—	—	—	—	—	397	—	—
HE	12	03	30	03	Etudes (CAW)	—	700	360	—	—	—	—	700	360
					Dont arrêté(s) de réallocation		+645	+280						
FU	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	30	—	—	—	—	—	30	—	—
FU	12	05	30	03	(Modifié) Etudes, organisation de séminaires et colloques	—	70	70	—	—	—	—	70	70
FU	12	06	30	03	Etudes géomatiques	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	5	5	—	—	—	—	5	5
HE	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	10	10	—	—	—	—	10	10
HE	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	—	1.017	1.017	—	—	—	—	1.017	1.017
FU	43	02	22	03	Subventions aux communes permettant la création et le fonctionnement des Régies de Quartier de rénovation urbaine ainsi que la prise en charge des chefs de projets affectés exclusivement à la gestion d'opérations de rénovation urbaine	—	300	1.027	—	—	—	—	300	1.027
					Dont arrêté(s) de réallocation		-144							
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	—	100	75	—	—	—	—	100	75
HE	43	04	00	03	Subventions au secteur public dans le cadre de l'Interreg / Objectif 3	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	427	2.202	2.564	0	0	0	427	2.202	2.564

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01 01 00		03	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
					Solde au 1er janvier	—	180	180	—	255	255	—	435	435
					Recettes de l'année en cours	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Disponible pour l'année	—	280	280	—	255	255	—	535	535
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100	—	—	—	—	100	100
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	180	180	—	255	255	—	435	435
HE		01 02 00		03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE		01 03 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	—	1.376	1.376	—	624	624	—	2.000	2.000
HE		01 04 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	4.321	4.321	—	1.961	1.961	—	6.282	6.282
HE		01 05 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	12.808	12.808	—	5.810	5.810	—	18.618	18.618
HE		01 06 00		03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW)	—	1.000	1.217	—	-1.000	-1.217	—	—	—
HE	*i*	51 03 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	—	0	980	—	—	—	—	—	980
HE		51 04 11		03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	*i*	51 05 11		03	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
					Solde au 1er janvier	—	1.658	1.691	—	2	-1	—	1.660	1.690
					Recettes de l'année en cours	—	100	100	—	28	28	—	128	128
					Disponible pour l'année	—	1.758	1.791	—	30	27	—	1.788	1.818
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100	—	28	28	—	128	128
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.658	1.691	—	2	-1	—	1.660	1.690

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE		51 06 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		51 07 11		03	Subventions aux entreprises publiques en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		53 03 00		03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour les travaux de rénovation et d'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation	—	1.250	1.759	—	—	—	—	1.250	1.759
FU	*i*	63 01 21		03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	—	4.644	4.500	—	5.000	—	—	9.644	4.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		+144							
FU	*i*	63 02 21		03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	—	6.000	6.000	—	—	—	—	6.000	6.000
HE	*i*	63 03 21		03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	1.480	2.201	—	-689	-960	—	791	1.241
					Dont arrêté(s) de réallocation		- 645	- 280						
FU		63 04 21		03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		63 05 21		03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		63 08 21		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		63 09 21		03	Subventions aux communes en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		63 11 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		63 12 00		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		63 13 00		03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		63 14 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU		63	15 00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	—	0	400	—	—	—	—	0	400
HE		63	16 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	6.400	—	—	—	—	0	6.400
					Dont arrêté(s) de transfert			+6.400						
HE		63	17 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	—	0	1.980	—	—	—	—	0	1.980
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.980						
FU		63	18 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	—	0	2.783	—	—	—	—	0	2.783
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.783						
FU		63	19 00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	—	0	4.744	—	—	—	—	0	4.744
					Dont arrêté(s) de transfert			+4.744						
HE	*i*	71	01 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	—	200	200	—	—	—	—	200	200
HE	*i*	71	02 32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE		71	03 12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		71	04 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		71	05 32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		71	06 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE		71	07 32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU		74	01 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	10	10	—	—	—	—	10	10
HE		74	06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	50	—	—	—	—	—	50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	50	33.289	51.879	0	11.734	6.246	50	45.023	58.125
					Totaux pour le programme 16.03.	477	35.491	54.443	0	11.734	6.246	477	47.225	60.689
					Dont programme d'investissement	—	12.424	13.981	—	4.339	-932	—	16.763	13.049
					Dont fonds organiques	—	200	200	—	28	28	—	228	228
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.838	1.871	—	257	254	—	2.095	2.125

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.11. **Logement : secteur privé.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	11	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur privé)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	535	—	—	—	—	—	535	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-55								
					Dépenses années antérieures	(55)	—	—	—	—	—	(55)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+55								
NO	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	290	—	—	—	—	—	290	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30								
					Dépenses années antérieures	(30)	—	—	—	—	—	(30)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30								
NO	12	04	11	11	Centre de recherche en habitat durable	400	—	—	580	—	—	980	—	—
NO	32	01	00	11	Aide à la location	—	161	161	—	—	—	—	161	161
					Dont arrêté(s) de réallocation		+161	+161						
NO	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	550	—	—	285	—	—	835	—	—
					Dépenses années antérieures	—	—	—	15	—	—	(15)	—	—
NO	33	02	00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	9.548	—	—	—	—	—	9.548	—	—
NO	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - cofinancement	—	0	9	—	—	—	—	0	9
					Dont arrêté(s) de transfert			+9						
NO	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	8.400	—	—	—	—	—	8.400	—	—
NO	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	4.850	—	—	—	—	—	4.850	—	—
NO	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	18.300	—	—	-2.000	—	—	16.300	—	—
NO	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4.800	—	—	—	—	—	4.800	—	—
NO	34	10	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	34	11	41	11	Allocations de déménagement octroyées aux locataires sociaux dans le cadre de l'accompagnement social du PEI	300	—	—	—	—	—	300	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
NO	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordés aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	60	—	—	—	—	—	60	—	—
NO	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	3.120	—	—	—	—	—	3.120	—	—
NO	43	03	00	11	Subventions relatives aux programme et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (organismes publics - cofinancement)	—	0	45	—	—	—	—	0	45
					Dont arrêté(s) de transfert			+45						
NO	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	50	—	—	—	—	—	50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	51.288	161	215	- 1.120	0	0	50.168	161	215
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	—	1.409	1.409	—	—	—	—	1.409	1.409
NO	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	—	585	585	—	43	43	—	628	628
NO	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	—	0	1.400	—	2.250	400	—	2.250	1.800
NO	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	—	32.200	31.179	—	—	1.021	—	32.200	32.200
NO	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
NO	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés par les opérateurs immobiliers	—	1.320	1.206	—	707	506	—	2.027	1.712
NO	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	—	1.000	500	—	—	—	—	1.000	500
NO	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	1.100	1.100	—	—	—	—	1.100	1.100
NO	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	—	728	700	—	—	—	—	728	700
NO	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	—	0	0	—	420	154	—	420	154

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	31.000	—	—	—	—	—	31.000	—	—
NO	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	1.000	500	—	—	1.550	—	1.000	2.050
NO	81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	31.000	39.342	38.579	0	3.420	3.674	31.000	42.762	42.253
					Totaux pour le programme 16.11.	82.288	39.503	38.794	- 1.120	3.420	3.674	81.168	42.923	42.468
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.12.									
					Logement : secteur public.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	12	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur public)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	691	—	—	—	—	—	691	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-9								
					Dépenses années antérieures	(9)	—	—	—	—	—	(9)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+9								
NO	12	03	00	12	Audit des SLSP	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	31	01	22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	1.000	—	—	—	—	—	1.000	—	—
NO	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	3.500	—	—	—	—	—	3.500	—	—
NO	31	03	22	12	Aide à la gestion des SLSP	500	—	—	—	—	—	500	—	—
NO	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	9.847	—	—	—	—	—	9.847	—	—
NO	31	05	22	12	Aide au remembrement	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	7.745	—	—	200	—	—	7.945	—	—
NO	31	09	22	12	Subvention PST 3 - Axe rénovation	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	31	10	22	12	Projets expérimentaux d'accompagnement social dans les SLSP	2.500	—	—	—	—	—	2.500	—	—
NO	31	11	22	12	Subvention aux SLSP pour études de conception et de faisabilité de projets d'ancrage communaux	2.500	—	—	-2.500	—	—	—	—	—
NO	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.111	—	—	261	—	—	1.372	—	—
NO	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	—	781	781	—	—	-414	—	781	367
NO	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	4.250	—	—	—	—	—	4.250	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO		41 05 40		12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.750	—	—	—	—	—	1.750	—	—
NO		41 06 40		12	Annuité complémentaire CRAC	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO		43 01 22		12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	199	—	—	—	—	—	199	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
NO		43 02 22		12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	200	—	—	—	—	—	200	—	—
					Totaux pour le Titre I.	35.802	781	781	- 2.039	0	- 414	33.763	781	367
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	*i*	51 01 10		12	Equipement d'ensemble de logement	—	20	20	—	—	—	—	20	20
NO		51 05 11		12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	—	0	1.000	—	—	—	—	0	1.000
NO		51 06 11		12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	—	0	500	—	—	—	—	0	500
NO		51 08 11		12	Dotations à la SWL	—	0	100	—	—	—	—	0	100
NO		51 10 11		12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	—	38.694	26.737	—	—	5.900	—	38.694	32.637
NO		51 11 11		12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	—	29.542	29.542	—	—	—	—	29.542	29.542
NO		51 12 11		12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	36.000	—	—	—	—	—	36.000	—	—
NO		51 14 11		12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO		51 15 11		12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	—	1.000	500	—	—	—	—	1.000	500

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	—	3.100	3.800	—	—	—	—	3.100	3.800
NO	63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	3.700	2.400	—	—	—	—	3.700	2.400
NO	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	200	500	—	—	—	—	200	500
NO	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	—	300	200	—	—	—	—	300	200
NO	63	05	00	12	Aide au partenariat	—	200	600	—	—	—	—	200	600
NO	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	—	1.500	900	—	—	—	—	1.500	900
NO	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	—	1.000	850	—	—	-304	—	1.000	546
NO	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	—	5	5	—	—	—	—	5	5
NO	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	—	—	—	—	—	75	—	—
NO	81	01	00	12	Avances remboursables aux opérateurs immobiliers pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	1	—	—	—	—	—	1	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
NO	81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	—	300	400	—	—	—	—	300	400
NO	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	—	15.000	7.000	—	—	—	—	15.000	7.000
					Totaux pour le Titre II.	36.076	94.561	75.054	0	0	5.596	36.076	94.561	80.650
					Totaux pour le programme 16.12.	71.878	95.342	75.835	- 2.039	0	5.182	69.839	95.342	81.017
					Dont programme d'investissement	—	20	20	—	—	—	—	20	20
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	—	550	400	—	—	—	—	550	400
LU	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	—	750	762	—	—	—	—	750	762
LU	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	186	—	—	—	—	—	186	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—	—	—	—	(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
LU	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine architectural	140	—	—	—	—	—	140	—	—
LU	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	50	—	—	—	—	—	50	—	—
LU	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement de la Division du Patrimoine	449	—	—	—	—	—	449	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—	—	—	—	(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	1								
LU	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.738	—	—	—	—	—	1.738	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12								
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—	—	—	—	(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12								
LU	12	12	30	21	Etudes géomatiques	—	50	50	—	—	—	—	50	50
LU	12	13	00	21	Etudes	—	800	800	—	—	—	—	800	800
LU	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	—	300	300	—	—	—	—	300	300
LU	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	—	0	30	—	—	—	—	0	30
					Dont arrêté(s) de réallocation			+30						
LU	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	650	650	—	—	—	—	650	650
LU	33	09	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2000-2006 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	33	10	00	21	Subventions au secteur public liées aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
LU	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	100	—	—	—	—	—	100	—	—
LU	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	400	400	—	—	—	—	400	400
LU	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	—	6.862	6.862	—	—	—	—	6.862	6.862
LU	41	05	00	21	Subventions au secteur public liées, notamment, aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	—	101	101	—	—	—	—	101	101
LU	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	361	—	—	—	—	—	361	—	—
LU	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	2.138	—	—	—	—	—	2.138	—	—
LU	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur public	—	93	40	—	—	—	—	93	40
					Dont arrêté(s) de transfert		+93	+40						
LU	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.041	—	—	-27	—	—	2.014	—	—
					Totaux pour le Titre I.	7.230	10.556	10.395	- 27	0	0	7.203	10.556	10.395
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.800	5.370	—	—	—	—	5.800	5.370
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.030						
LU	53	15	10	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	—	5.000	6.400	—	—	—	—	5.000	6.400
					Dont arrêté(s) de réallocation			+2.000						
LU	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.000	3.400	—	—	—	—	5.000	3.400
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.000						
LU	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	—	3.000	3.000	—	—	—	—	3.000	3.000
LU	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	—	0	0	—	—	—	—	0	0
LU	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	5.681	—	—	—	—	0	5.681
					Dont arrêté(s) de transfert			+5.681						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	—	2.800	2.800	—	—	—	—	2.800	2.800
LU	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	—	3.250	3.000	—	1.689	1.689	—	4.939	4.689
LU	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	250	—	—	—	—	—	250	—	—
LU	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	250	24.850	29.651	0	1.689	1.689	250	26.539	31.340
					Totaux pour le programme 16.21.	7.480	35.406	40.046	- 27	1.689	1.689	7.453	37.095	41.735
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.31.									
					Energie.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds Energie									
					Solde au 1er janvier	—	18.517	33.454	—	-378	-1.195	—	18.139	32.259
					Recettes de l'année en cours	—	13.500	13.500	—	—	—	—	13.500	13.500
					Disponible pour l'année	—	32.017	46.954	—	-378	-1.195	—	31.639	45.759
					Dépenses à charge du Fonds	—	13.500	13.500	—	—	—	—	13.500	13.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	18.517	33.454	—	-378	-1.195	—	18.139	32.259
NO	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	—	0	600	—	—	480	—	0	1.080
NO	01	11	00	31	Provision "Primes énergie"	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	01	12	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière d'énergie durable	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1.181	—	—	—	—	—	1.181	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12								
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—	—	—	—	(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12								
NO	12	03	30	31	Etudes	—	3.667	2.184	—	-42	-42	—	3.625	2.142
NO	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	—	0	750	—	—	—	—	0	750
NO	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	—	2.266	2.299	—	—	—	—	2.266	2.299
NO	32	02	51	31	Projets Leader	—	9	123	—	—	—	—	9	123

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	i = programme d'investissement	LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
NO	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	—	—	—	—	—	250	—	—
NO	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	—	2.921	2.665	—	—	—	—	2.921	2.665
					Totaux pour le Titre I.	1.443	22.363	22.121	0	- 42	438	1.443	22.321	22.559
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	—	9.000	9.000	—	—	—	—	9.000	9.000
NO	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	—	0	375	—	—	—	—	0	375
					Dont arrêté(s) de transfert			+375						
NO	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	—	0	249	—	—	—	—	0	249
					Dont arrêté(s) de transfert			+249						
NO	01	10	00	31	Projets Interreg	—	139	272	—	—	—	—	139	272
					Dont arrêté(s) de transfert		+139	+272						
NO	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	—	500	125	—	—	—	—	500	125
NO	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	—	1.600	2.430	—	—	—	—	1.600	2.430
NO	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	—	10.153	12.732	—	—	-2.062	—	10.153	10.670
NO	53	02	10	31	Primes Energie	43.600	—	—	-281	—	—	43.319	—	—
NO	53	03	10	31	Primes Energie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	53	04	10	31	Primes Energie - Marshall 2.vert	—	5.000	5.000	—	—	—	—	5.000	5.000
NO	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.350	4.410	—	—	—	—	3.350	4.410
NO	63	03	21	31	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	200	—	—	—	—	0	200
NO	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.000	1.500	—	—	—	—	3.000	1.500
NO	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	80	—	—	—	—	—	80	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	—	400	360	—	—	—	—	400	360
NO	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	43.680	33.142	36.653	- 281	0	- 2.062	43.399	33.142	34.591
					Totaux pour le programme 16.31.	45.123	55.505	58.774	- 281	- 42	- 1.624	44.842	55.463	57.150
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	13.500	13.500	—	—	—	—	13.500	13.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	18.517	33.454	—	-378	-1.195	—	18.139	32.259
					Programme 16.41. **Première Alliance Emploi - Environnement.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	41	Première alliance emploi - environnement : Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	02	00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert	—	695	620	—	—	—	—	695	620
					Dont arrêté(s) de transfert		-4.305	-2.380						
NO	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	—	760	510	—	—	—	—	760	510
					Dont arrêté(s) de transfert		+760	+510						
NO	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	—	350	218	—	—	—	—	350	218
					Dont arrêté(s) de transfert		+350	+218						
NO	01	05	00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert	—	800	500	—	—	—	—	800	500
					Dont arrêté(s) de transfert		+800	+500						
NO	01	06	00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédicacé au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	—	5.000	1.500	—	—	—	—	5.000	1.500
NO	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et label "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	—	200	200	—	—	—	—	200	200

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de transfert	—	200	200						
NO	01	11	00	41	Comité de suivi de la première Alliance : actions, études et frais de gestion - Marshall 2.vert	—	230	230	—	—	—	—	230	230
					Dont arrêté(s) de transfert	—	230	230						
NO	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	—	40	40	—	—	—	—	40	40
					Dont arrêté(s) de transfert	—	40	40						
NO	01	14	00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	41	01	00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	41	03	00	41	Financement des chaufferies collectives et des facilitateurs thermiques solaires dans le parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA) - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	41	05	00	41	Soutien à la réalisation de projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	8.075	3.818	0	0	0	—	8.075	3.818
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	10	00	41	Financement de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 16.41.	0	8.075	3.818	0	0	0	—	8.075	3.818
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.42. **Développement durable** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	42	Initiatives en matière de Développement durable	5.000	—	—	-4.877	—	—	123	—	—
NO	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environementale - Marshall 2.vert	—	25	25	—	—	—	—	25	25
					Dont arrêté(s) de transfert	—	25	25						
NO	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	—	265	175	—	—	—	—	265	175
					Dont arrêté(s) de transfert	—	265	175						
NO	01	04	00	42	Mise en place d'une cellule d'avis "Développement Durable" - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	05	00	42	Actions de sensibisation au Développement Durable du personnel du SPW - Marshall 2.vert	—	25	25	—	—	—	—	25	25
					Dont arrêté(s) de transfert	—	25	25						
NO	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall 2.vert	—	200	150	—	—	—	—	200	150
					Dont arrêté(s) de transfert	—	200	150						
NO	01	07	00	42	(Nouveau) Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	—	0	0	—	4.877	2.377	—	4.877	2.377
					Totaux pour le Titre I.	5.000	515	375	- 4.877	4.877	2.377	123	5.392	2.752
					Totaux pour le programme 16.42.	5.000	515	375	- 4.877	4.877	2.377	123	5.392	2.752
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 16.	258.827	285.191	288.915	-8.137	21.678	17.544	250.690	306.869	306.459
					Dont programme d'investissement	—	12.444	14.001	—	4.339	-932	—	16.783	13.069
					Dont fonds organiques	—	13.700	13.700	—	28	28	—	13.728	13.728
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	20.355	35.325	—	-121	-941	—	20.234	34.384

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 17.									
					Pouvois locaux, action sociale et santé									
					Programme 17.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	21.609	—	—	192	—	—	21.801	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	85	—	—	—	—	—	85	—	—
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	—	0	138	—	250	—	—	250	138
					Dont arrêté(s) de transfert			+138						
TI	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	0	0	—	80	—	—	80	0
NO	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	8	8	—	—	—	—	8	8
					Totaux pour le Titre I.	21.694	8	146	192	330	0	21.886	338	146
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 17.01.	21.704	8	146	192	330	0	21.896	338	146
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 17.02. **Affaires intérieures** *Titre I. - Dépenses courantes*									
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilité des mandats	643	—	—	6	—	—	649	—	—
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	470	—	—	-37	—	—	433	—	—
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	—	140	140	—	—	—	—	140	140
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	—	300	300	—	—	—	—	300	300
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	—	275	275	—	-94	—	—	181	275
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	—	384	705	—	—	—	—	384	705
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	875	—	—	—	—	—	875	—	—
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	60	—	—	—	—	—	60	—	—
FU	31	01	11	02	(Nouveau) Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	250	—	—	—	—	—	250	—	—
FU	33	03	00	02	Subventions et indemnités	—	0	150	—	—	—	—	0	150
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	140	—	—	—	—	—	140	—	—
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	—	624	624	—	5	5	—	629	629
FU	33	09	00	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 : LEADER (FEOGA)	—	99	15	—	—	—	—	99	15
					Dont arrêté(s) de réallocation		+99	+15						
FU	41	01	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	579	—	—	-579	—	—	—	—	—
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	2.592	—	—	—	—	—	2.592	—	—
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	805	—	—	—	—	—	805	—	—
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	—	1.173	1.173	—	414	414	—	1.587	1.587
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	138	—	—	—	—	—	138	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12								
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—	—	—	—	(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12								
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	142.673	—	—	—	—	—	142.673	—	—
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	996.484	—	—	7.745	—	—	1.004.229	—	—
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.182	—	—	25	—	—	3.207	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
FU	43	06	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	—	46.329	46.329	—	402	402	—	46.731	46.731
FU	43	08	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	200	—	—	—	—	—	200	—	—
FU	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	—	7.000	7.000	—	—	—	—	7.000	7.000
FU	43	10	22	02	Subventions pour les plans e-communes dans les entités locales	—	1.027	1.238	—	-536	-228	—	491	1.010
					Dont arrêté(s) de réallocation		-473	-437						
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	—	1.051	735	—	-91	-91	—	960	644
					Dont arrêté(s) de réallocation		-99	-15						
FU	43	12	22	02	Subvention à l'association de communes Qualicité (GIEI) dans le cadre du plan e-communes	—	473	537	—	382	230	—	855	767
					Dont arrêté(s) de réallocation		+473	+437						
FU	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	—	424	760	—	—	—	—	424	760
					Dont arrêté(s) de transfert		+424	+760						
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	—	6.631	4.552	—	—	—	—	6.631	4.552
					Dont arrêté(s) de transfert			-138						
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	—	20.000	19.000	—	—	—	—	20.000	19.000
FU	43	18	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	41.475	—	—	2.196	—	—	43.671	—	—
FU	43	20	00	02	PAP-APW Financement complémentaire aux pouvoirs locaux	—	17.500	0	—	—	—	—	17.500	0
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	31.339	—	—	97	—	—	31.436	—	—
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	55.094	—	—	423	—	—	55.517	—	—
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	359	—	—	—	—	—	359	—	—
FU	43	31	21	02	Subventions complémentaires - communes de la communauté germanophone	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	22.597	—	—	185	—	—	22.782	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.299.967	103.430	83.533	10.061	482	732	1.310.028	103.912	84.265

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux	Crédits dissociés		Ajustements	Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	61	01	41	02	Subvention au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne pour l'achat de biens meubles durables	157	—	—	-157	—	—	—	—	—
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	10	—	—	147	—	—	157	—	—
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
FU	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	—	—	520	—	—	—	—	—	520
					Dont arrêté(s) de réallocation			+520						
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	20	—	—	—	—	—	20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	197	0	520	- 10	0	0	187	0	520
					Totaux pour le programme 17.02.	1.300.164	103.430	84.053	10.051	482	732	1.310.215	103.912	84.785
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.11. **Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	33.890	—	—	1.404	—	—	35.294	—	—
TI	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	310	—	—	—	—	—	310	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-22								
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—	—	—	—	(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
TI	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	350	—	—	—	—	—	350	—	—
TI	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	150	—	—	—	—	—	150	—	—
TI	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	—	500	500	—	—	—	—	500	500

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
TI	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.020	—	—	340	—	—	1.360	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20								
TI	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	130	—	—	—	—	—	130	—	—
TI	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	—	—	—	—	—	23	—	—
					Totaux pour le Titre I.	35.875	500	500	1.744	0	0	37.619	500	500
					Totaux pour le programme 17.11.	35.875	500	500	1.744	0	0	37.619	500	500
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.12.									
					Santé									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	1.042	—	—	—	—	0	1.042
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.042						
TI	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	150	—	—	200	—	—	350	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
TI	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre dun observatoire de la santé	39	—	—	—	—	—	39	—	—
TI	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	250	—	—	—	—	—	250	—	—
TI	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	202	—	—	—	—	—	202	—	—
TI	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	440	—	—	—	—	—	440	—	—
TI	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.048	—	—	13	—	—	1.061	—	—
TI	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	50	—	—	—	—	—	50	—	—
TI	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	2.316	—	—	28	—	—	2.344	—	—
TI	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	18.785	—	—	220	—	—	19.005	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	3.599	—	—	42	—	—	3.641	—	—
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—	—	—	—	(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+14								
TI	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.323	—	—	—	—	—	1.323	—	—
TI	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	857	—	—	—	—	—	857	—	—
TI	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	611	—	—	—	—	—	611	—	—
TI	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.760	—	—	33	—	—	2.793	—	—
TI	33	13	00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	196	—	—	—	—	—	196	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-104								
TI	33	14	00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	495	—	—	—	—	—	495	—	—
TI	33	17	00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	325	—	—	4	—	—	329	—	—
TI	33	18	00	12	Plan Alzheimer	250	—	—	3	—	—	253	—	—
TI	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	—	—	—	—	—	327	—	—
TI	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	30.005	30.005	—	—	—	—	30.005	30.005
TI	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	—	9.140	9.140	—	—	—	—	9.140	9.140
TI	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	—	46	46	—	—	-22	—	46	24
TI	41	05	40	12	Subvention au profit de l'IWEPS dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	105	—	—	—	—	—	105	—	—
TI	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	9.903	—	—	116	—	—	10.019	—	—
TI	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	415	—	—	5	—	—	420	—	—
					Totaux pour le Titre I.	44.460	39.191	40.233	664	0	- 22	45.124	39.191	40.211

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalieres et médico-sociales	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	—	1.976	1.124	—	-280	-200	—	1.696	924
TI	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	—	1.775	1.687	—	—	—	—	1.775	1.687
TI	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	—	2.415	721	—	—	—	—	2.415	721
TI	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	63	83	51	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur public	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	0	6.166	3.532	0	- 280	- 200	0	5.886	3.332
					Totaux pour le programme 17.12.	44.460	45.357	43.765	664	- 280	- 222	45.124	45.077	43.543
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.13. **Action sociale.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	204	—	—	—	—	0	204
					Dont arrêté(s) de transfert			+204						
TI	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	143	—	—	—	—	—	143	—	—
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	20	—	—	—	—	—	20	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	614	—	—	—	—	—	614	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15								
					Dépenses années antérieures	(15)	—	—	—	—	—	(15)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15								
TI	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	150	—	—	—	—	—	150	—	—
TI	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	100	—	—	—	—	—	100	—	—
TI	33	04	00	13	Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	2.020	—	—	24	—	—	2.044	—	—
TI	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	3.156	—	—	37	—	—	3.193	—	—
TI	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	328	—	—	—	—	—	328	—	—
TI	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	20.471	—	—	239	—	—	20.710	—	—
TI	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.501	—	—	18	—	—	1.519	—	—
TI	33	11	00	13	Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	100	—	—	—	—	—	100	—	—
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	40	—	—	—	—	—	40	—	—
TI	33	13	00	13	Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	300	—	—	—	—	—	300	—	—
TI	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	445	—	—	6	—	—	451	—	—
TI	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	—	—	—	—	—	200	—	—
TI	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	175	—	—	—	—	—	175	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-25								
					Dépenses années antérieures	(25)	—	—	—	—	—	(25)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+25								
TI	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	6.582	—	—	77	—	—	6.659	—	—
TI	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	360	—	—	—	—	—	360	—	—
TI	33	22	00	13	Subventions aux services d'aides aux justiciables (C.A.W.F-44)	2.045	—	—	24	—	—	2.069	—	—
TI	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	901	—	—	—	—	—	901	—	—
TI	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	—	0	73	—	—	—	—	0	73
TI	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	—	965	965	—	—	-232	—	965	733
TI	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.354	—	—	—	—	—	1.354	—	—
FU	43	02	00	13	Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	70	—	—	—	—	—	70	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40								
TI	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.179	—	—	38	—	—	3.217	—	—
TI	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	7.845	—	—	92	—	—	7.937	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	400	—	—	8	—	—	408	—	—
TI	43	07	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	9.544	—	—	—	—	—	9.544	—	—
TI	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	1.950	—	—	23	—	—	1.973	—	—
TI	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	450	—	—	—	—	—	450	—	—
					Totaux pour le Titre I.	64.483	965	1.242	586	0	- 232	65.069	965	1.010
					Titre II. - Dépenses de capital				0 — —	0 — —	0 — —			
TI	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	—	—	—	—	—	75	—	—
TI	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	35	—	—	—	—	—	35	—	—
TI	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	136	—	—	—	—	—	136	—	—
TI	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	—	100	50	—	—	—	—	100	50
					Totaux pour le Titre II.	246	100	50	0	0	0	246	100	50
					Totaux pour le programme 17.13.	64.729	1.065	1.292	586	0	- 232	65.315	1.065	1.060
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 17.14. **Famille et Troisième âge.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
TI	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	157	—	—	—	—	—	157	—	—
TI	33	01	00	14	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge	247	—	—	—	—	—	247	—	—
TI	33	02	00	14	Subvention aux espaces - rencontres	2.474	—	—	29	—	—	2.503	—	—
TI	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	615	—	—	—	—	—	615	—	—
TI	33	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé	300	—	—	4	—	—	304	—	—
TI	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	114.229	—	—	1.333	—	—	115.562	—	—
TI	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	10.882	—	—	127	—	—	11.009	—	—
TI	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	150	—	—	—	—	—	150	—	—
TI	33	69	04	14	Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées (CAW - F48)	250	—	—	—	—	—	250	—	—
TI	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	4.700	4.700	—	—	—	—	4.700	4.700
TI	41	02	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	—	3.290	3.290	—	—	—	—	3.290	3.290
TI	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	—	5.250	5.250	—	1.500	1.500	—	6.750	6.750
NO	41	05	00	14	Investissements dans les crèches - Marshall 2.vert	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	41	06	12	14	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	43	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur public	300	—	—	4	—	—	304	—	—
TI	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	40.756	—	—	476	—	—	41.232	—	—
TI	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	165	—	—	—	—	—	165	—	—
TI	43	68	52	14	Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	567	—	—	—	—	—	567	—	—
TI	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	—	—	—	—	—	18	—	—
					Totaux pour le Titre I.	171.110	13.240	13.240	1.973	1.500	1.500	173.083	14.740	14.740

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.465	1.335	—	—	—	—	1.465	1.335
TI	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL	—	2.564	1.117	—	—	—	—	2.564	1.117
TI	52	02	10	14	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et du 3ème âge	15	—	—	—	—	—	15	—	—
TI	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.000	600	—	—	—	—	1.000	600
TI	63	02	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	—	395	195	—	—	—	—	395	195
TI	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	—	3.064	1.983	—	—	—	—	3.064	1.983
TI	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra scolaire	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	15	8.488	5.230	0	0	0	15	8.488	5.230
					Totaux pour le programme 17.14.	171.125	21.728	18.470	1.973	1.500	1.500	173.098	23.228	19.970
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.15.									
					Personnes handicapées.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	06	00	15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	186	—	—	—	—	0	186
					Dont arrêté(s) de transfert			+186						
TI	12	02	00	15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	183	—	—	—	—	—	183	—	—
TI	33	01	30	15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	—	—	—	—	—	34	—	—
TI	33	03	00	15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	184	—	—	—	—	—	184	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	05	00	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	956	—	—	-50	—	—	906	—	—
TI	33	06	00	15	Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	350	—	—	—	—	—	350	—	—
TI	33	07	00	15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	41	01	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	41	02	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	—	820	820	—	—	—	—	820	820
TI	41	03	40	15	Dotation à l'AWIPH	520.851	—	—	5.314	—	—	526.165	—	—
TI	41	04	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC - Fonds AWIPH	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	41	05	40	15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	45	01	00	15	Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	522.558	820	1.006	5.264	0	0	527.822	820	1.006
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	01	12	15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	51	02	12	15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	—	0	0	—	—	—	—	0	0
TI	51	03	12	15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	51	05	22	15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—	—	—	—	0	—	—
TI	52	02	10	15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	163	—	—	—	—	—	163	—	—
					Totaux pour le Titre II.	163	0	0	0	0	0	163	0	0
					Totaux pour le programme 17.15.	522.721	820	1.006	5.264	0	0	527.985	820	1.006
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 17.	2.160.778	172.908	149.232	20.474	2.032	1.778	2.181.252	174.940	151.010
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 18.									
					Entreprises, emploi et recherche									
					Programme 18.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.381	—	—	208	—	—	25.589	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Recherche)	40	—	—	—	—	—	40	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Recherche)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	802	700	—	-300	-300	—	502	400
AN	12	06	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques specifiques - projets à moins d'un an	283	—	—	158	—	—	441	—	—
					Totaux pour le Titre I.	25.719	802	700	366	- 300	- 300	26.085	502	400
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.01.	25.729	802	700	366	- 300	- 300	26.095	502	400
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Programme 18.02. **Expansion économique.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	569	—	—	206	—	—	775	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-202								
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	150	—	—	—	—	—	150	—	—
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	—	75	75	—	—	—	—	75	75
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	1.472	—	—	—	—	0	1.472
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.472						
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	1.278	—	—	—	—	0	1.278
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.278						
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	125	—	—	—	—	—	125	—	—
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	10	—	—	—	—	—	10	—	—
MA	31	05	32	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement du potentiel endogène et stimulation de l'action économique en réseau (Phasing out)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	06	32	02	Subventions à la s.a. GELIGAR en couverture des frais de gestion de sa mission déléguée	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	500	—	—	31	—	—	531	—	—
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	0	1.250	—	—	—	—	0	1.250
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.250						
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	—	313	206	—	—	—	—	313	206
					Totaux pour le Titre I.	1.354	388	4.281	237	0	0	1.591	388	4.281

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital				0	0	0			
									—	—	—			
									—	—	—			
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	252	—	—	—	—	—	252	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+202								
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	—	25.000	13.285	—	19.000	—	—	44.000	13.285
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	—	49.000	17.000	—	—	—	—	49.000	17.000
MA	51	04	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MA	51	05	12	02	Action investissement-développement-emploi (AIDE) et action investissement-création-emploi (AICE), cofinancées par le FEDER (Nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	—	0	7.500	—	—	—	—	0	7.500
MA	51	07	12	02	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)				—	—	—			
					Solde au 1er janvier	—	117	117	—	-16	-16	—	101	101
					Recettes de l'année en cours	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Disponible pour l'année	—	117	117	—	-16	-16	—	101	101
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	117	117	—	-16	-16	—	101	101
MA	51	08	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	0	700	—	—	709	—	0	1.409
					Dont arrêté(s) de transfert			+700						
MA	51	10	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	7.000	7.659	—	—	—	—	7.000	7.659
					Dont arrêté(s) de transfert		+7.000	+7.659						
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	900	700	—	—	—	—	900	700
					Dont arrêté(s) de transfert		+900	+700						
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	—	0	0	—	—	264	—	0	264

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	—	1.000	0	—	—	—	—	1.000	0
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens meubles durables	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	252	82.900	46.844	0	19.000	973	252	101.900	47.817
					Totaux pour le programme 18.02.	1.606	83.288	51.125	237	19.000	973	1.843	102.288	52.098
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	117	117	—	-16	-16	—	101	101
					Programme 18.03. **Restructuration et développement.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'hononaires	1.043	—	—	—	—	—	1.043	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8								
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—	—	—	—	(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8								
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	—	855	855	—	-42	-42	—	813	813
MA	31	02	32	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses de fonctionnement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	300	300	—	—	—	—	300	300
					Totaux pour le Titre I.	1.051	1.155	1.155	0	- 42	- 42	1.051	1.113	1.113

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	01	00	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses d'investissement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	200	200	—	—	—	—	200	200
MA	51	02	12	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	200	200	—	—	—	—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert		-900	-900						
MA	51	03	22	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	3.550	3.550	—	—	—	—	3.550	3.550
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.000	-1.000						
MA	51	04	12	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500	—	—	—	—	500	500
					Dont arrêté(s) de transfert		+500	+500						
MA	51	05	12	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.000	1.000	—	—	—	—	1.000	1.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.000	+1.000						
MA	51	07	12	03	Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	400	400	—	—	—	—	400	400
					Dont arrêté(s) de transfert		+400	+400						
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	50	—	—	—	—	—	50	—	—
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	—	15.000	15.000	—	—	—	—	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	—	52.000	52.000	—	—	—	—	52.000	52.000
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	—	3.000	3.000	—	—	—	—	3.000	3.000
MA	81	09	42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE (Marshall 2.vert-Axe II)	—	25.000	25.000	—	—	—	—	25.000	25.000
MA	81	10	42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert -Axe IV)	—	10.000	10.000	—	—	—	—	10.000	10.000
					Dont arrêté(s) de transfert		-5.000	-5.000						
MA	81	11	42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert		-400	-400						
MA	81	12	42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour renforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	15.000	15.000	—	—	—	—	15.000	15.000

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
MA	81	13	42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	5.000	5.000	—	—	—	—	5.000	5.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+5.000	+5.000						
MA	81	14	42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	400	400	—	—	—	—	400	400
					Dont arrêté(s) de transfert		+400	+400						
MA	81	15	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MA	81	16	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour le Titre II.	50	131.250	131.250	0	0	0	50	131.250	131.250
					Totaux pour le programme 18.03.	1.101	132.405	132.405	0	- 42	- 42	1.101	132.363	132.363
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.04.									
					Zonings.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	—	1.000	1.120	—	—	—	—	1.000	1.120
MA	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	870	—	—	—	—	—	870	—	—
MA	33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	870	1.000	1.120	0	0	0	870	1.000	1.120
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	01	01	00	04	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	—	1.399	1.399	—	601	601	—	2.000	2.000
MA	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	8.248	8.248	—	3.552	3.552	—	11.800	11.800
MA	01	05	00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.500	1.500	—	—	—	—	2.500	1.500

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.500	+1.500						
MA	i	51	03	11	04 Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	—	470	2.724	—	—	—	—	470	2.724
MA	i	51	05	11	04 Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	—	25.000	23.134	—	-1.000	—	—	24.000	23.134
MA		51	06	11	04 Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	—	5.960	4.989	—	—	—	—	5.960	4.989
MA		51	07	11	04 Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	—	0	1.200	—	—	2.114	—	0	3.314
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.200						
MA		51	08	11	04 Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	—	0	1.600	—	—	2.711	—	0	4.311
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.600						
MA		51	09	11	04 Infrastructures d'acceuil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER dans le cadre d'Interreg IIIA - Wallonie - Lorraine - Luxembourg)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA		51	10	11	04 Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	—	0	1.315	—	—	—	—	0	1.315
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.315						
MA		51	11	11	04 Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	—	0	2.603	—	—	—	—	0	2.603
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.603						
MA		51	12	00	04 Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	—	0	82	—	—	—	—	0	82
					Dont arrêté(s) de transfert			+82						
MA		51	13	00	04 Equipement des zones d'activités économiques - Expériences pilotes d'éco-zonings (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert		-2.500	-1.500						
MA		51	14	00	04 (Nouveau) Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	—	0	0	—	1.000	—	—	1.000	—
					Totaux pour le Titre II.	0	43.577	48.794	0	4.153	8.978	0	47.730	57.772
					Totaux pour le programme 18.04.	870	44.577	49.914	0	4.153	8.978	870	48.730	58.892
					Dont programme d'investissement	—	25.470	25.858	—	-1.000	—	—	24.470	25.858
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.05.									
					Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	726	—	—	—	—	—	726	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-74								
					Dépenses années antérieures	(51)	—	—	—	—	—	(51)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+51								
MA	12	03	00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	700	—	—	-350	—	—	350	—	—
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	—	300	1.000	—	—	—	—	300	1.000
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	12	07	11	05	Dépenses de toute nature en relation avec la Présidence belge du Conseil européen - Compétitivité, volet Industrie assuré par la Région wallonne	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Dépenses années antérieures	(23)	—	—	—	—	—	23	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+23								
MA	12	08	11	05	Soutien au développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 2.vert - Axe II)	—	250	250	—	—	275	—	250	525
MA	12	09	11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert -Axe V)	400	—	—	—	—	—	400	—	—
MA	12	11	11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MA	31	01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	—	2.208	1.267	—	—	—	—	2.208	1.267
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - Axe II)	—	7.200	1.800	—	21	21	—	7.221	1.821
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	550	—	—	—	—	—	550	—	—
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement Régional Economique	1.250	—	—	—	—	—	1.250	—	—
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	—	887	115	—	—	—	—	887	115
					Dont arrêté(s) de transfert		+887	+115						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	31	10	22	05	Subvention à l'ASE-Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000
					Dont arrêté(s) de transfert		-2.000	-2.000						
MA	31	11	40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.000	+2.000						
MA	31	12	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	1.180	—	—	—	—	—	1.180	—	—
MA	31	13	32	05	Actions de sensibilisation à l'éco-conception (Marshall 2.vert-Axe V)	—	300	200	—	—	—	—	300	200
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	18	—	—	7	—	—	25	—	—
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	—	0	44	—	—	—	—	0	44
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	—	124	62	—	128	64	—	252	126
					Totaux pour le Titre I.	4.898	15.269	8.738	- 343	149	360	4.555	15.418	9.098
					Totaux pour le programme 18.05.	4.898	15.269	8.738	- 343	149	360	4.555	15.418	9.098
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.06. **P.M.E. et Classes moyennes.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	500	—	—	—	—	—	500	—	—
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	—	—	—	—	—	600	—	—
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	—	630	611	—	-50	-56	—	580	555
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	—	2.561	2.561	—	—	—	—	2.561	2.561
MA	31	05	32	06	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	1.200	—	—	-250	—	—	950	—	—
MA	31	06	32	06	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	—	1.350	1.250	—	967	309	—	2.317	1.559
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	100	—	—	1.000	—	—	1.100	—	—
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur de petites ou moyennes entreprises	18.700	—	—	4.500	—	—	23.200	—	—
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	2.800	2.300	—	200	—	—	3.000	2.300
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en excécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	100	50	—	—	—	—	100	50
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	375	—	—	—	—	—	375	—	—
MA	31	12	32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	13	00	06	Primes à l'emploi en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	14	00	06	(Nouveau) Subvention à l'ASBL Wallonie Design	0	—	—	250	—	—	250	—	—
MA	31	15	32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	350	—	—	—	—	—	350	—	—
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	714	—	—	—	—	—	714	—	—
MA	31	18	22	06	(Modifié) Soutien à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2.vert - axe IV)	—	250	250	—	—	—	—	250	250
MA	31	19	22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	250	250	—	—	—	—	250	250
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Bio-Logistic	—	800	400	—	-400	—	—	400	400
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	31	22	00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	100	—	—	—	—	—	100	—	—
MA	31	23	37	06	Subvention à la S.A.B.E.Fin	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	24	22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	1.200	1.200	—	—	—	—	1.200	1.200

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	50	—	—	68	—	—	118	—	—
MA	31	26	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	—	1.130	320	—	—	—	—	1.130	320
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.130	+320						
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	—	1.130	320	—	—	—	—	1.130	320
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.130	+320						
MA	32	01	00	06	Création de TPE innovantes - Bourses de préactivité	—	0	400	—	—	-200	—	0	200
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	—	424	424	—	—	-125	—	424	299
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	—	674	680	—	-28	20	—	646	700
					Totaux pour le Titre I.	22.689	15.799	13.516	5.568	689	- 52	28.257	16.488	13.464
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	—	0	14.000	—	—	—	—	0	14.000
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	—	99.073	70.199	—	—	—	—	99.073	70.199
MA	51	05	12	06	Aide aux PME et aux TPE dans le cadre de la politique économique de télécommunication	—	2.900	1.300	—	—	300	—	2.900	1.600
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	2.400	—	—	5.162	—	0	7.562
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.400						
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)				—	—	—	—	0	0
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	—	5.500	3.000	—	-1.000	-300	—	4.500	2.700
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	13	—	—	—	—	0	13
					Dont arrêté(s) de transfert			+13						
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	367	2.682	—	633	4.362	—	1.000	7.044

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de transfert		+367	+2.682						
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	800	—	100	1.841	—	100	2.641
					Dont arrêté(s) de transfert			+800						
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	0	—	—	264	—	0	264
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	—	10.000	0	—	—	—	—	10.000	0
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	—	4.000	0	—	—	—	—	4.000	0
MA	51	16	11	06	Couverture par la Région des sinistres intervenus dans l'activité Prêt/Garantie de la SOWALFIN	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
MA	61	01	00	06	Subvention en vue de promouvoir l'expansion économique	—	0	800	—	—	—	—	0	800
MA	63	01	49	06	Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	81	01	12	06	Octroi de crédits et participations - PME et Classes moyennes	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	—	—	—	—	—	1.500	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.500	124.340	97.694	0	- 267	11.629	1.500	124.073	109.323
					Totaux pour le programme 18.06.	24.189	140.139	111.210	5.568	422	11.577	29.757	140.561	122.787
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	190	—	—	20	—	—	210	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 10								
AN	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	22	—	—	—	—	—	22	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 3								
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—	—	—	—	(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
AN	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	800	—	—	-287	—	—	513	—	—
AN	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	—	1.500	2.211	—	693	693	—	2.193	2.904
					Dont arrêté(s) de réallocation			- 131						
AN	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	3.225	—	—	—	—	—	3.225	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10								
AN	33	03	00	11	Subventions complémentaires des missions régionales pour l'emploi dans le cadre du plan inclusion sociale	—	0	20	—	—	—	—	0	20
					Dont arrêté(s) de réallocation			+20						
AN	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	176	—	—	—	—	0	176
					Dont arrêté(s) de transfert			+176						
AN	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	—	189	233	—	-80	-40	—	109	193
AN	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.240	—	—	500	—	—	2.740	—	—
AN	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	—	5.950	5.353	—	—	197	—	5.950	5.550
AN	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	—	589	556	—	—	—	—	589	556
AN	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	—	—	—	—	—	225	—	—
AN	33	13	00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	—	0	691	—	—	—	—	0	691
					Dont arrêté(s) de réallocation			+81						
AN	33	16	00	11	(Nouveau) SAACE (vert)	—	—	—	—	—	—	—	0	0
AN	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	33	—	—	-1	—	—	32	—	—
AN	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	—	50	143	—	—	—	—	50	143
					Dont arrêté(s) de réallocation			+30						
AN	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	—	650	252	—	—	—	—	650	252
AN	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	25	—	—	—	—	—	25	—	—
AN	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	31	00	11	Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	32	00	11	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	—	228	228	—	-138	-138	—	90	90
AN	43	01	12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	—	0	54	—	—	—	—	0	54
AN	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	—	674	700	—	—	—	—	674	700
AN	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	—	1.510	1.354	—	—	196	—	1.510	1.550
AN	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	12.509	—	—	109	—	—	12.618	—	—
AN	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	—	1.850	1.850	—	—	—	—	1.850	1.850
AN	45	03	00	11	Primes aux SAACE pour tout projet d'accompagnement à la création d'entreprise, aboutie, active dans les domaines de l'isolation, des performances énergétiques, et des énergies vertes (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	45	04	00	11	Projets pilotes "Emploi des jeunes au départ de quartiers prioritaires (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	19.272	13.190	13.821	341	475	908	19.613	13.665	14.729
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0	—	—	—	5	0	0
					Totaux pour le programme 18.11.	19.277	13.190	13.821	341	475	908	19.618	13.665	14.729
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
							Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.12. **Forem.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	41	01	40	12	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
					Solde au 1er janvier	—	70	70	—	—	—	—	70	70
					Recettes de l'année en cours	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Disponible pour l'année	—	70	70	—	—	—	—	70	70
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	70	70	—	—	—	—	70	70
AN	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	—	49.491	49.491	—	-993	-993	—	48.498	48.498
AN	41	05	40	12	Espace ressources emploi	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	—	91.401	91.401	—	—	—	—	91.401	91.401
AN	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	—	2.726	2.726	—	—	—	—	2.726	2.726
AN	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	—	4.984	4.984	—	—	—	—	4.984	4.984
AN	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	—	3.470	3.470	—	—	—	—	3.470	3.470
AN	41	14	40	12	(Modifié) Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques (CEFO) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	1.084	1.084	—	—	—	—	1.084	1.084
					Dont arrêté(s) de transfert		-510	-510						
AN	41	15	40	12	(Modifié) Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert -axe 1-3)	—	4.175	4.175	—	—	—	—	4.175	4.175
AN	41	16	40	12	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	359	359	—	—	—	—	359	359
AN	41	17	40	12	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance Marshall 2.vert - axe 5.5	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	18	40	12	Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	19	40	12	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	510	510	—	—	—	—	510	510
					Dont arrêté(s) de transfert		+510	+510						
					Totaux pour le Titre I.	0	158.200	158.200	0	- 993	- 993	0	157.207	157.207

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	—	300	300	—	—	—	—	300	300
					Totaux pour le Titre II.	0	300	300	0	0	0	0	300	300
					Totaux pour le programme 18.12.	0	158.500	158.500	0	- 993	- 993	0	157.507	157.507
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	70	70	—	—	—	—	70	70
					Programme 18.13. **Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	—	3.492	3.492	—	-359	-359	—	3.133	3.133
AN	41	02	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	03	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	—	16.094	16.094	—	-119	-119	—	15.975	15.975
AN	41	05	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	06	40	13	Réforme du PRC	—	550.090	550.090	—	7.245	7.245	—	557.335	557.335
AN	41	07	40	13	Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	08	40	13	Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	09	40	13	Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	10	40	13	APE Marchands et APE Jeunes (Marshall 2.vert - axe 1.2)	—	21.000	21.000	—	—	—	—	21.000	21.000

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	11	40	13	APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	—	40.200	40.200	—	—	—	—	40.200	40.200
AN	41	12	40	13	APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - Marshall 2.vert - axe 6.1	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	15	40	13	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance Marshall 2.vert - Axe 5.5	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	17	40	13	(Nouveau) Créer de l'emploi APE marchand	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	18	40	13	(Nouveau) Job Coaching (Plan Marshall 2.vert)	—	0	0	—	607	607	—	607	607
					Totaux pour le Titre I.	0	630.876	630.876	0	7.374	7.374	0	638.250	638.250
					Totaux pour le programme 18.13.	0	630.876	630.876	0	7.374	7.374	0	638.250	638.250
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.14.									
					Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	33	01	00	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	43	01	22	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	43	02	52	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	43	03	22	14	Réforme du PRC	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	45	01	23	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.14.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.15. **Economie sociale** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	100	—	—	100	—	—	200	—	—
MA	12	03	00	15	Promotion du dispositif IDESS dans le cadre des actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	12	04	11	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.Vert - Axe V)	—	82	82	—	—	—	—	82	82
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	82	82	—	—	—	—	82	82
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	—	10.240	10.240	—	50	50	—	10.290	10.290
MA	31	02	32	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	207	—	—	—	—	0	207
					Dont arrêté(s) de transfert			+207						
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	—	300	709	—	—	-200	—	300	509
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	—	338	338	—	—	—	—	338	338
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	—	650	908	—	—	-120	—	650	788
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	210	—	—	—	—	—	210	—	—
MA	31	08	32	15	(Modifié) Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	—	1.321	1.321	—	—	—	—	1.321	1.321
MA	31	10	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé) (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	55	—	—	—	—	0	55
					Dont arrêté(s) de transfert			+55						
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	—	160	160	—	—	-40	—	160	120
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	—	200	120	—	—	—	—	200	120
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	—	120	120	—	—	120	—	120	240
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	—	1.395	820	—	—	-80	—	1.395	740
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	—	200	300	—	—	—	—	200	300
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	0	77	—	—	—	—	0	77
					Dont arrêté(s) de transfert			+77						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	31	19	00	15	Création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.vert - Axe V)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	-82	-82	—	—	—	—	-82	-82
MA	31	20	32	15	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises	600	—	—	—	—	—	600	—	—
MA	43	02	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public) (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	—	1.510	895	—	—	—	—	1.510	895
					Totaux pour le Titre I.	910	16.516	16.352	100	50	- 270	1.010	16.566	16.082
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
MA	81	01	00	15	Octroi de prêts pour des projets d'économie sociale - mission déléguée à la SOWECSOM	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.15.	920	16.516	16.352	100	50	- 270	1.020	16.566	16.082
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.21.									
					Formation professionnelle									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	12	01	11	21	(Nouveau) Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	—	—	—	—	1.200	960	—	1.200	960
AN	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	70	—	—	—	—	—	70	—	—
AN	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	230	—	—	—	—	—	230	—	—
					Dépenses années antérieures	0	—	—	20	—	—	20	—	—
AN	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	986	—	—	71	—	—	1.057	—	—
AN	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	33	10	00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	225	—	—	—	—	—	225	—	—
AN	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	1.422	—	—	-20	—	—	1.402	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-78								
					Dépenses années antérieures	(78)	—	—	—	—	—	(78)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+78								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	31.437	32.004	—	3.905	2.808	—	35.342	34.812
AN	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	—	860	1.000	—	-100	-100	—	760	900
AN	33	18	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	33	19	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	—	406	700	—	-171	-171	—	235	529
AN	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	36	—	—	—	—	—	36	—	—
AN	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	—	1.952	2.838	—	-310	108	—	1.642	2.946
					Dont arrêté(s) de réallocation			-139						
AN	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	—	251	70	—	—	—	—	251	70
AN	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	566	—	—	—	—	0	566
					Dont arrêté(s) de transfert			+566						
AN	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	395	—	—	-200	—	—	195	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-23								
					Dépenses années antérieures	(40)	—	—	—	—	—	(40)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+23								
AN	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	—	1.000	1.610	—	-663	-838	—	337	772
AN	33	44	00	21	(Nouveau) Euroskills 2012	—	0	0	—	1.850	1.000	—	1.850	1.000
AN	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	10	—	—	—	—	—	10	—	—
AN	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	—	681	681	—	—	10	—	681	691
AN	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	—	0	100	—	—	—	—	0	100
AN	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	41	16	00	21	Subvention au CSERW	150	—	—	—	—	—	150	—	—
AN	41	17	40	21	(Nouveau) Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activité	0	—	—	—	—	240	—	—	240
AN	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
AN	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	161	—	—	—	—	0	161
					Dont arrêté(s) de transfert		0	161						
AN	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	—	0	125	—	—	—	—	0	125
					Dont arrêté(s) de réallocation			+85						
AN	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	1.557	1.579	—	141	441	—	1.698	2.020
AN	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	45	01	30	21	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	—	140	194	—	—	—	—	140	194
					Dont arrêté(s) de réallocation			+54						
					Totaux pour le Titre I.	3.642	38.284	41.628	- 129	5.852	4.458	3.513	44.136	46.086
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	2.056	—	—	—	—	0	2.056
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.056						
AN	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	—	0	2.000	—	63	63	—	63	2.063
AN	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	55	—	—	—	—	0	55
					Dont arrêté(s) de transfert			+55						
AN	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	5.300	—	—	—	—	0	5.300
					Dont arrêté(s) de transfert			+5.300						
AN	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	9.411	0	63	63	5	63	9.474
					Totaux pour le programme 18.21.	3.647	38.284	51.039	- 129	5.915	4.521	3.518	44.199	55.560
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.22. **Forem - Formation.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	—	116.663	116.663	—	-2.880	-2.880	—	113.783	113.783
AN	41	02	40	22	Plan formation - insertion	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	04	40	22	Financement du chèque formation	—	8.719	8.719	—	—	—	—	8.719	8.719
AN	41	05	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	06	40	22	Crédit adaptation	—	5.850	5.850	—	—	—	—	5.850	5.850
AN	41	07	40	22	Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	—	1.352	1.352	—	—	—	—	1.352	1.352
AN	41	09	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	—	7.055	7.055	—	138	138	—	7.193	7.193
AN	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	—	1.254	1.254	—	—	—	—	1.254	1.254
AN	41	12	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	533	533	—	—	—	—	533	533
AN	41	14	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	15	40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	16	40	22	Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	41	17	40	22	(Modifié) Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	—	2.458	2.458	—	—	—	—	2.458	2.458
					Dont arrêté(s) de transfert		-2.458	-2.458						
AN	41	18	40	22	(Modifié) Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert - axe1-3)	—	6.422	6.422	—	—	—	—	6.422	6.422
					Dont arrêté(s) de transfert		-6.422	-6.422						
AN	41	19	40	22	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	5.873	5.873	—	—	—	—	5.873	5.873

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					i = programme d'investissement	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*	*Crédits non dissociés*	*Crédits d'engagement*	*Crédits d'ordonnancement*
AN	41	20	40	22	(Modifié) Réponses aux besoins du marché : Plan Langues - (Plan Marshall 2.vert - axe 1-3)	—	6.422	6.422	—	—	—	—	6.422	6.422
					Dont arrêté(s) de transfert		+6.422	+6.422						
AN	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2.vert - axe 2)	—	8.617	4.300	—	—	—	—	8.617	4.300
AN	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	—	2.522	2.522	—	478	478	—	3.000	3.000
AN	41	23	40	22	Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	2.458	2.458	—	—	—	—	2.458	2.458
					Dont arrêté(s) de transfert	—	2.458	2.458						
AN	41	24	40	22	Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2.vert - Axe 5.1)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	25	40	22	Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	26	40	22	(Nouveau) Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	27	40	22	(Nouveau) Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	176.198	171.881	0	- 2.264	- 2.264	0	173.934	169.617
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	780	780	—	620	620	—	1.400	1.400
MA	61	02	41	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (actions prioritaires - mesure 1.4)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	61	03	42	22	Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	72	01	00	22	(Nouveau) Centre de formation Saint-Hubert	—	0	0	—	500	500	—	500	500
					Totaux pour le Titre II.	0	780	780	0	1.120	1.120	0	1.900	1.900
					Totaux pour le programme 18.22.	0	176.978	172.661	0	- 1.144	- 1.144	0	175.834	171.517
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.23. **Formation agricole.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	5	—	—	—	—	—	5	—	—
LU	12	31	00	23	(Nouveau) Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	—	—	150	—	—	150	—	—
LU	33	02	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	110	—	—	-110	—	—	—	—	—
LU	33	03	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	1.022	—	—	-1.022	—	—	—	—	—
LU	33	04	00	23	Subventions pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	45	—	—	-45	—	—	—	—	—
LU	33	05	00	23	(Nouveau) Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	—	0	0	—	140	70	—	140	70
LU	33	06	00	23	(Nouveau) Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	—	0	0	—	1.222	611	—	1.222	611
LU	33	07	00	23	(Nouveau) Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	—	0	0	—	45	23	—	45	23
LU	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	—	—	—	—	—	0	—	—
LU	41	01	00	23	(Nouveau) Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	—	0	0	—	248	154	0	248	154
LU	41	16	00	23	(Nouveau) Subvention au CESRW	—	0	0	—	20	10	0	20	10
					Totaux pour le Titre I.	1.182	0	0	- 1.027	1.675	868	155	1.675	868
					Totaux pour le programme 18.23.	1.182	0	0	- 1.027	1.675	868	155	1.675	868
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Programme 18.24. **IFAPME**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	02	40	24	Mise en ouvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	03	40	24	Financement du plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	—	15.270	15.270	—	—	—	—	15.270	15.270
AN	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	—	27.311	27.311	—	—	—	—	27.311	27.311
AN	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	1.096	1.096	—	—	—	—	1.096	1.096
AN	41	08	40	24	Développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisants - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	—	3.730	3.730	—	—	—	—	3.730	3.730
AN	41	09	40	24	Développement de l'offre de formation en alternance - Métiers Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts - (Marshall 2.vert -axe 5.2)	—	1.627	1.627	—	—	—	—	1.627	1.627
AN	41	10	40	24	(Modifié) Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	161	161	—	—	—	—	161	161
AN	41	11	40	24	(Nouveau) Modules de formation dédiés à la construction durable	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	12	40	24	(Nouveau) Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	49.195	49.195	0	0	0	0	49.195	49.195
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	1.825	1.825	—	—	—	—	1.825	1.825
AN	61	03	41	24	(Nouveau) Subvention pour construction d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	0	0	—	1.000	—	—	1.000	0
AN	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	1.825	1.825	—	1.000	—	0	2.825	1.825
					Totaux pour le programme 18.24.	0	51.020	51.020	—	1.000	—	0	52.020	51.020
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	50	—	—	-20	—	—	30	—	—
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	500	—	—	—	—	—	500	—	—
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	—	960	220	—	—	—	—	960	220
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	—	150	150	—	—	—	—	150	150
MA	21	01	50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	762	—	—	—	—	—	762	—	—
AN	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	—	450	450	—	740	592	—	1.190	1.042
AN	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	—	2.800	3.800	—	—	—	—	2.800	3.800
AN	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	—	2.484	2.485	—	1.516	1.515	—	4.000	4.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.484	+2.485						
MA	33	18	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur ASBL	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	33	19	00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2.vert -Axe V)	—	250	250	—	—	—	—	250	250
AN	33	42	00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	—	0	0	—	—	—	—	0	0
AN	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	—	195	195	—	—	—	—	195	195
AN	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	—	181	181	—	—	—	—	181	181
MA	43	01	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur pouvoirs locaux	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	45	01	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur communauté française et germanophone	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.312	7.470	7.731	- 20	2.256	2.107	1.292	9.726	9.838

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	—	10	10	—	—	—	—	10	10
AN	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	5	—	—	—	—	—	5	—	—
MA	91	01	70	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Capital	8.179	—	—	—	—	—	8.179	—	—
					Totaux pour le Titre II.	8.184	10	10	0	0	0	8.184	10	10
					Totaux pour le programme 18.25.	9.496	7.480	7.741	- 20	2.256	2.107	9.476	9.736	9.848
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.31.									
					Recherche.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	5.666	—	—	—	—	0	5.666
					Dont arrêté(s) de transfert			+5.666						
NO	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	2.644	—	—	—	—	0	2.644
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.644						
NO	01	03	00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	04	00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	0	770	—	—	—	—	0	770
					Dont arrêté(s) de transfert			+770						
NO	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	0	823	—	—	—	—	0	823
					Dont arrêté(s) de transfert			+823						
NO	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	—	1.348	1.217	—	—	—	—	1.348	1.217
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.348	+1.217						
NO	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	—	110	60	—	—	—	—	110	60
					Dont arrêté(s) de transfert		+110	+60						
NO	01	10	00	31	Soutien à la Construction et au développement des Ressources Humaines et moyens associés nécessaires à la Recherche d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	700	—	—	—	—	0	700

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
NO	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	—	2.100	600	—	—	—	—	2.100	600
					Dont arrêté(s) de transfert		+100	-400						
NO	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	—	1.050	550	—	—	—	—	1.050	550
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.050	+550						
NO	01	13	00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2.vert	—	100	47	—	—	—	—	100	47
					Dont arrêté(s) de transfert		+100	+47						
NO	01	14	00	31	(Nouveau) Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	0	—	—	—	5.000	1.000	—	5.000	1.000
NO	31	01	40	31	Subvention à l'Agence wallone de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	31	02	40	31	Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique - Marshall 2.vert	—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000
NO	41	01	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	—	—	—	—	—	2.860	—	—
NO	45	02	23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	45	03	23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2.vert	—	1.910	1.910	—	—	—	—	1.910	1.910
NO	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	—	—	—	—	—	—	—	—	—
NO	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	—	50	50	—	—	—	—	50	50
					Dont arrêté(s) de transfert		+50	+50						
					Totaux pour le Titre I.	2.860	8.668	17.037	0	5.000	1.000	2.860	13.668	18.037

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	—	10.600	11.510	—	—	—	—	10.600	11.510
NO	61	01	00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	—	36.587	36.805	—	—	—	—	36.587	36.805
NO	61	03	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	84	—	—	4.641	—	0	4.725
					Dont arrêté(s) de transfert			+84						
NO	61	04	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	2.811	2.300	—	13	1.120	—	2.824	3.420
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.811	+2.300						
NO	61	05	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	61	06	00	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	—	0	1.500	—	—	—	—	0	1.500
NO	65	01	23	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	65	03	23	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	81	01	41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	49.998	52.199	0	13	5.761	—	50.011	57.960
					Totaux pour le programme 18.31.	2.860	58.666	69.236	0	5.013	6.761	2.860	63.679	75.997
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	32	02	00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	—	7.800	8.006	—	—	—	—	7.800	8.006
NO	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	0	—	—	262	—	0	262
					Totaux pour le Titre I.	0	7.800	8.006	0	0	262	—	7.800	8.268
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	5.344	1.918	—	—	—	—	5.344	1.918
					Dont arrêté(s) de transfert		+5.344	+1.918						
NO	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	4.344	2.024	—	—	—	—	4.344	2.024
					Dont arrêté(s) de transfert		+4.344	+2.024						
NO	01	03	00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	04	00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	—	2.555	11.643	—	12.249	26.802	—	14.804	38.445
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.555	+11.643						
NO	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	—	0	1.807	—	—	1.219	—	0	3.026
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.807						
NO	01	09	00	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	—	5.000	3.300	—	—	—	—	5.000	3.300
NO	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2.vert	—	45.000	12.000	—	12.067	—	—	57.067	12.000
NO	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	—	10.000	2.500	—	—	—	—	10.000	2.500

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	51	01	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	—	20.200	15.158	—	—	—	—	20.200	15.158
NO	51	02	12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliquée et de développement	—	50.000	54.508	—	—	—	—	50.000	54.508
NO	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	278	862	—	695	—	—	973	862
					Dont arrêté(s) de transfert		+278	+862						
NO	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	—	0	4	—	—	75	—	0	79
					Dont arrêté(s) de transfert			+4						
					Totaux pour le Titre II.	0	142.721	105.724	0	25.011	28.096	—	167.732	133.820
					Totaux pour le programme 18.32.	0	150.521	113.730	0	25.011	28.358	—	175.532	142.088
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.33.									
					Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'Objectif 1 - Hainaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	22	—	—	—	—	0	22
					Dont arrêté(s) de transfert			+22						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts	980	—	—	—	—	—	980	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 20								
					Dépenses années antérieures	(20)	—	—	—	—	—	(20)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20								
NO	12	03	30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	—	1.474	1.430	—	—	100	—	1.474	1.530
NO	12	04	00	33	Frais liés à la présidence belge de l'Union Européenne 2010	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	32	01	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	—	3.433	3.478	—	—	-100	—	3.433	3.378
NO	43	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	4.500	—	—	—	—	—	4.500	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.500	4.907	4.930	0	0	0	5.500	4.907	4.930
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	—	—	—	—	—	25	—	—
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0	—	—	—	25	0	0
					Totaux pour le programme 18.33.	5.525	4.907	4.930	—	—	—	5.525	4.907	4.930
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.34.									
					Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	34	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
					Solde au 1er janvier	—	9.769	28.384	—	4.049	11.721	—	13.818	40.105
					Recettes de l'année en cours	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Disponible pour l'année	—	26.769	45.384	—	4.049	11.721	—	30.818	57.105
					Dépenses à charge du Fonds	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	9.769	28.384	—	4.049	11.721	—	13.818	40.105
					Totaux pour le Titre I.	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
					Totaux pour le programme 18.34.	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	9.769	28.384	—	4.049	11.721	—	13.818	40.105

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux - Crédits dissociés		Ajustements	Ajustements - Crédits dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés - Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
					Programme 18.35. **(Modifié) Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	01	01	00	35	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	—	8.015	5.365	—	—	—	—	8.015	5.365
MA	12	02	00	35	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	450	—	—	—	—	—	450	—	—
MA	12	03	11	35	Frais d'exploitation à charge du SPW du réseau des fibres optiques de la Région wallonne	82	—	—	—	—	—	82	—	—
MA	12	04	11	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	—	800	600	—	—	—	—	800	600
					Dont arrêté(s) de transfert		+800	+600						
MA	31	01	40	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert		-800	-600						
MA	31	02	32	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	—	229	138	—	—	—	—	229	138
MA	31	03	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER	250	—	—	—	—	—	250	—	—
MA	31	04	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	—	—	—	—	—	250	—	—
MA	32	01	00	35	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologique (aides aux PME)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	32	02	00	35	Subventions aux entreprises dans le cadre du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	32	05	00	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	32	06	00	35	Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échanges	—	0	0	—	—	—	—	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
MA	40	02	22	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	—	225	300	—	—	—	—	225	300
MA	41	01	40	35	Financement des actions de développement et de promotion des télécommunications initiées par l'Agence wallonne des Télécommunications	—	2.267	2.267	—	—	—	—	2.267	2.267
MA	41	02	40	35	Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications permettant le développement de services aux entreprises	—	849	849	—	—	—	—	849	849
MA	41	03	00	35	(Nouveau) Subvention complémentaire à l'Agence Wallonne des Télécommunications	—	0	0	120	—	—	120	0	0
MA	45	01	23	35	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	—	—	—	—	—	75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.107	12.385	9.519	120	0	0	1.227	12.385	9.519
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	01	02	00	35	Cofinancement européen en matière de télécommunication	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	01	00	35	Subventions aux PME pour soutenir la mise sur le marché de prototypes innovants (produits, services de processus)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	02	00	35	Soutien à l'Innovation	—	0	0	—	—	—	—	0	0
MA	51	03	00	35	Appel à projets dans le cadre des Technologies de l'image	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.35.	1.107	12.385	9.519	120	0	0	1.227	12.385	9.519
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 18.	102.407	1.752.803	1.670.517	5.213	70.014	70.036	107.620	1.822.817	1.740.553
					Dont programme d'investissement	—	25.470	25.858	—	-1.000	—	—	24.470	25.858
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	9.956	28.571	—	4.033	11.705	—	13.989	40.276

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits initiaux Crédits non dissociés	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits initiaux Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Ajustements Crédits non dissociés	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'engagement	Ajustements Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés Crédits non dissociés	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'engagement	Crédits ajustés Crédits dissociés Crédits d'ordonnancement
					Division organique 19									
					Fiscalité									
					Programme 19.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	9.324	—	—	101	—	—	9.425	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—	—	—	—	15	—	—
AN	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmes de plus d'un an	—	3.522	3.600	—	—	—	—	3.522	3.600
					Totaux pour le Titre I.	9.339	3.522	3.600	101	0	0	9.440	3.522	3.600
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—
AN	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	19	19	—	—	—	—	19	19
					Totaux pour le Titre II.	10	19	19	0	0	0	10	19	19
					Totaux pour le programme 19.01.	9.349	3.541	3.619	101	0	0	9.450	3.541	3.619
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 19.02. **Fiscalité**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	0	—	—	290	—	—	290	—	—
AN	01	02	00	02	(Nouveau) Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement	—	0	0	—	125	125	—	125	125
AN	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	165	—	—	—	—	—	165	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
					i = programme d'investissement									
AN	12	02	00	02	Frais d'impression	770	—	—	—	—	—	770	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 80								
AN	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	850	—	—	-101	—	—	749	—	—
AN	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	122	—	—	—	—	—	122	—	—
AN	34	01	31	02	Remboursements	40	—	—	—	—	—	40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40								
AN	34	02	31	02	Versement des éco-bonus	11.000	—	—	4.000	—	—	15.000	—	—
					Totaux pour le Titre I.	12.947	0	0	4.189	125	125	17.136	125	125
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	02	Achat de biens meubles durables	36	—	—	—	—	—	36	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	36								
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—	—	—	—	(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0	0	0	0	40	0	0
					Totaux pour le programme 19.02.	12.987	0	0	4.189	125	125	17.176	125	125
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
										—	—			
					Totaux pour la division organique 19.	22.336	3.541	3.619	4.290	125	125	26.626	3.666	3.744
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux			Ajustements			Crédits ajustés		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 32									
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
					Programme 32.01.									
					Cofinancements européens 2007 - 2013									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	01	Cofinancements européens 2007 - 2013	—	98.176	34.112	—	-271	9.729	—	97.905	43.841
					Dont arrêté(s) de transfert		-39.770	-95.888						
					Totaux pour le Titre I.	0	98.176	34.112	0	- 271	9.729	0	97.905	43.841
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	81	01	00	01	Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 32.01.	0	98.176	34.112	0	- 271	9.729	0	97.905	43.841
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 32.	0	98.176	34.112	—	-271	9.729	0	97.905	43.841
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation par allocations de base)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux	Crédits initiaux dissociés		Ajustements	Ajustements dissociés		Crédits ajustés	Crédits ajustés dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 33									
					(Modifié) Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert									
					Programme 33.01.									
					(Modifié) Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	—	6.505	58.359	—	-6.444	-55.383	—	61	2.976
					Totaux pour le Titre I.	0	6.505	58.359	0	- 6.444	- 55.383	0	61	2.976
					Totaux pour le programme 33.01.	0	6.505	58.359	0	- 6.444	- 55.383	0	61	2.976
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 33.	0	6.505	58.359	—	-6.444	-55.383	0	61	2.976
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
									—	—	—			
					Totaux généraux	3.713.689	3.713.627	3.550.029	44.244	91.039	45.998	3.757.933	3.804.666	3.596.027
					Dont programme d'investissement	72.082	377.284	358.016	861	-15.708	-15.675	72.943	361.576	342.341
					Dont fonds organiques	—	163.534	163.534	—	-18.028	-18.028	—	145.506	145.506
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	91.877	148.186	—	54.412	66.974	—	146.289	215.160
					Vu pour être annexé au projet de décret									